Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°60/60

Vraignes-en-Vermandois

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France · Grand-Est · Val de Loire · Auvergne Massif Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud

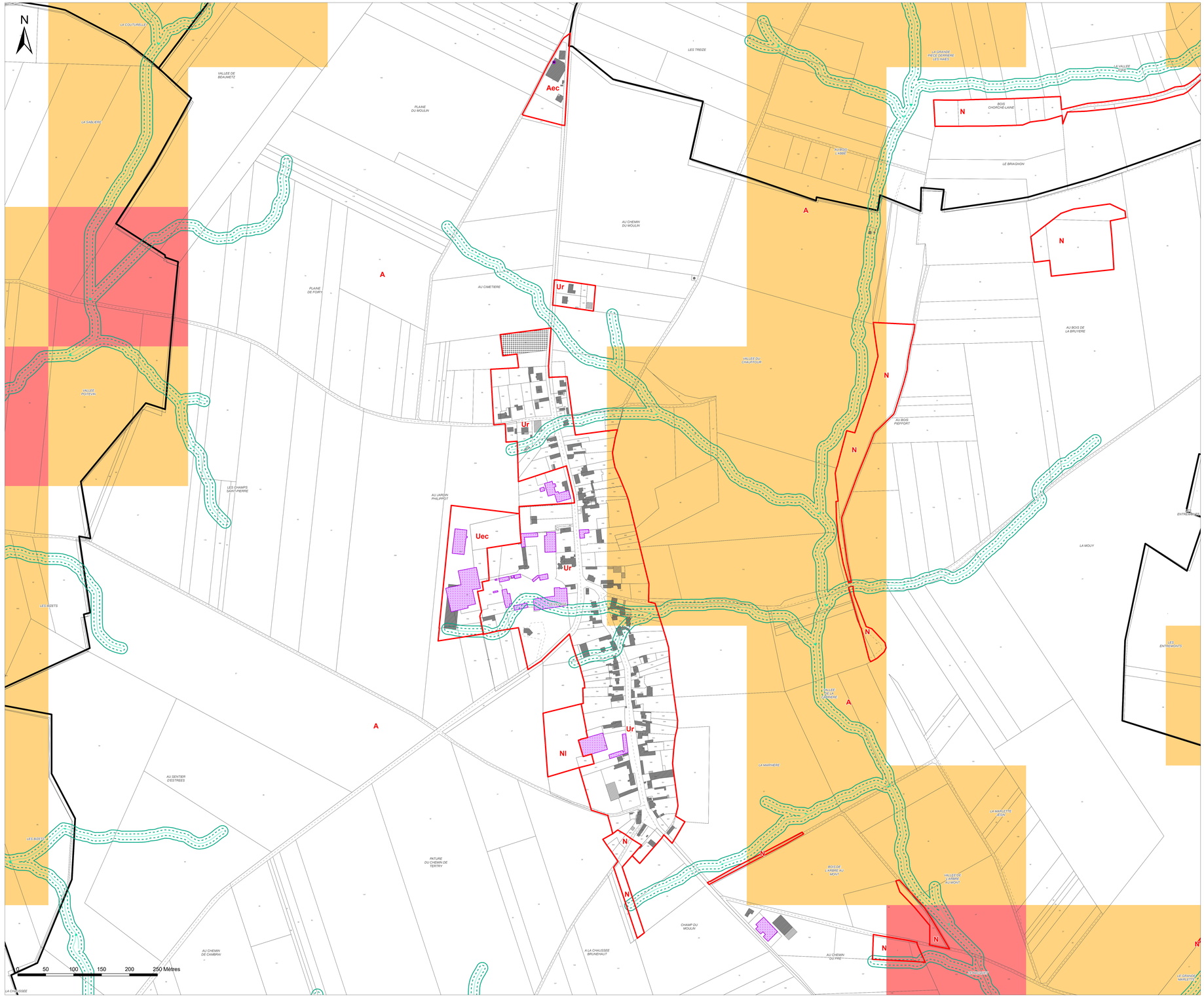

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°59b/60

Villers-Faucon (b)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France | Grand-Est | Val de Loire | Auvergne Massif Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud

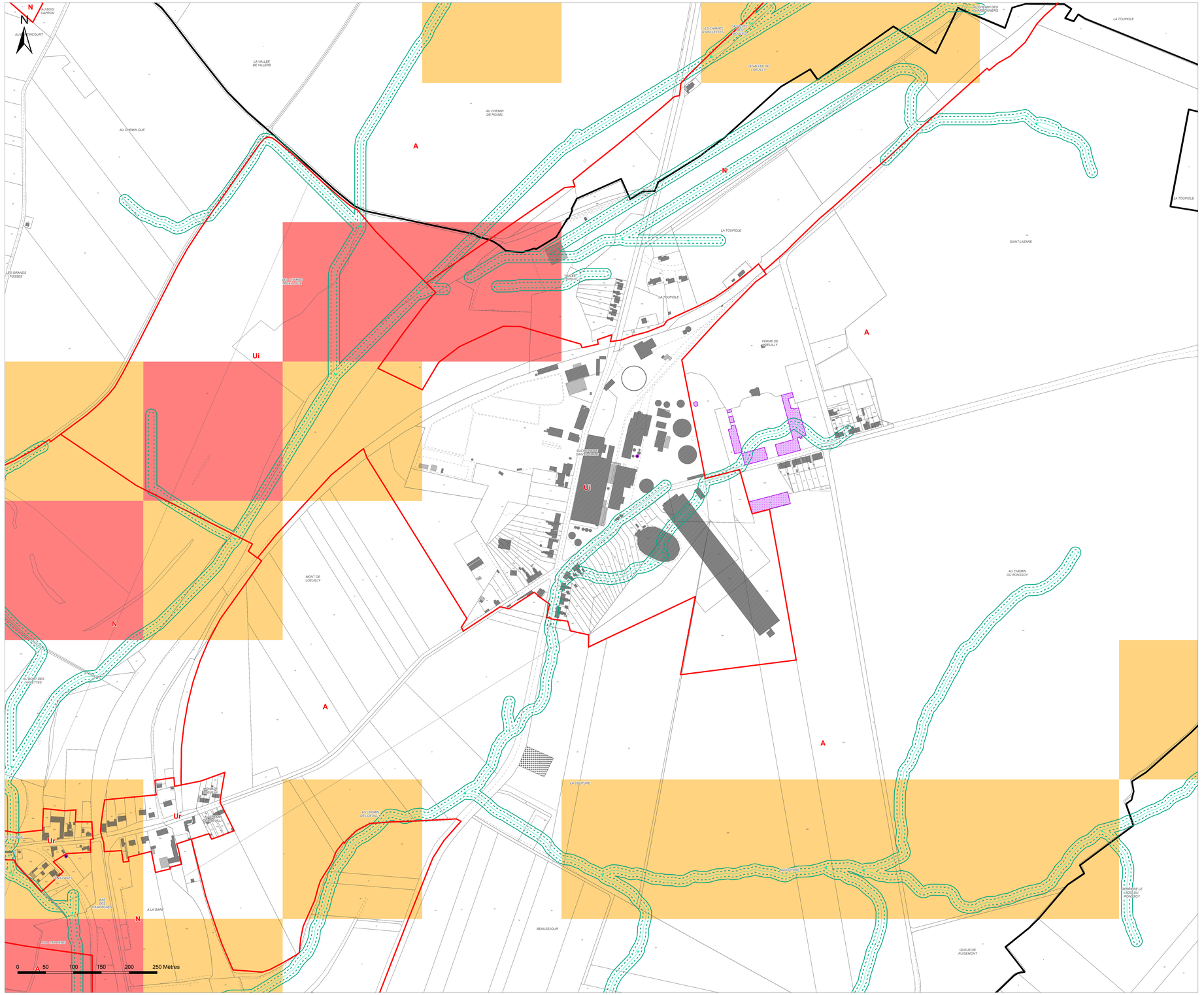

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°59a/60

Villers-Faucon (a)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche Comté | Sud

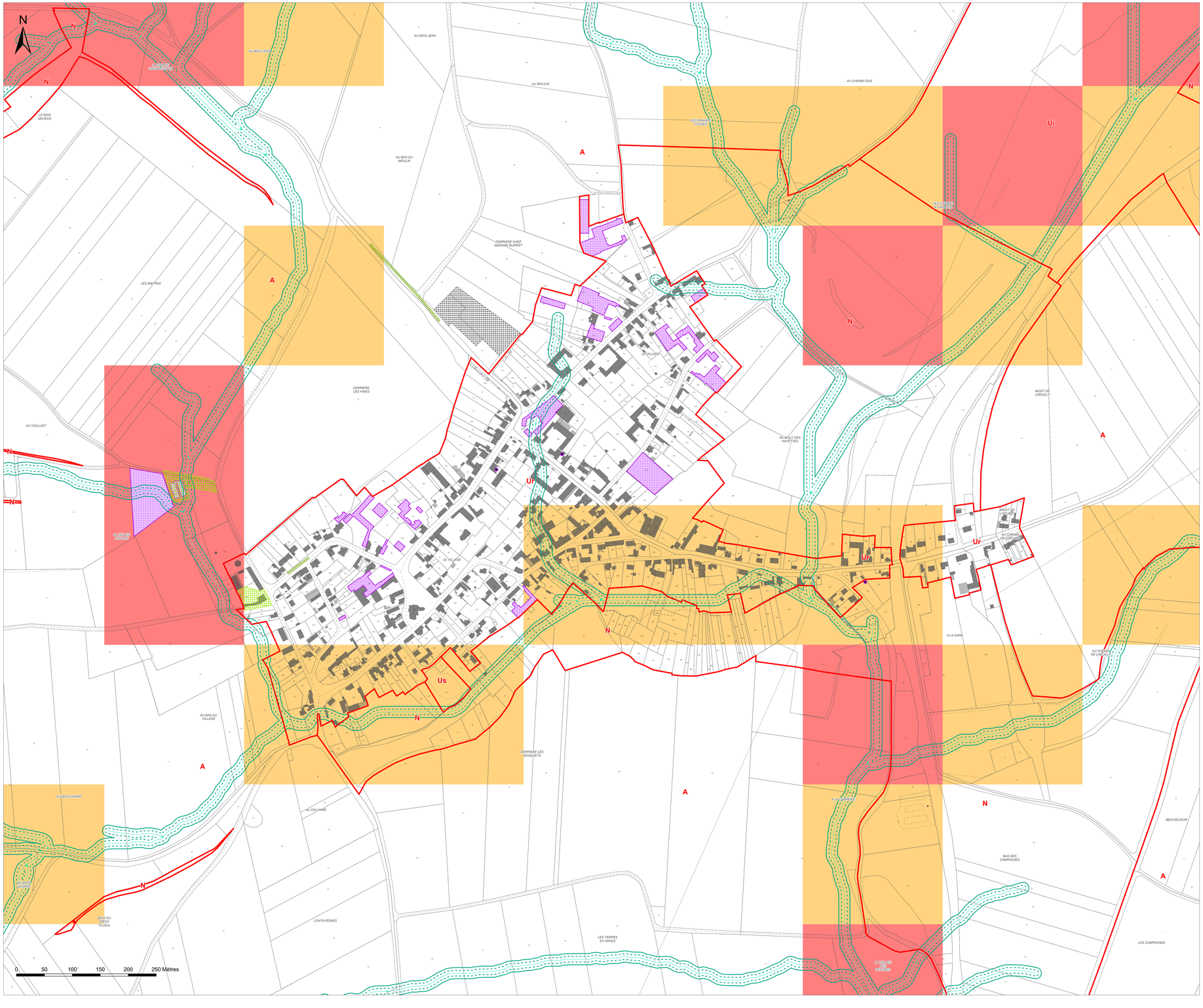

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°58c/60

Villers-Carbonnel (c)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

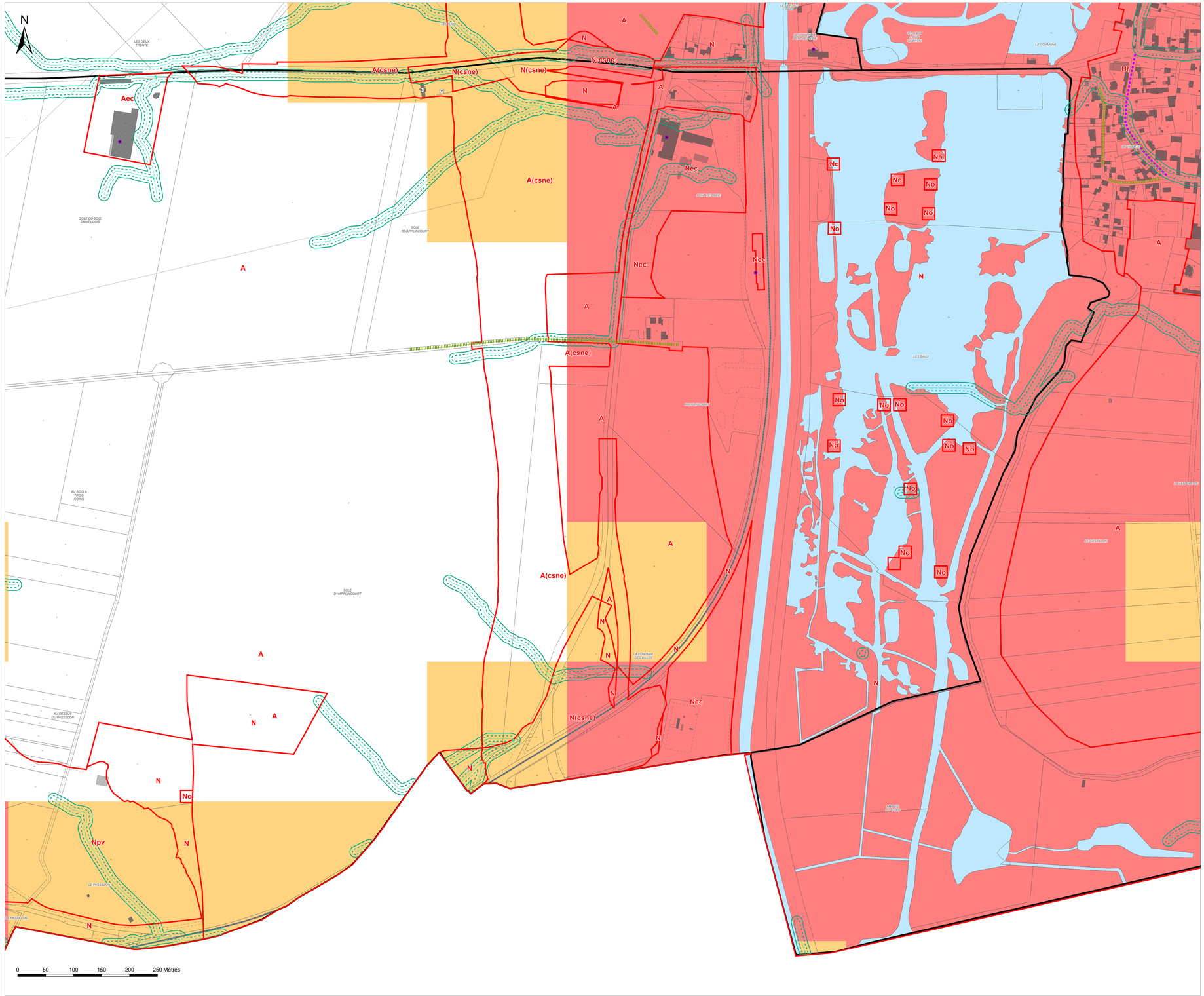

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°58b/60

Villers-Carbonnel (b)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne-Franche Comté | Sud

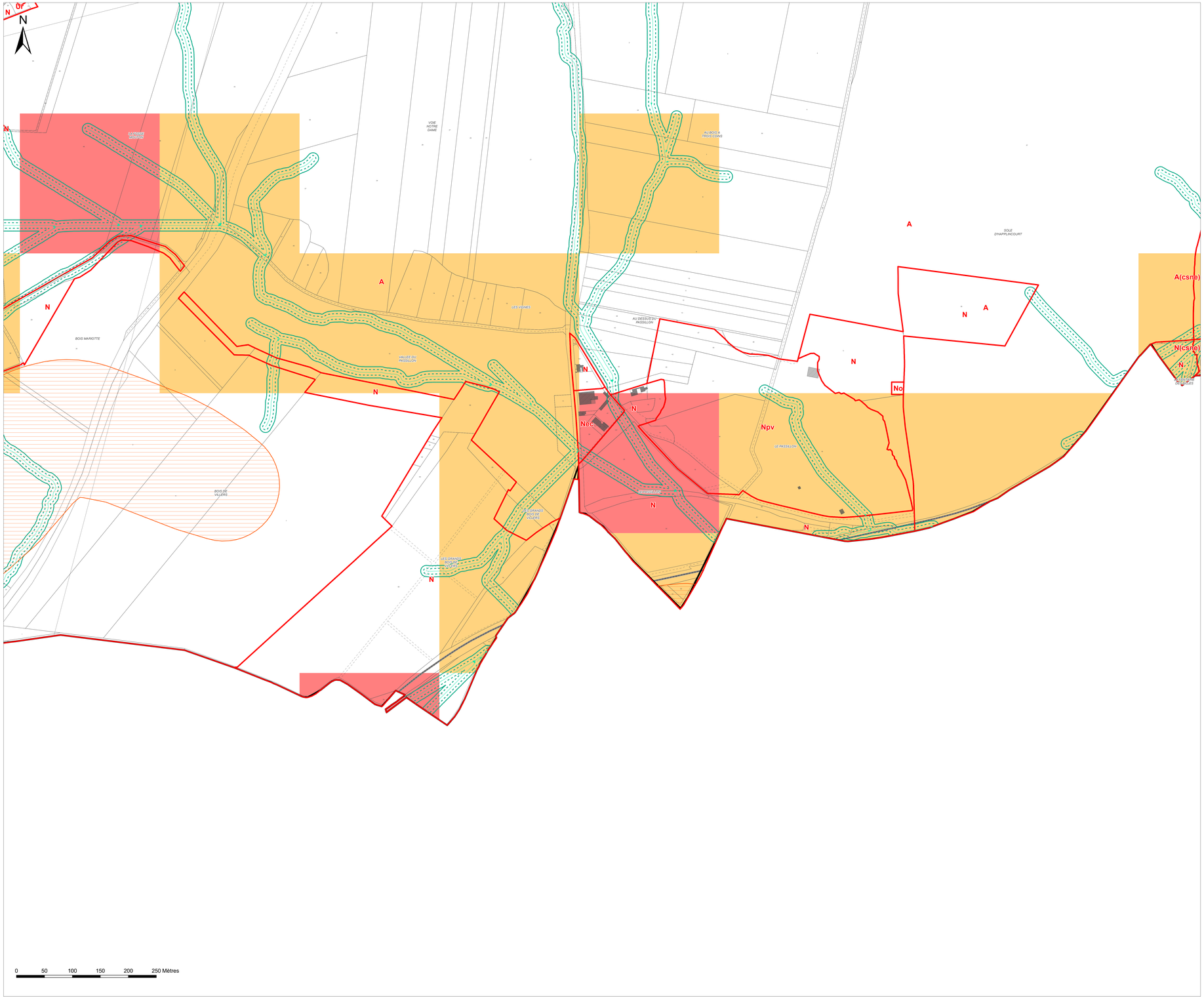

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°58a/60

Villers-Carbonnel (a)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

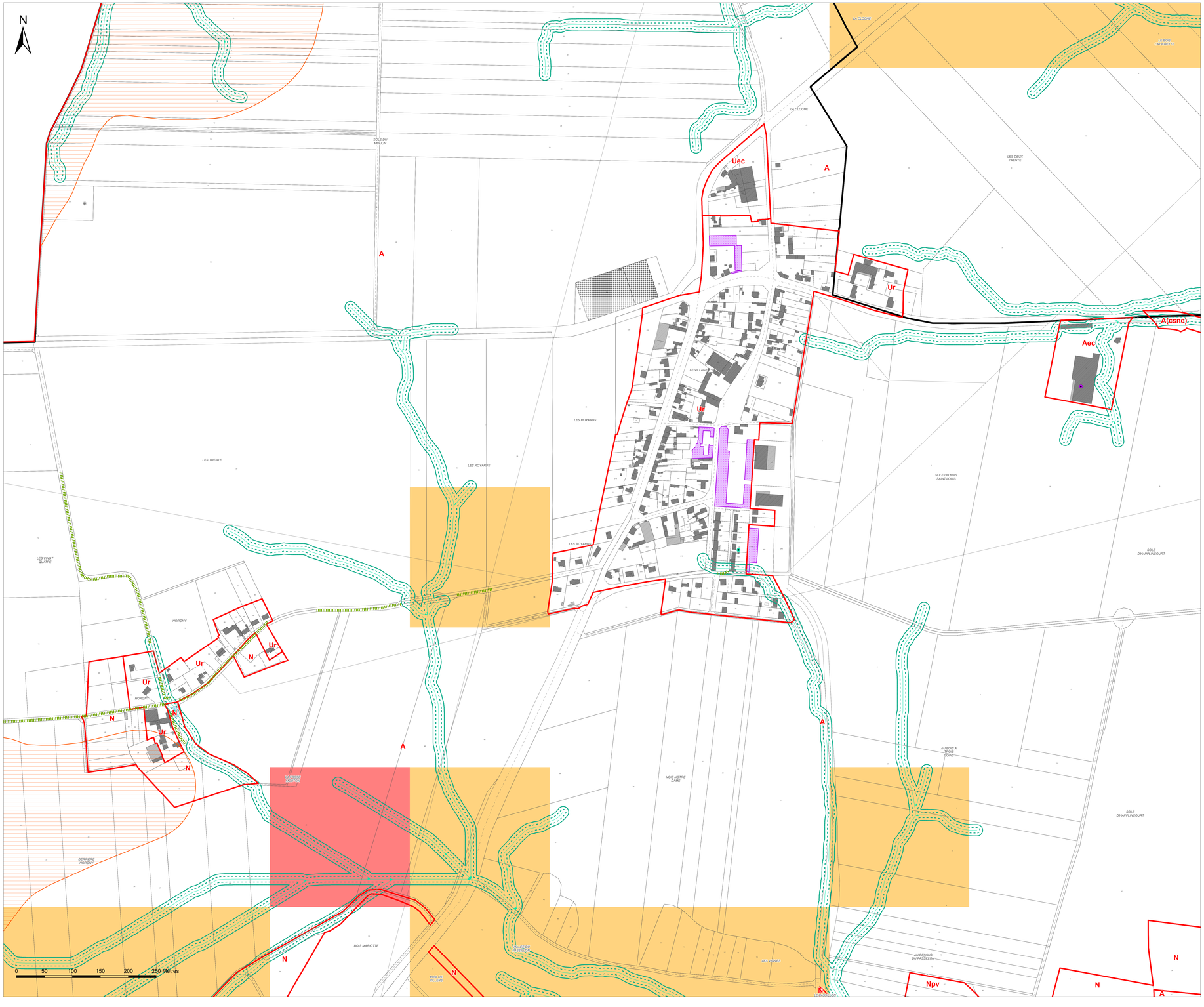

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°57/60
Tincourt-Boucly

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

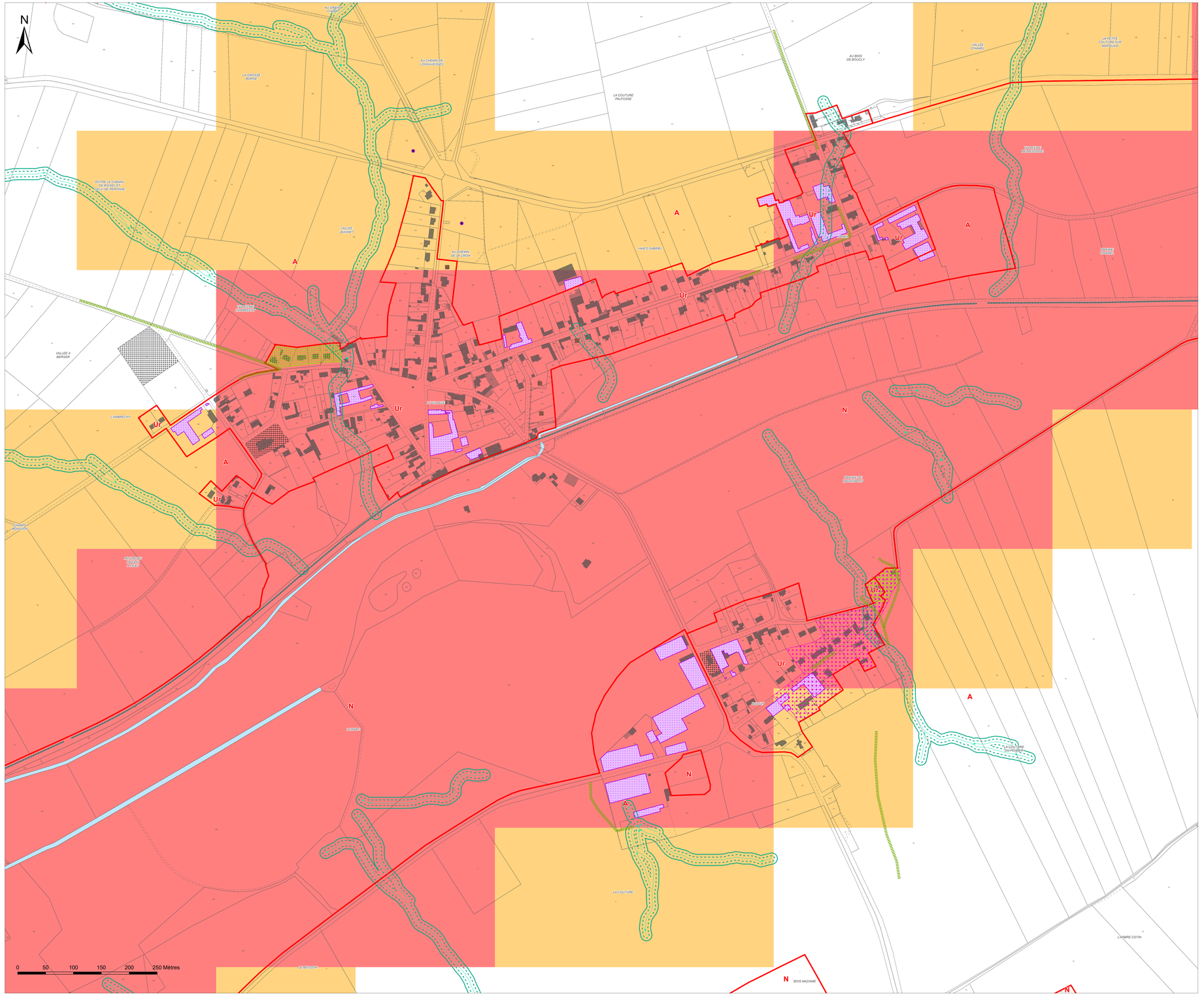

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°56/60

Templeux-le-Guérard

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

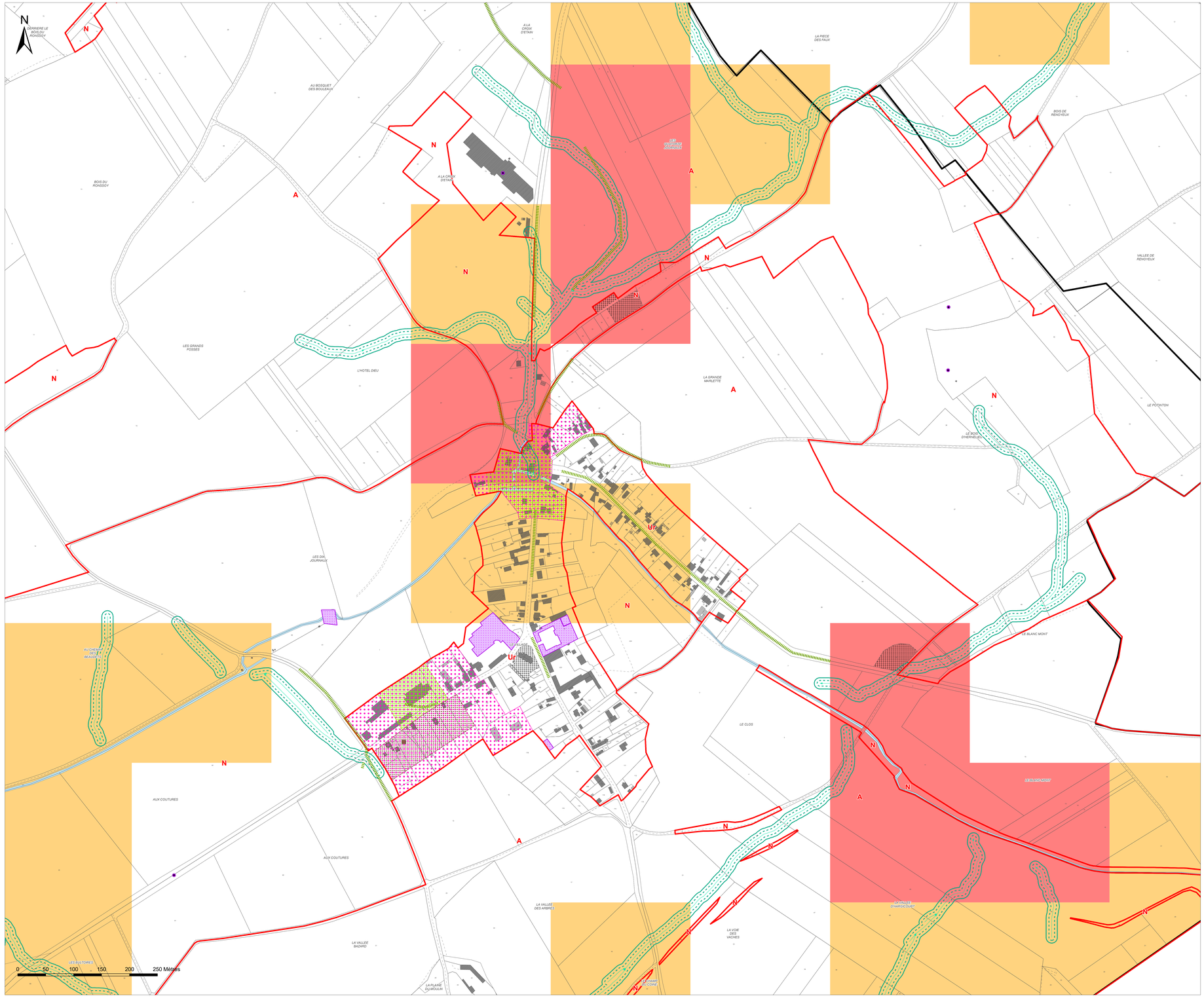

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°55/60
Templeux-la-Fosse

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

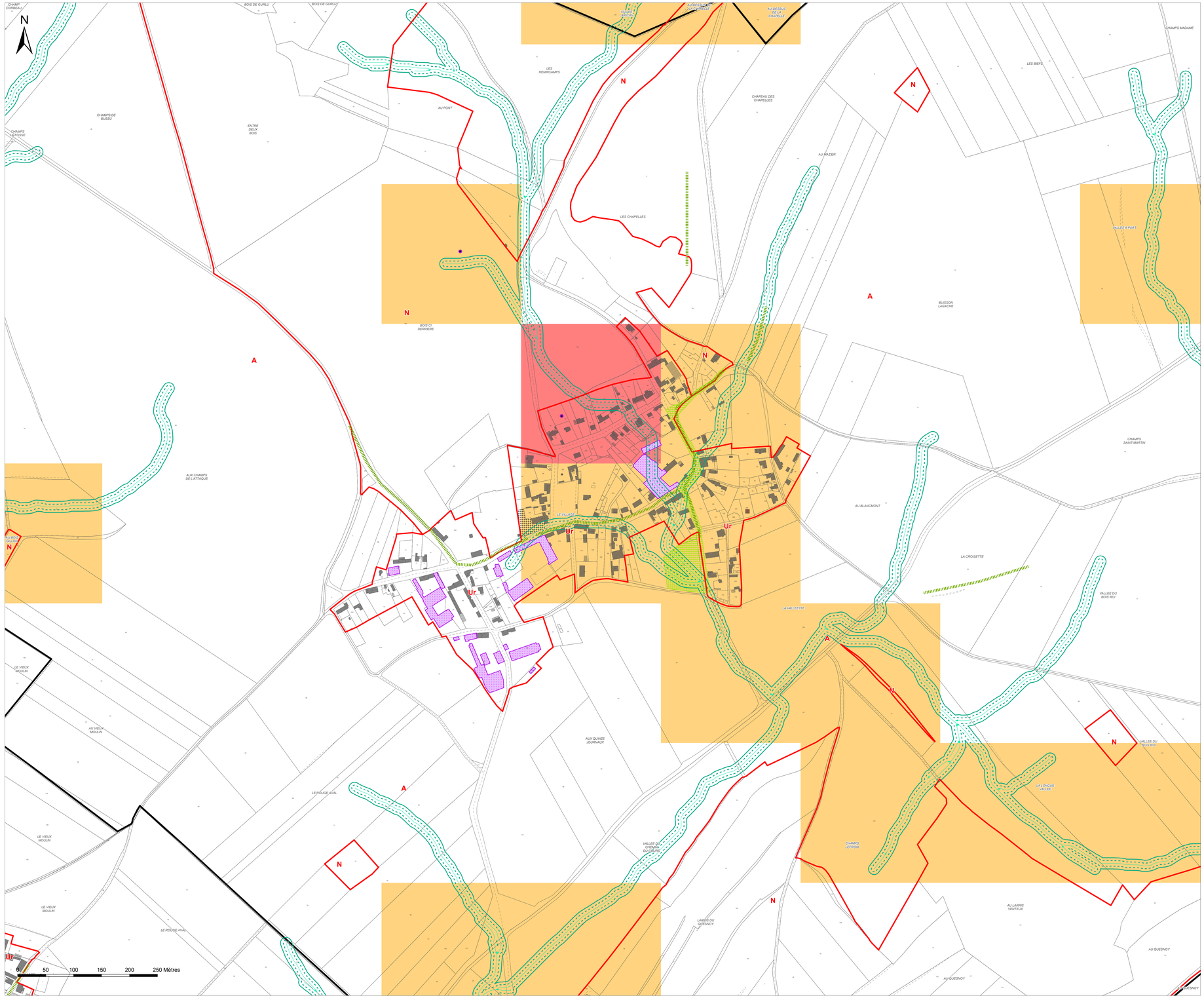

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-la-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°54/60

Sorel

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

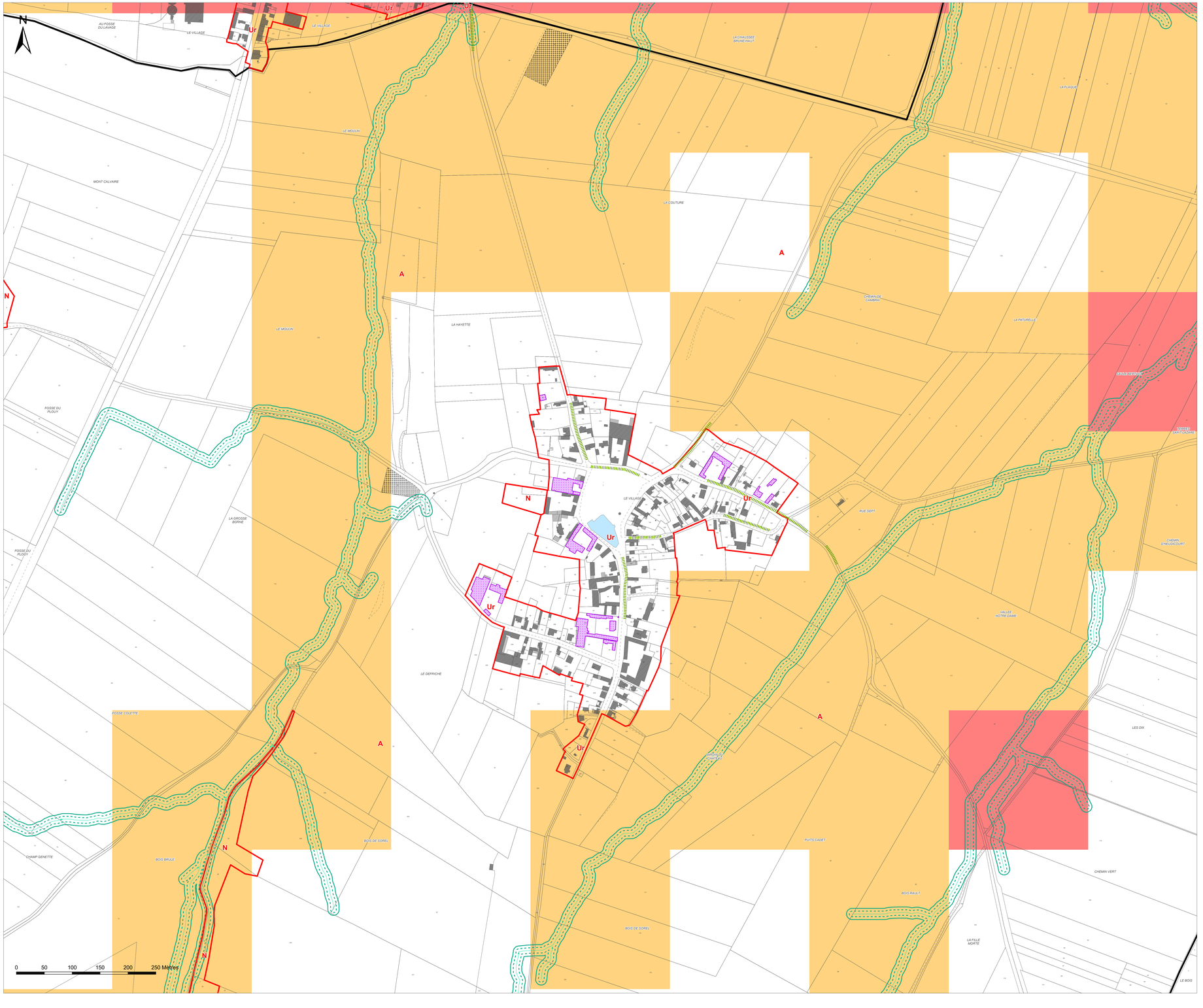

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°53/60

Sailly-Saillisel

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

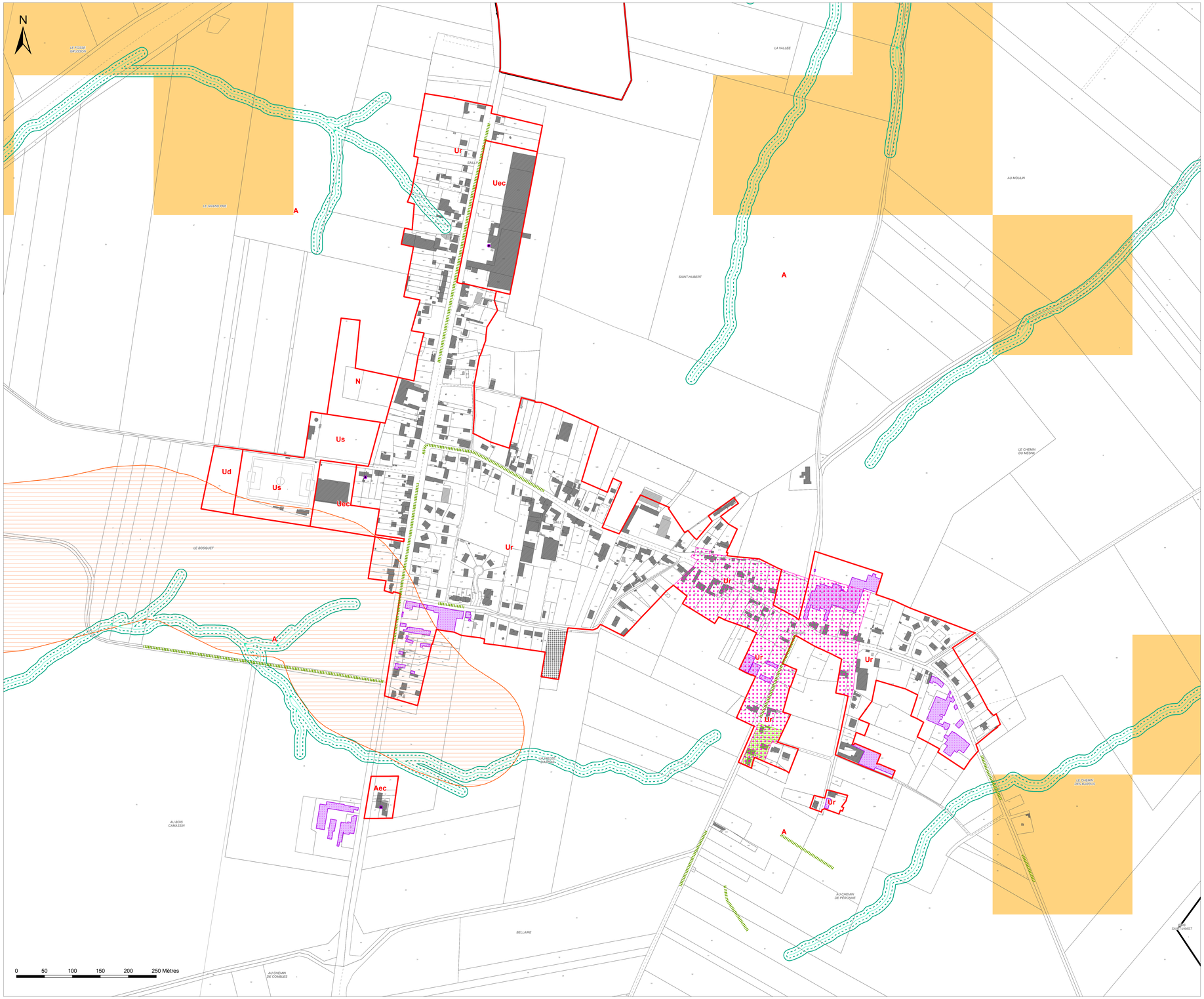

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°52/60

Ronssoy

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France | Grand-Est | Val de Loire | Auvergne-Massif Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud

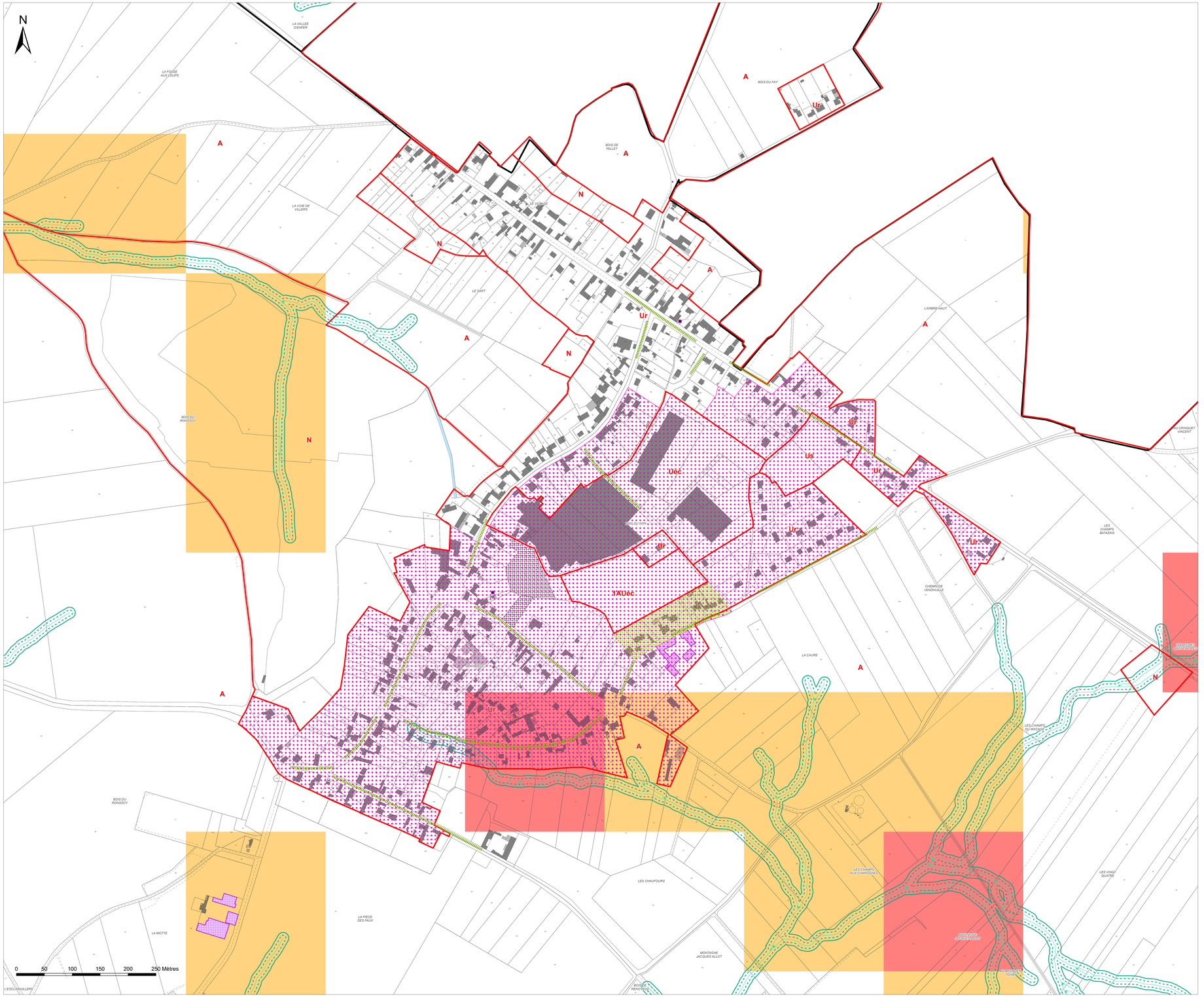

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°51/60
Roisel

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

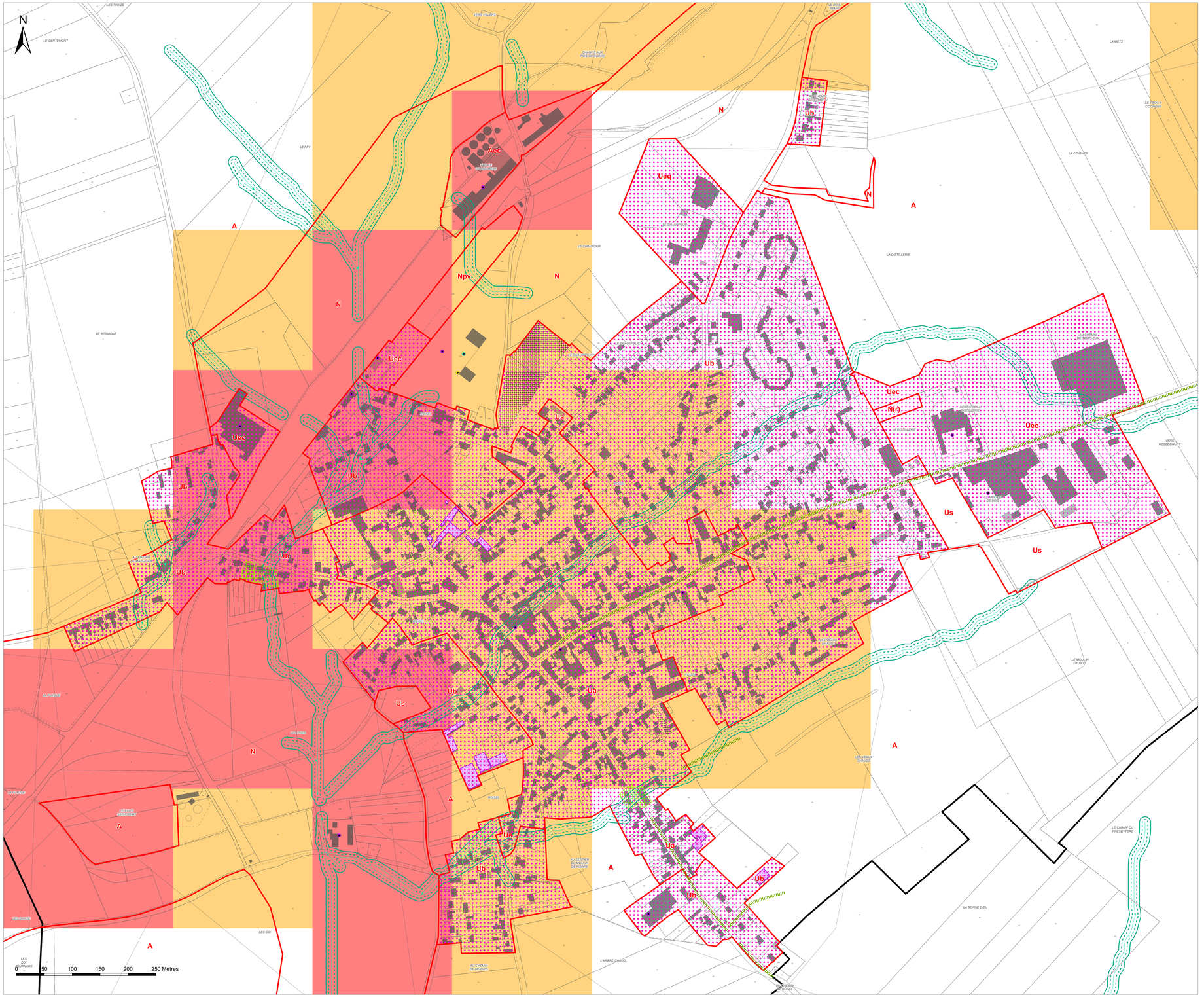

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°50/60

Rancourt

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

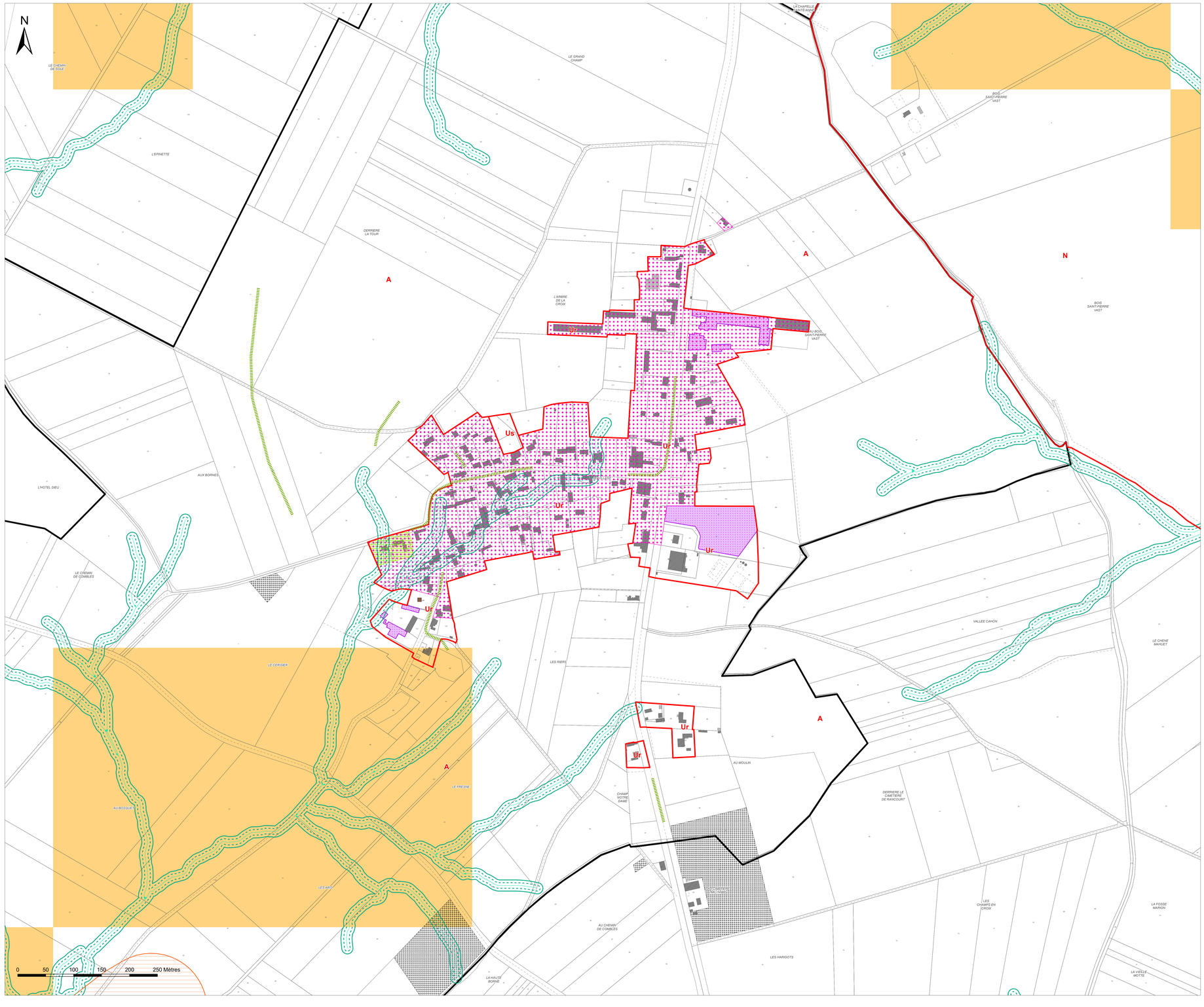

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°49/60

Pœuilly

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche Comté · Sud

SOMME
PÉRONNE
ALBERT
CORBIE
AMIENS
DOULLENS
ABBEVILLE
MONTDIDIER
ROYE
MOREUIL
ROISEL
CAMBRAI
PÉRONNE
BRAY-SUR-SOMME
ALBERT
MIRAUMONT
BAPAUME
BUIRE-COURCELLES
MARTINPUICH
COMBLES
LONGUEAU
CORBIE
VILLERS-BRETONNEUX
HAMEL
MORLANCOURT
ROSIÈRES
CHAULNES
ROYE
LIHONS
ANDECHY
MOYENCOURT
ESTRÉES-MONS
ROISEL
HARGICOURT
ÉPEHY
GOUZEAUCOURT
VILLERS-FAUCON
LE CATELET
HONNECOURT-SUR-SOMMES
CLARY
ESCAUFOURT
MARCOING
CAUDRY
CARNIÈRES
CAMBRAI
LE CATEAU-CAMBRÉSIS
CLARY
BOUSSU
MONTIGNY-EN-CAMBRÉSIS
CRÈVECŒUR-LE-GRAND
BERTRY
CLERMONT
CRÈVECŒUR-LE-GRAND
BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
BEAUMETZ-LÈS-CAMBRAI
RUMILLY
MARCOING
CAMBRAI
BOURSIES
ÉTRICOURT-MANANCOURT
SOREL
HEUDICOURT
EPEHY
LESDAIN
VILLERS-FAUCON
GOUZEAUCOURT
LEMPIRE
TEMPLEUX-LE-GUÉRARD
HONNECOURT-SUR-SOMMES
VILLERET
GOUZEAUCOURT
VILLERS-FAUCON
LE CATELET
GONNELIEU
VILLERS-OUTREAUX
VILLERS-GUISLAIN
GUILLEMONT
FINS
SAULCOURT
ÉQUANCOURT
SAUL

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°1d/60

Péronne (e)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud

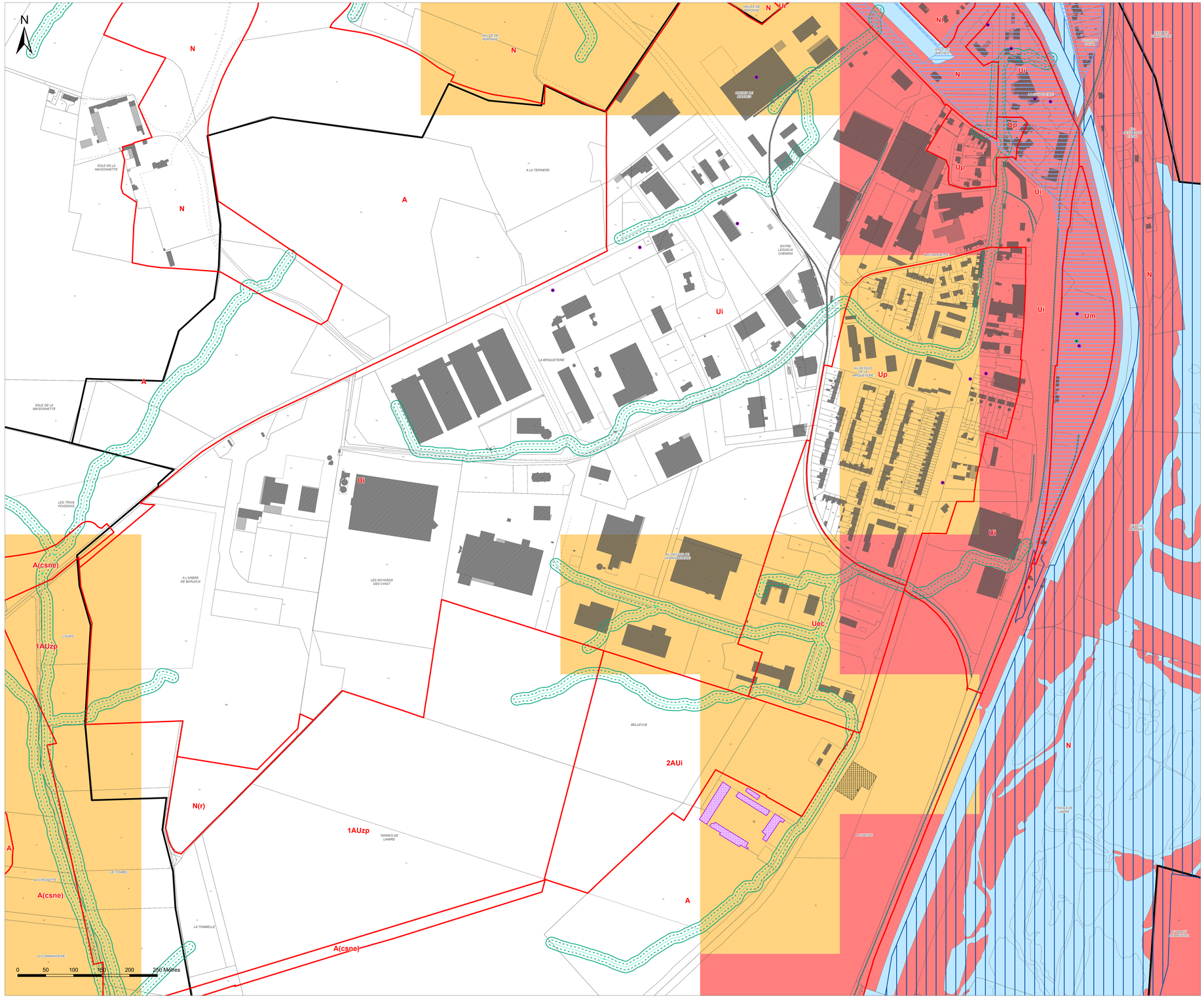

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°1c/60

Péronne (d)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

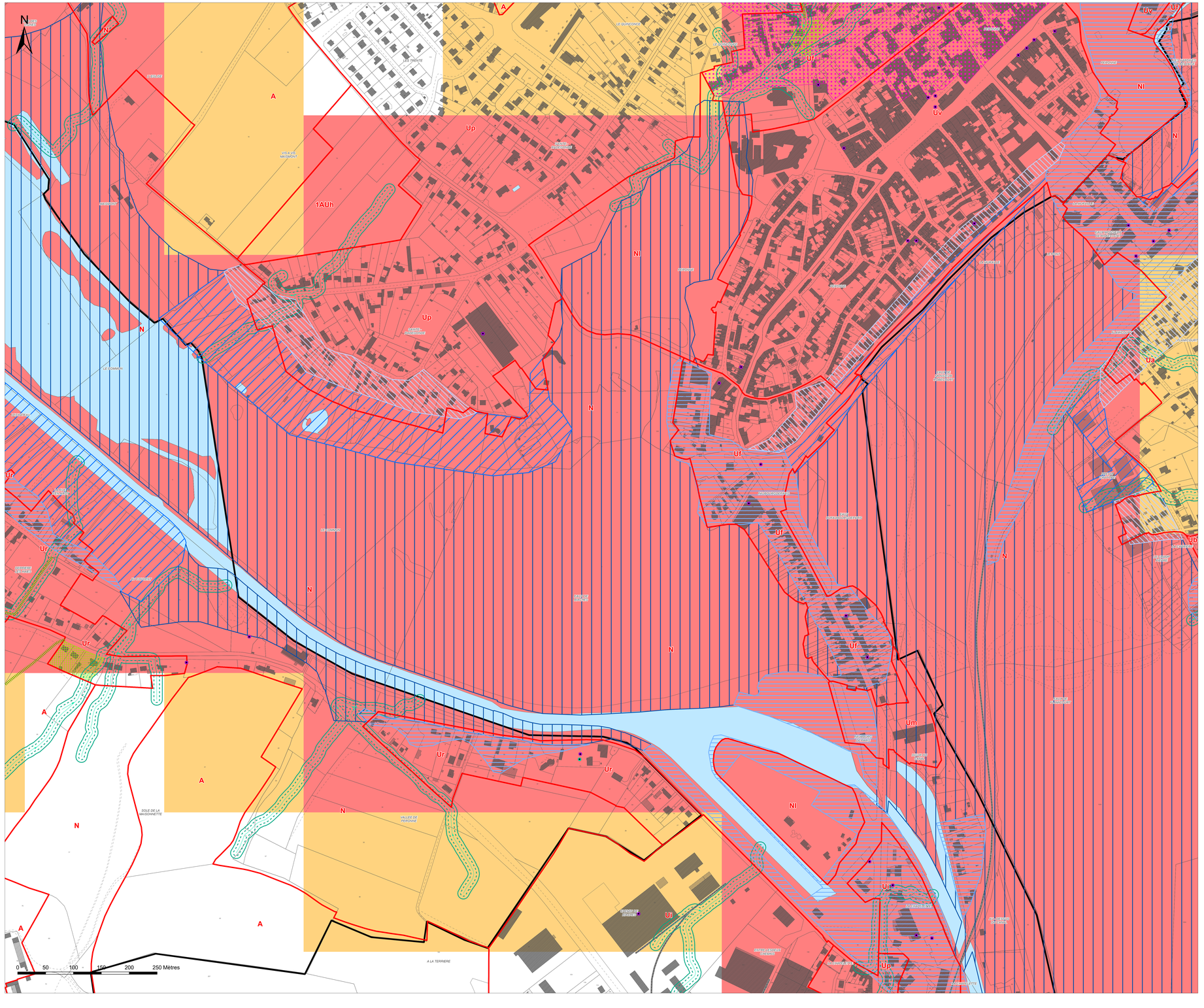

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°1b/60

Péronne (c)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°1a/60

Péronne (b)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

FLERS
VILLERS-CARBONNEL
CLERY-SUR-SOMME
PÉRONNE
BRIE
ETRÉES-MONS
ESTREES-EN-CHAUSSEE
ESTREES-DENIERES
ESTREES-LES-CRECY
ESTREES-LA-CAMPAGNE
ESTREES-LES-CRECY
ESTREES-MONS
ESTRÉES-DEUX-VILLES
ESTRÉES-LÈS-SAINS
ESTRUVAL
ESTRUVAL
ESTRUVAL

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°1a/60

Péronne (a)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche Comté | Sud

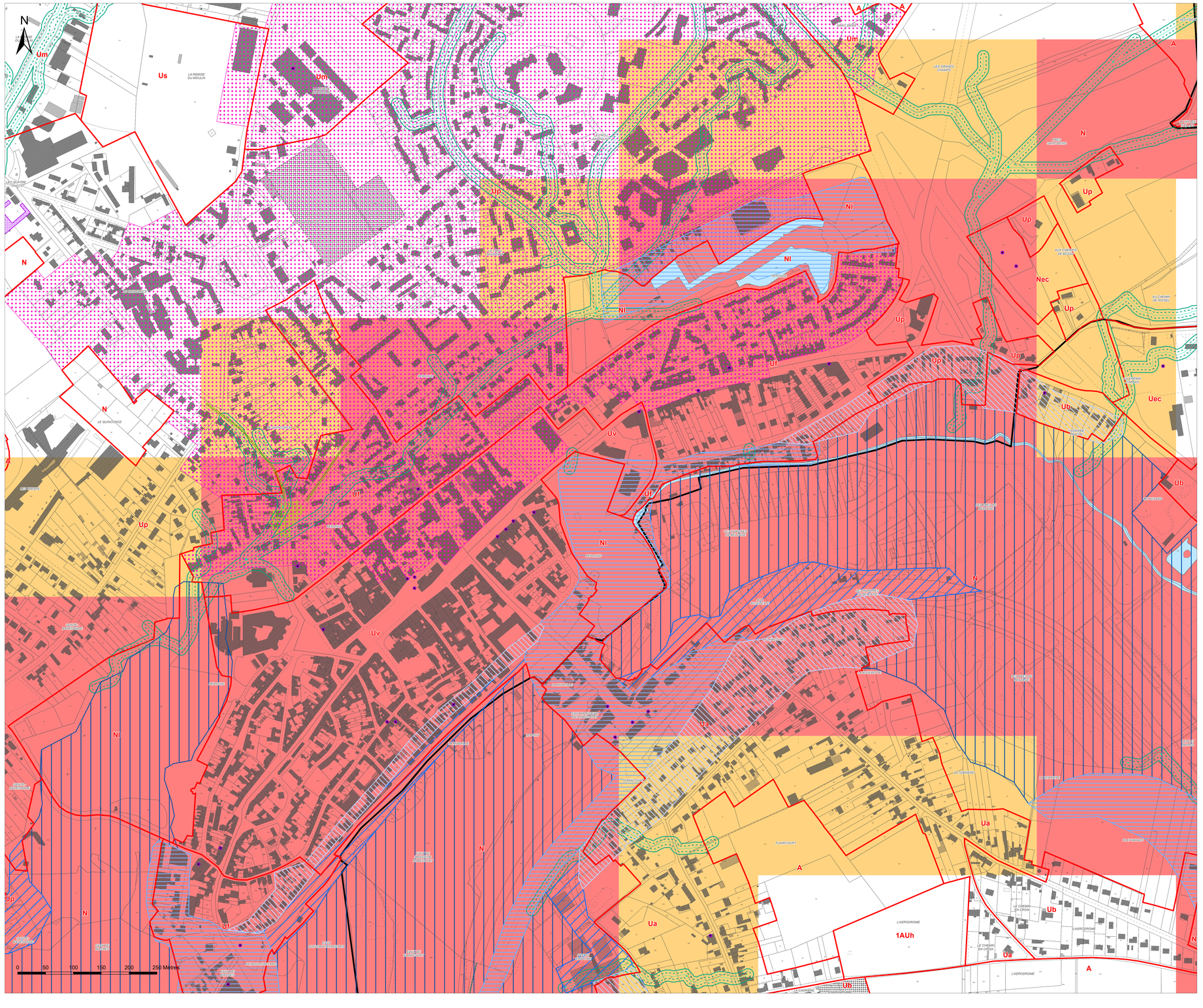

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°48/60

Nurlu

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

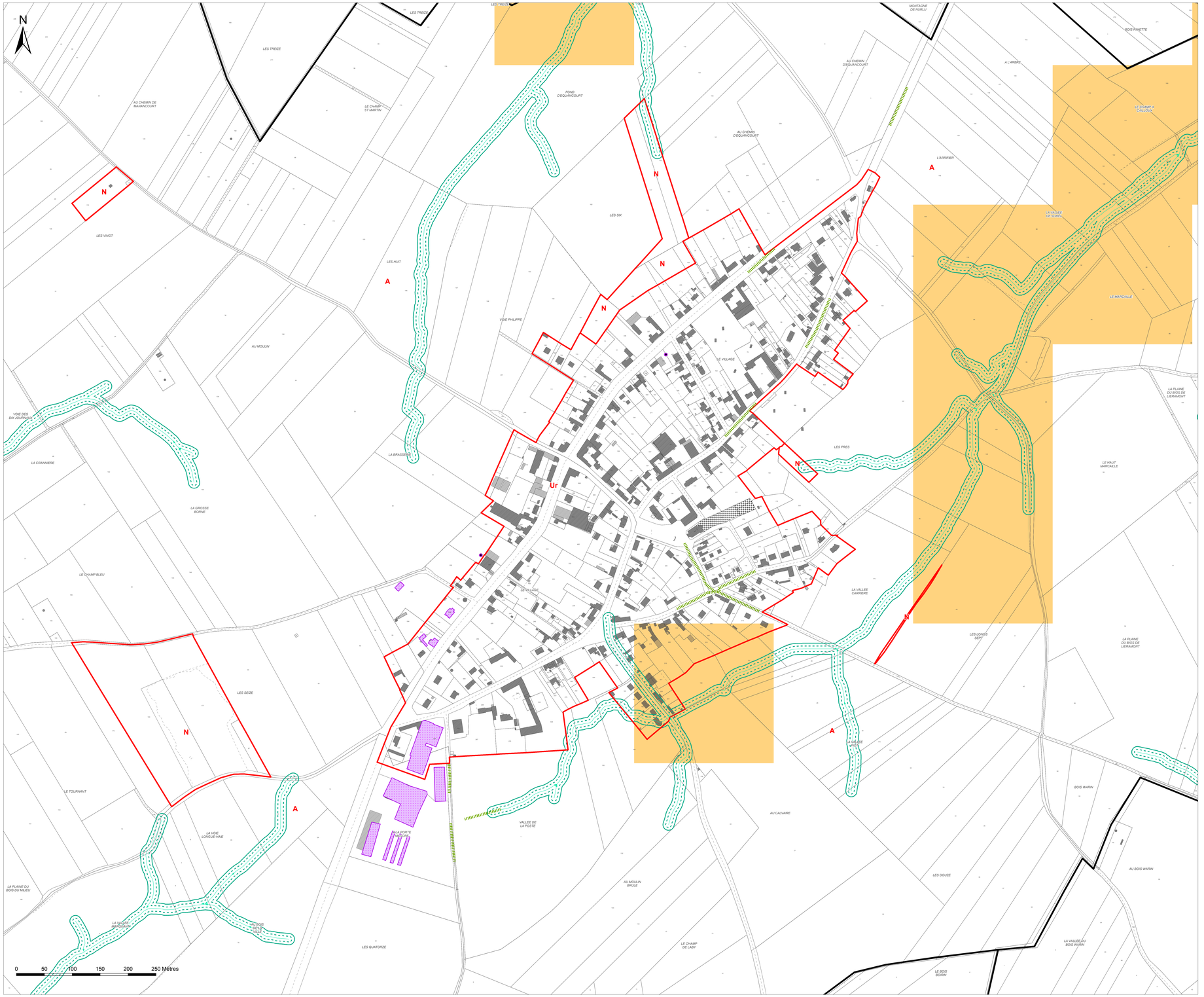

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°47a/60

Moislains (b)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

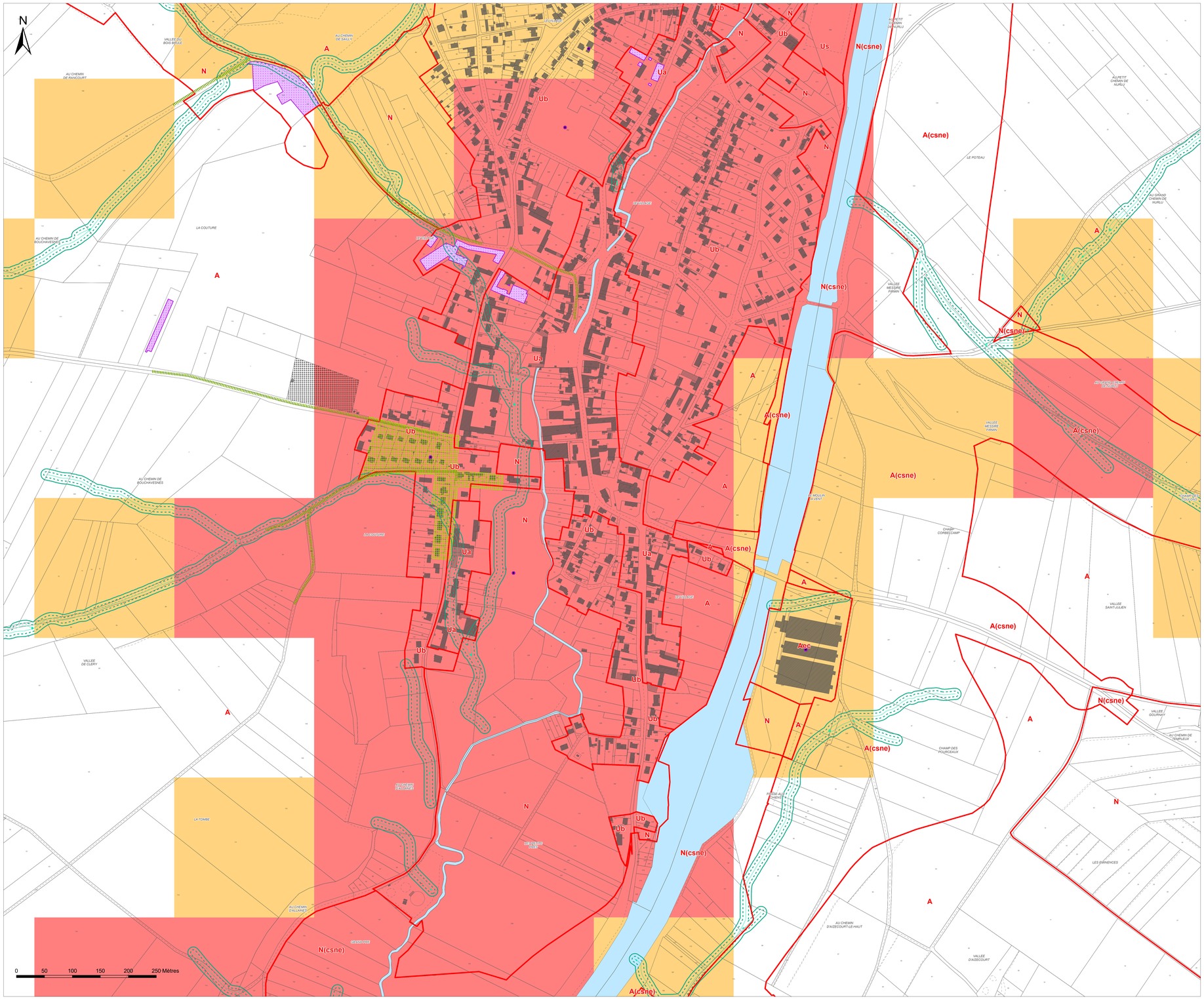

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°47b/60

Moislains (a)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

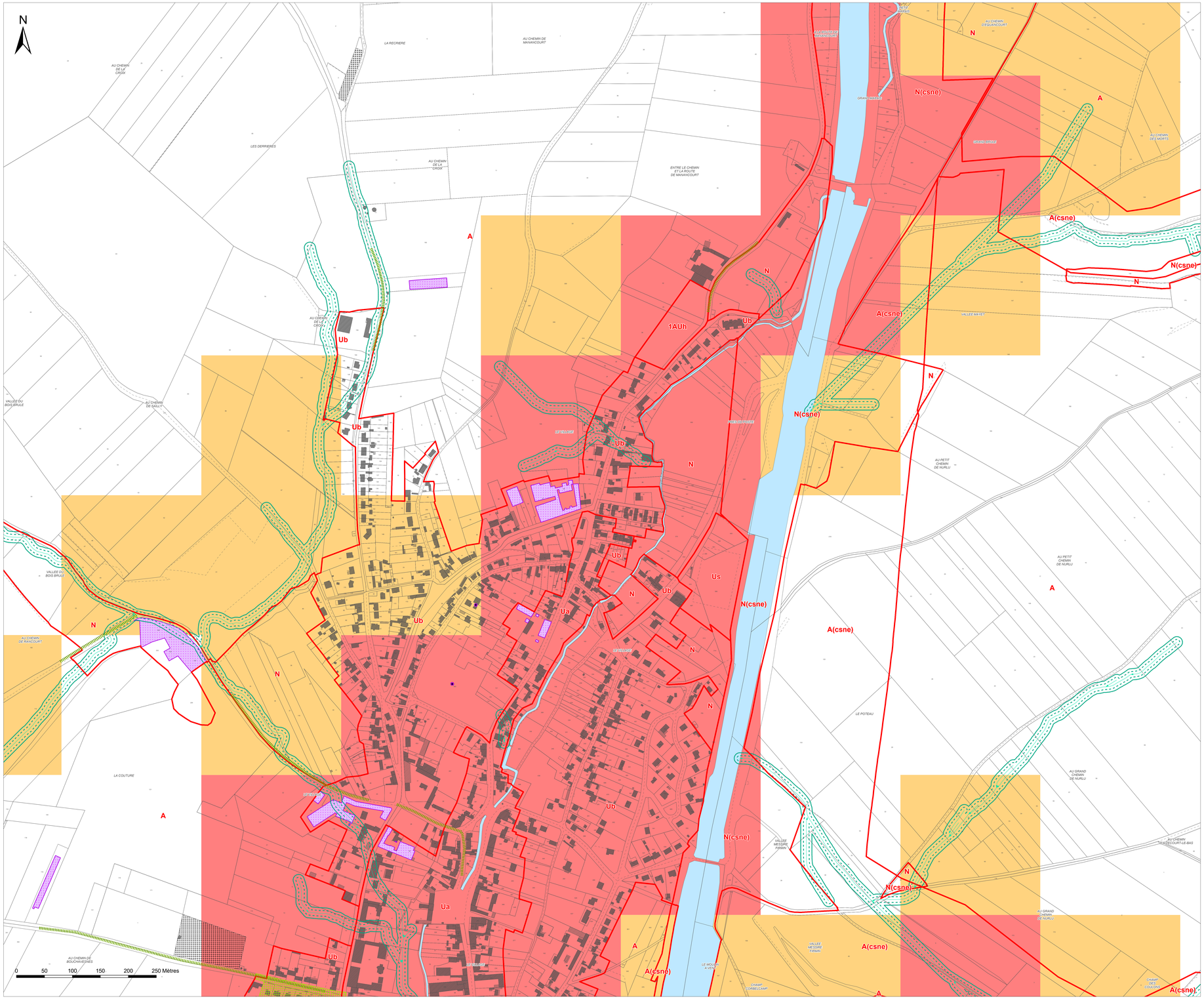

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°46/60
Mesnil-en-Arrouaise

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne Franche Comté | Sud

N

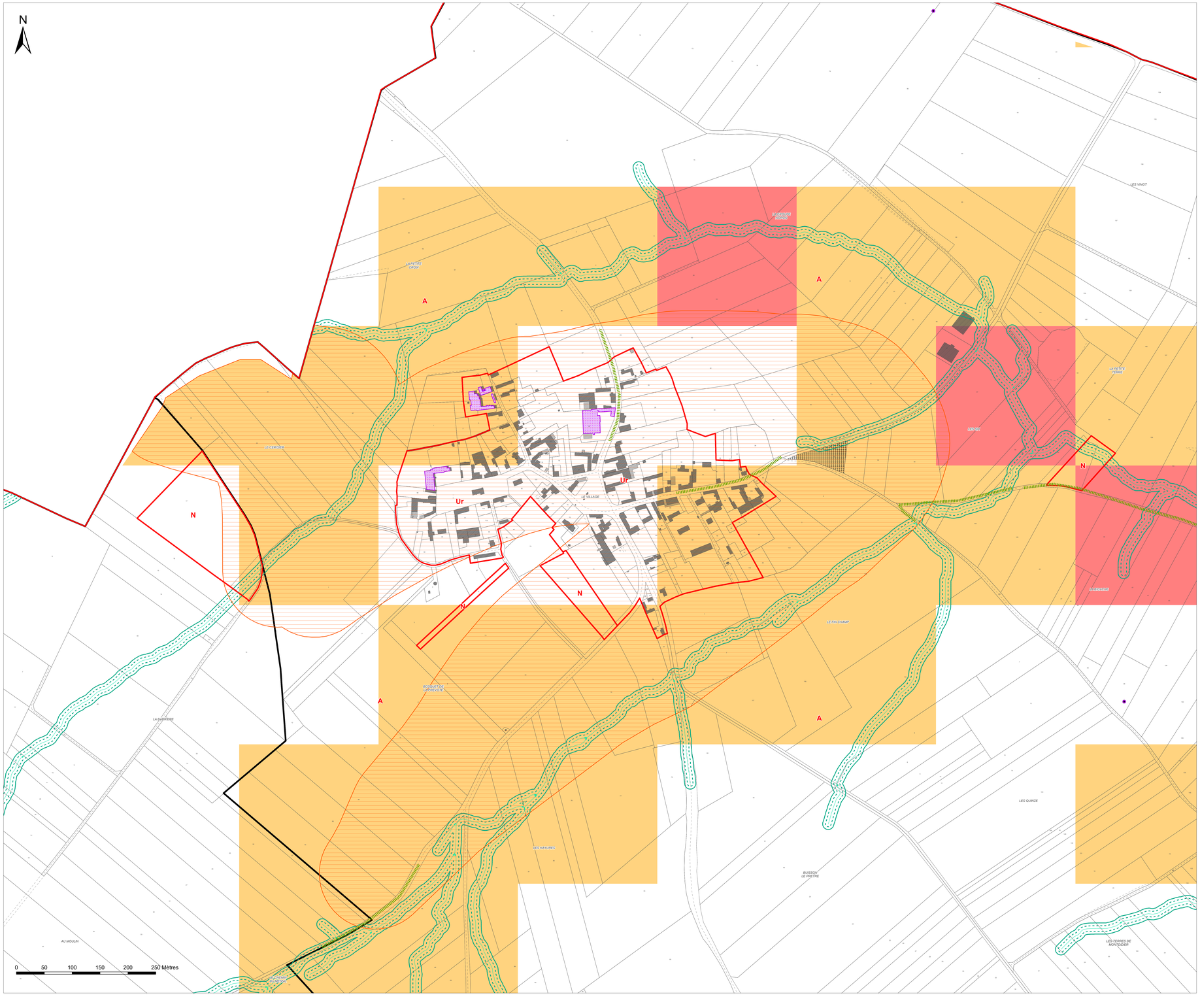

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°45/60

Mesnil-Bruntel

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

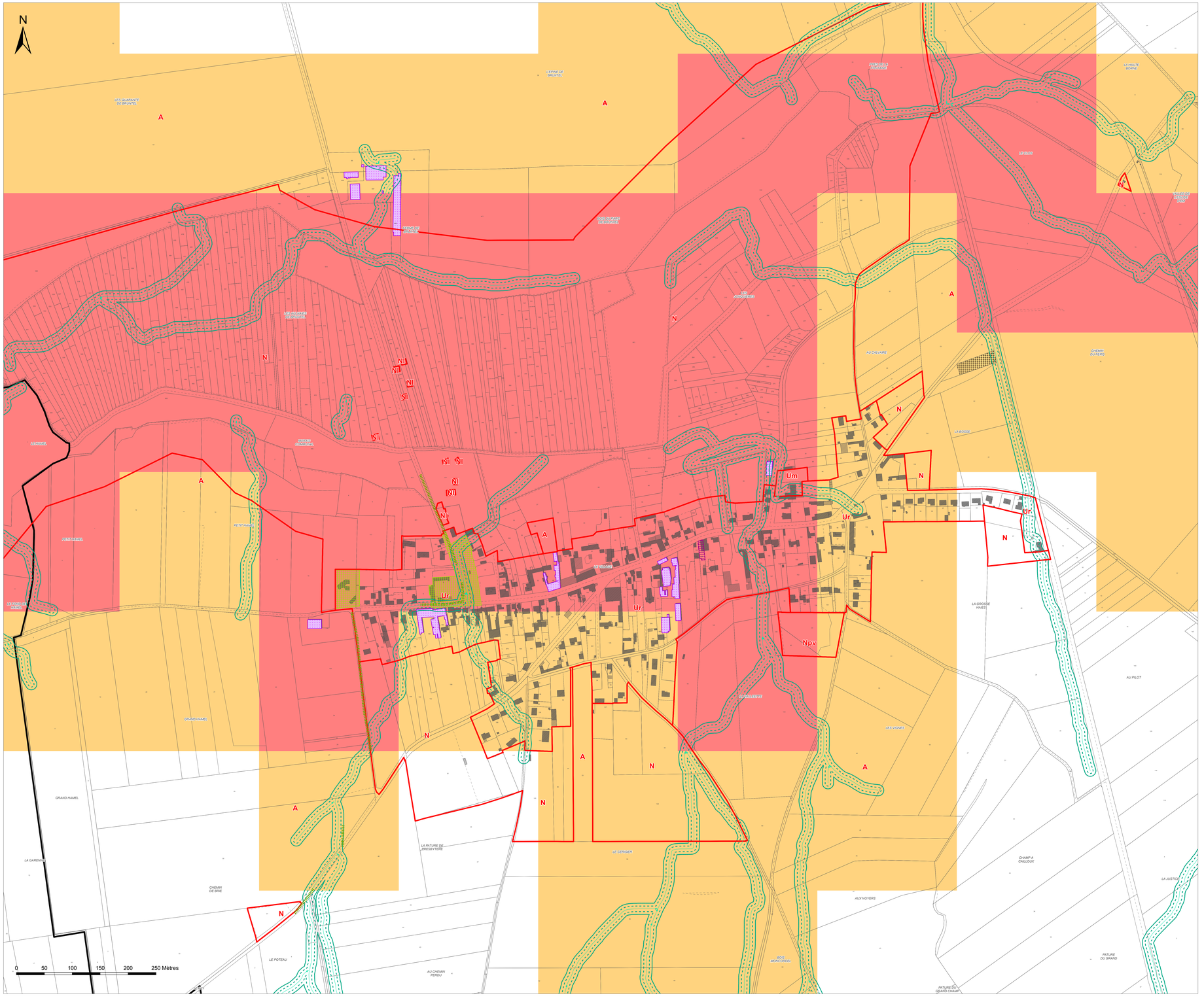

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°44/60

Maurepas

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

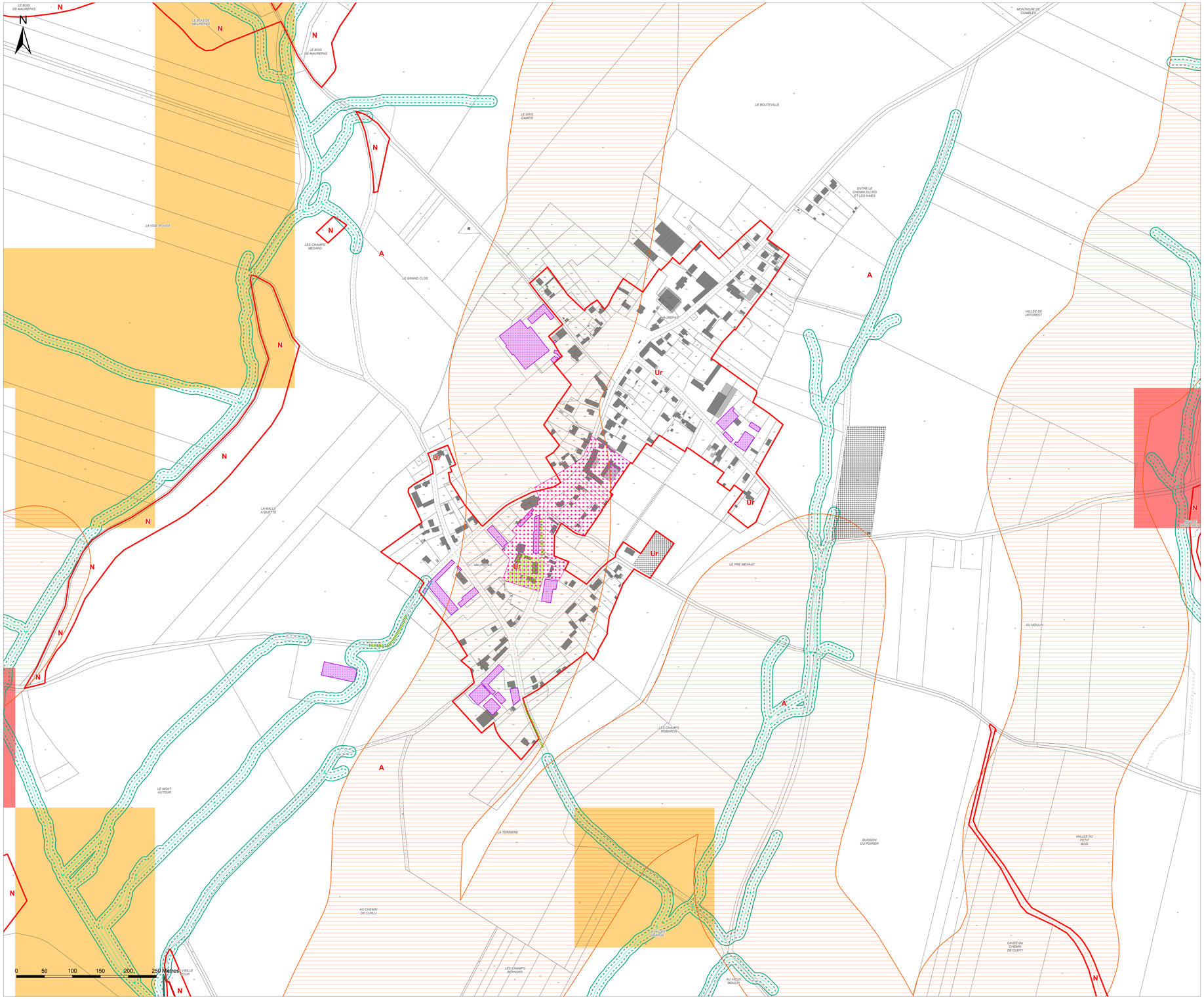

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°43/60

Marquaix

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

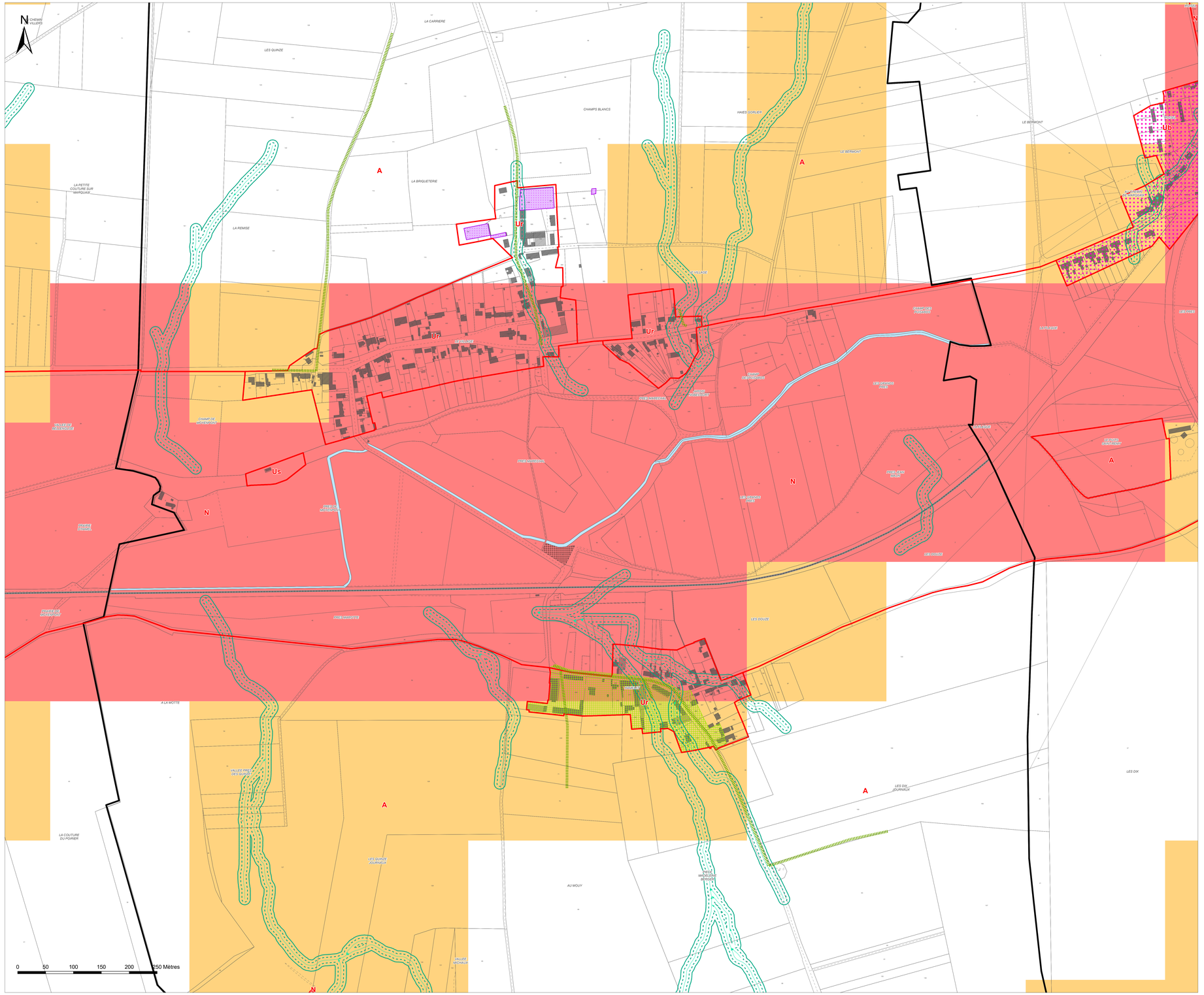

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°42/60
Longueval

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne Franche Comté | Sud

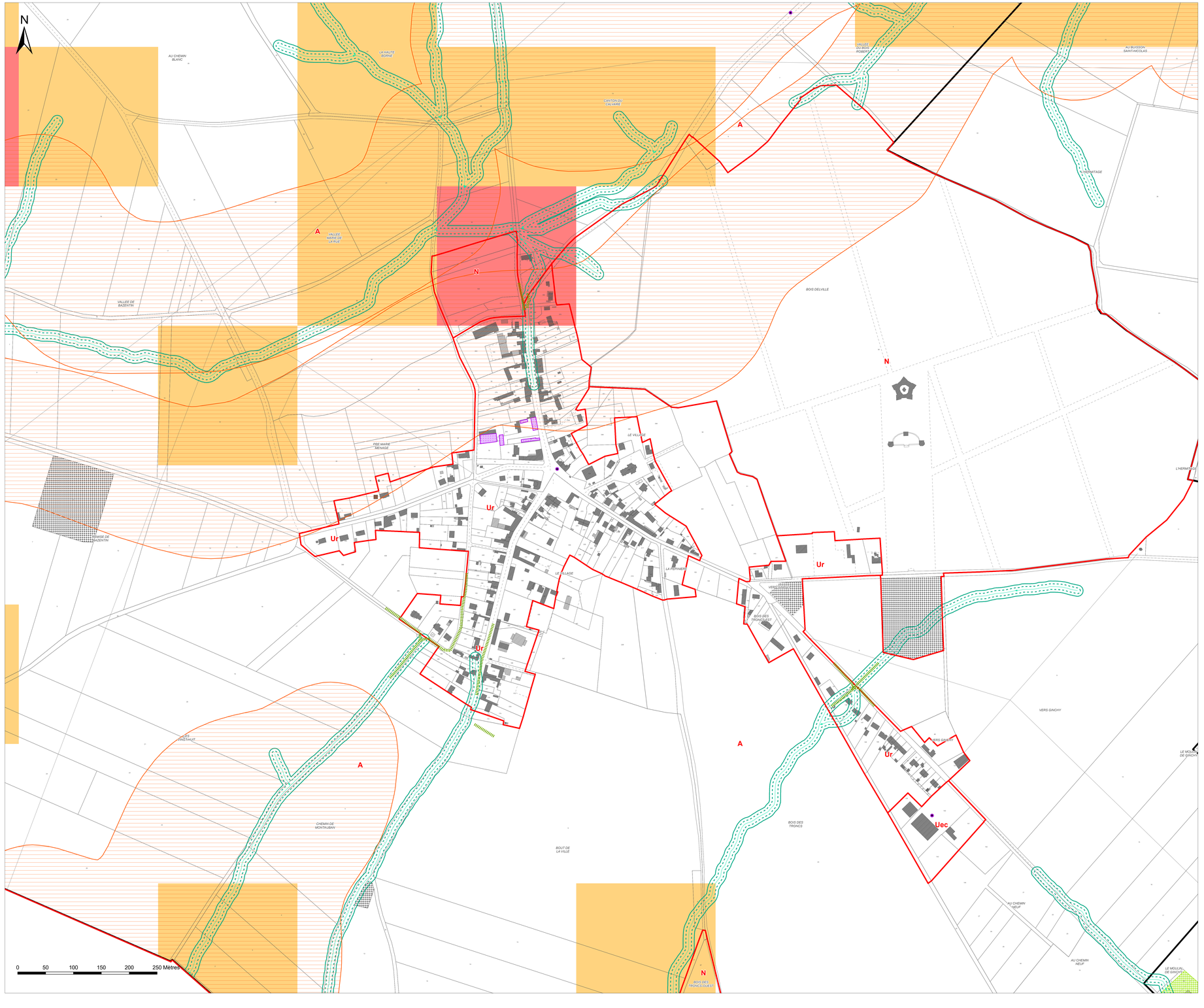

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°41/60
Longavesnes

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud

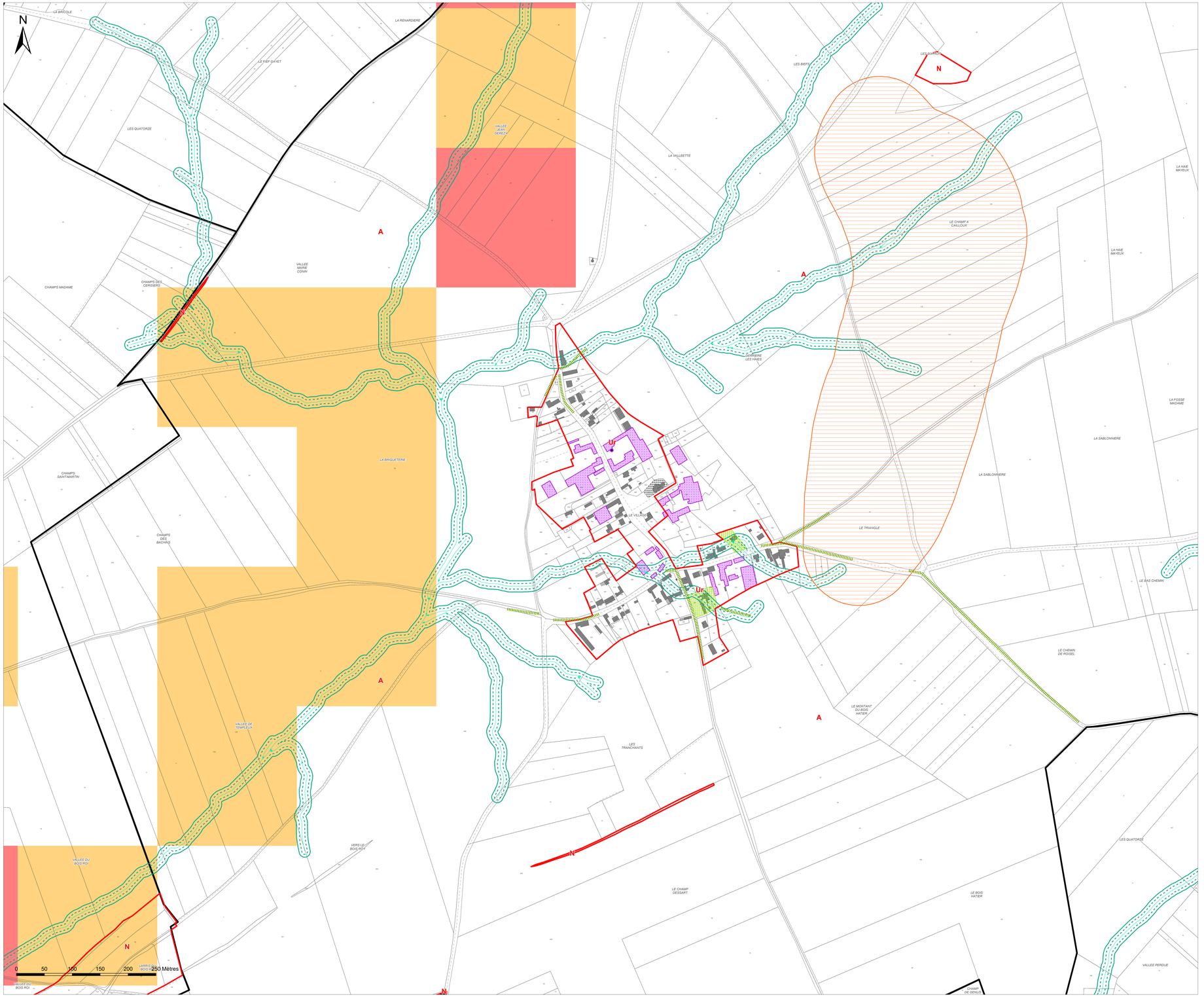

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°40/60

Liéramont

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

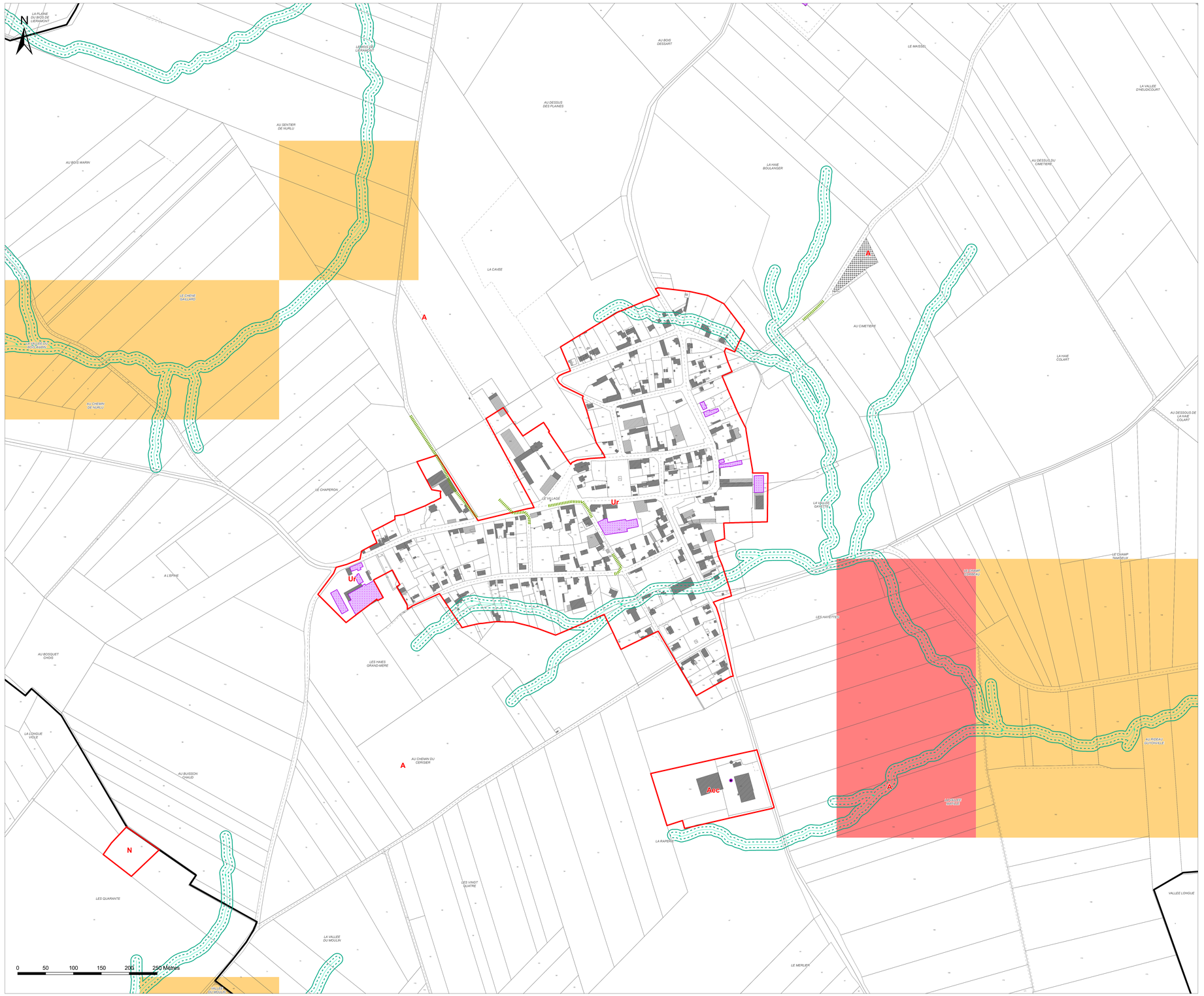

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°39/60

Lesbœufs

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

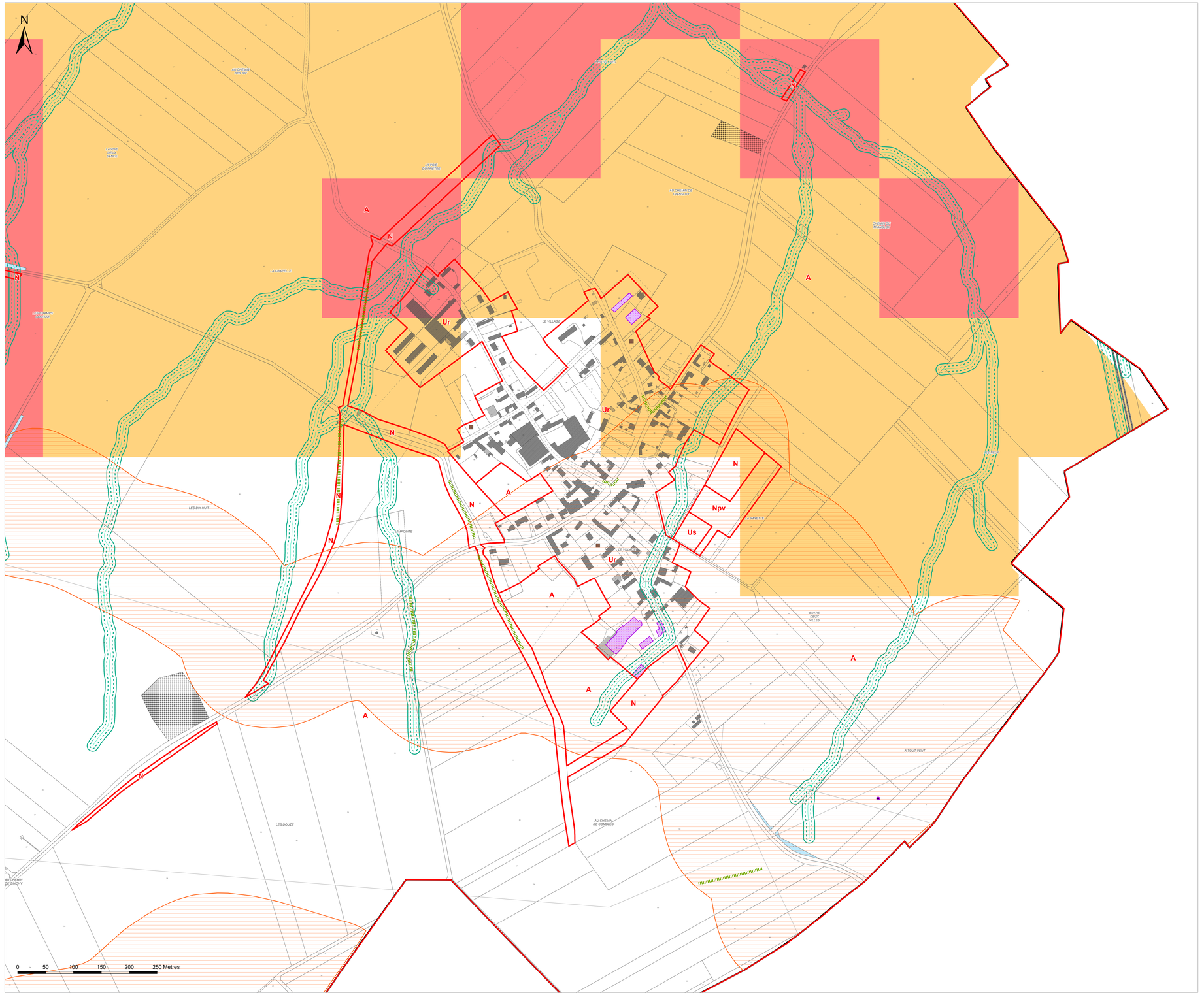

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°38/60

Heudicourt

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche Comté · Sud

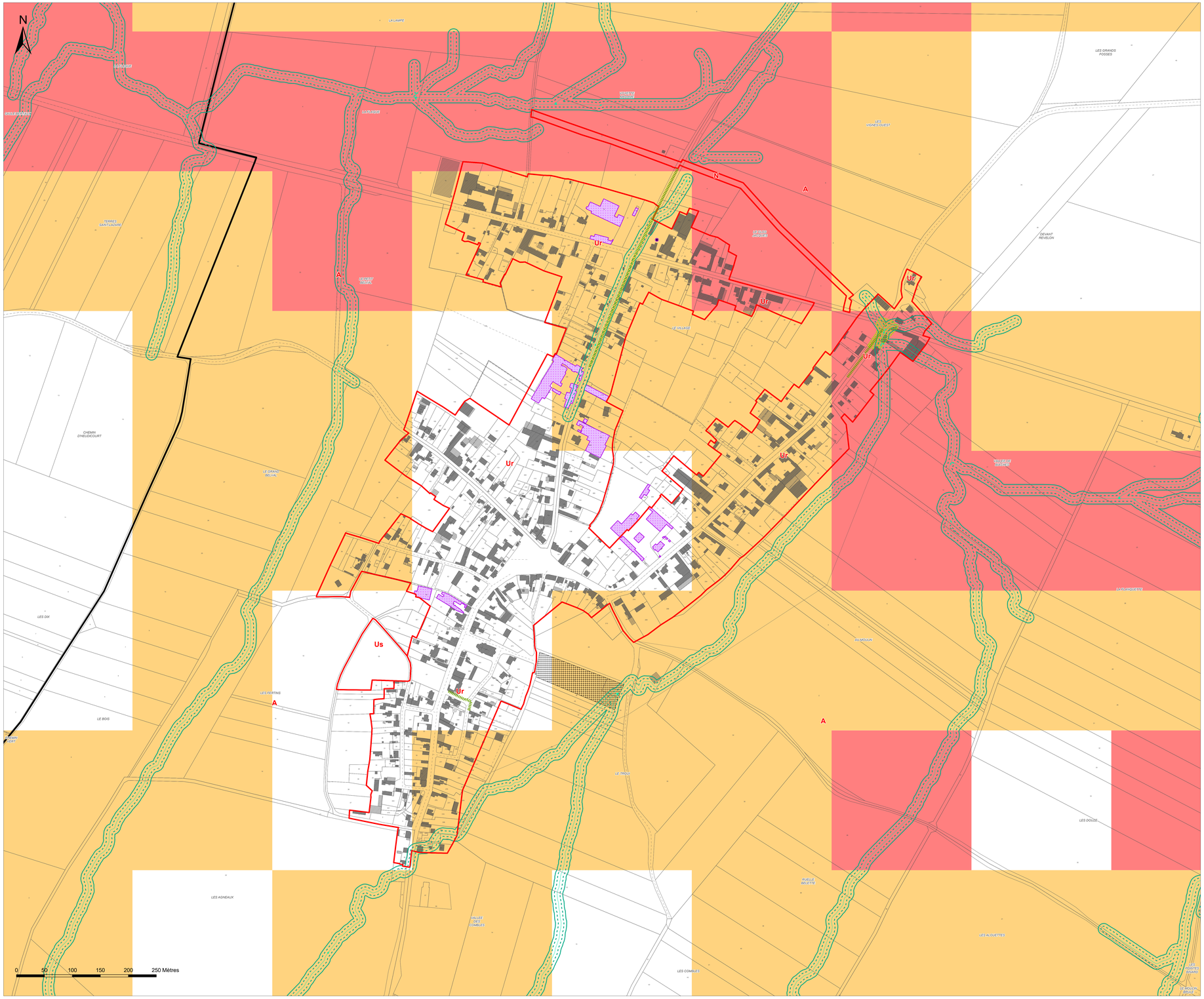

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°37/60

Hesbécourt

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France | Grand-Est | Val de Loire | Auvergne Massif Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud

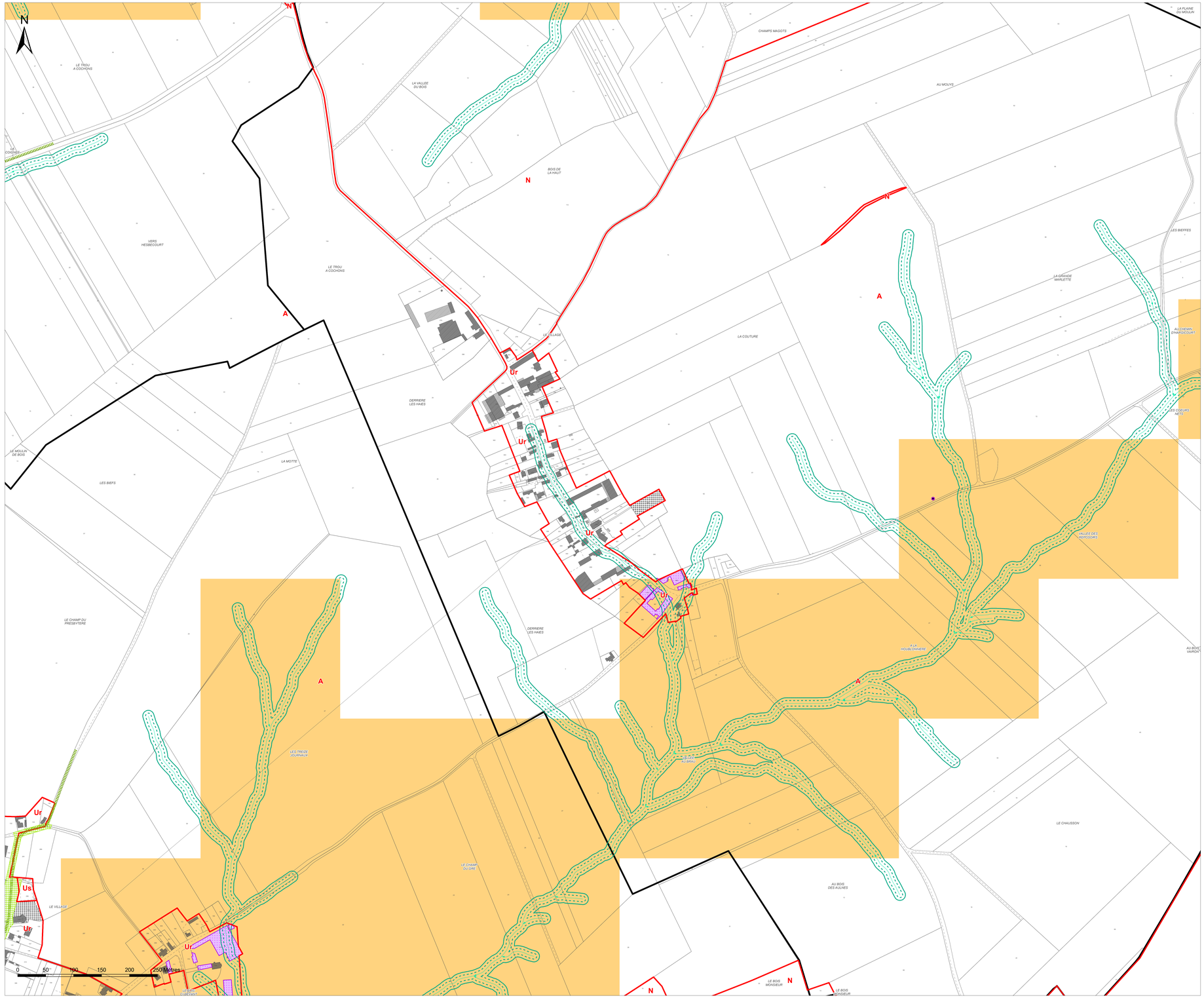

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°36b/60

Hervilly (b)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France · Grand-Est · Val de Loire · Auvergne Massif Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud

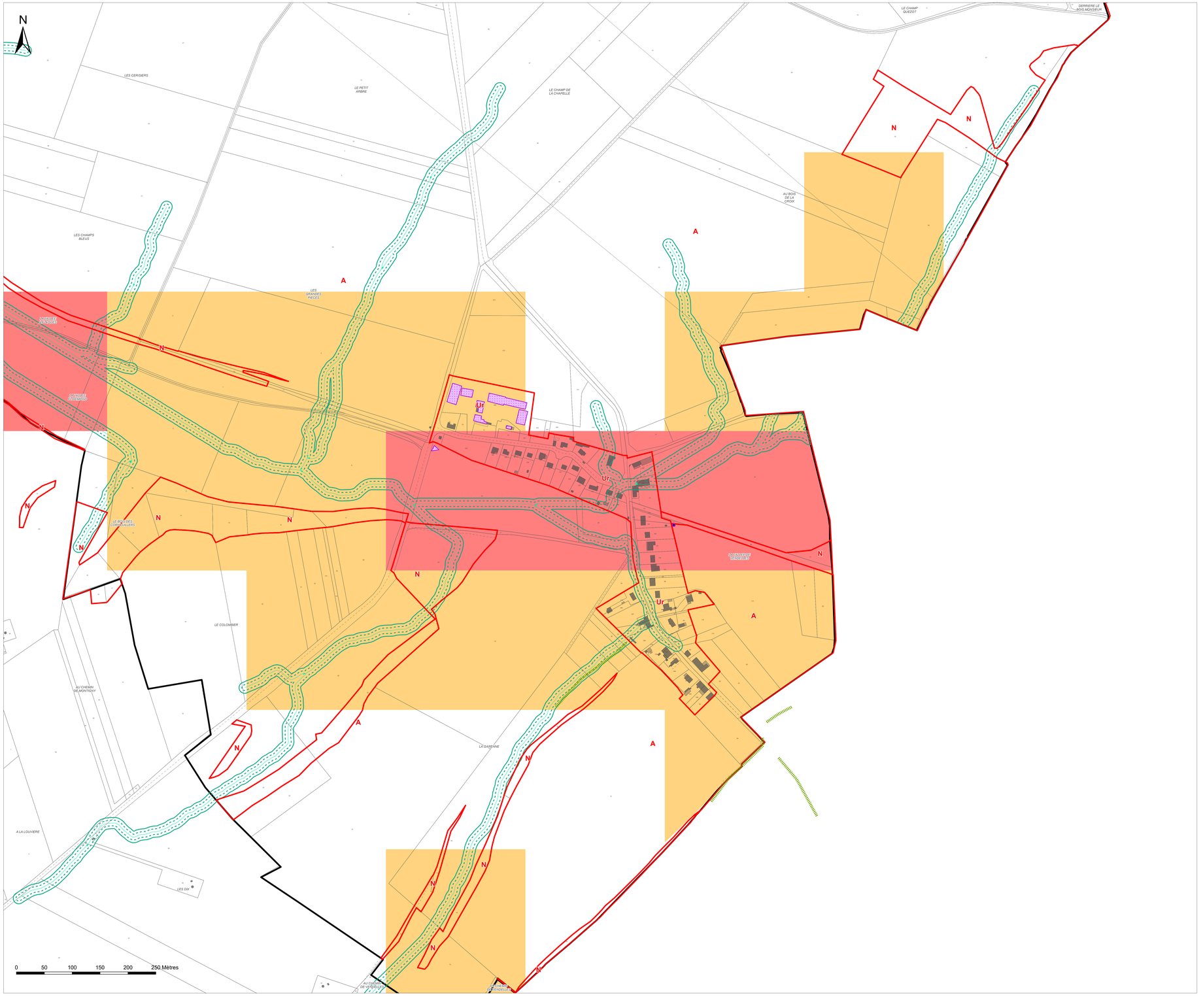

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°36a/60

Hervilly (a)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

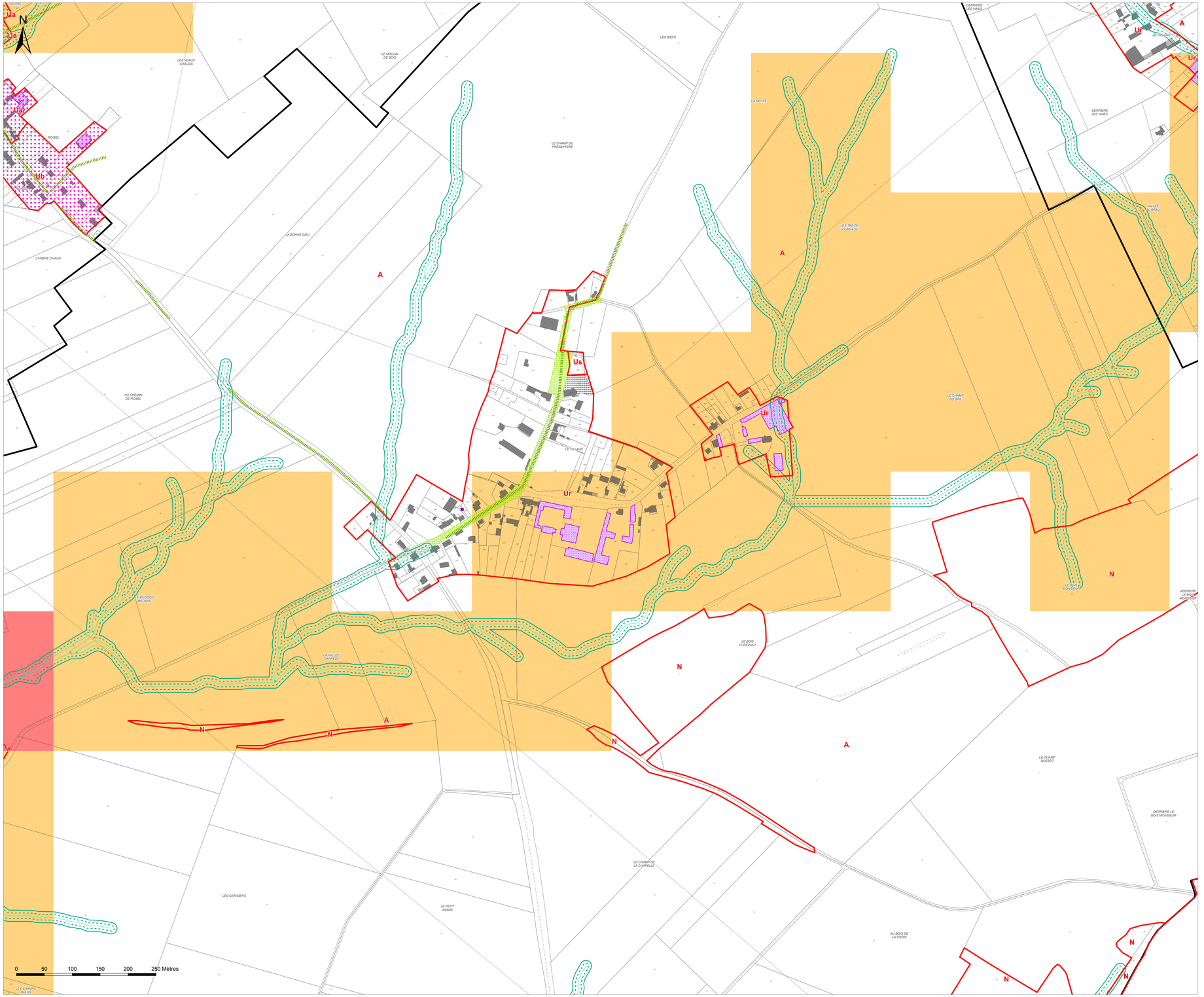

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°35/60
Herbécourt

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

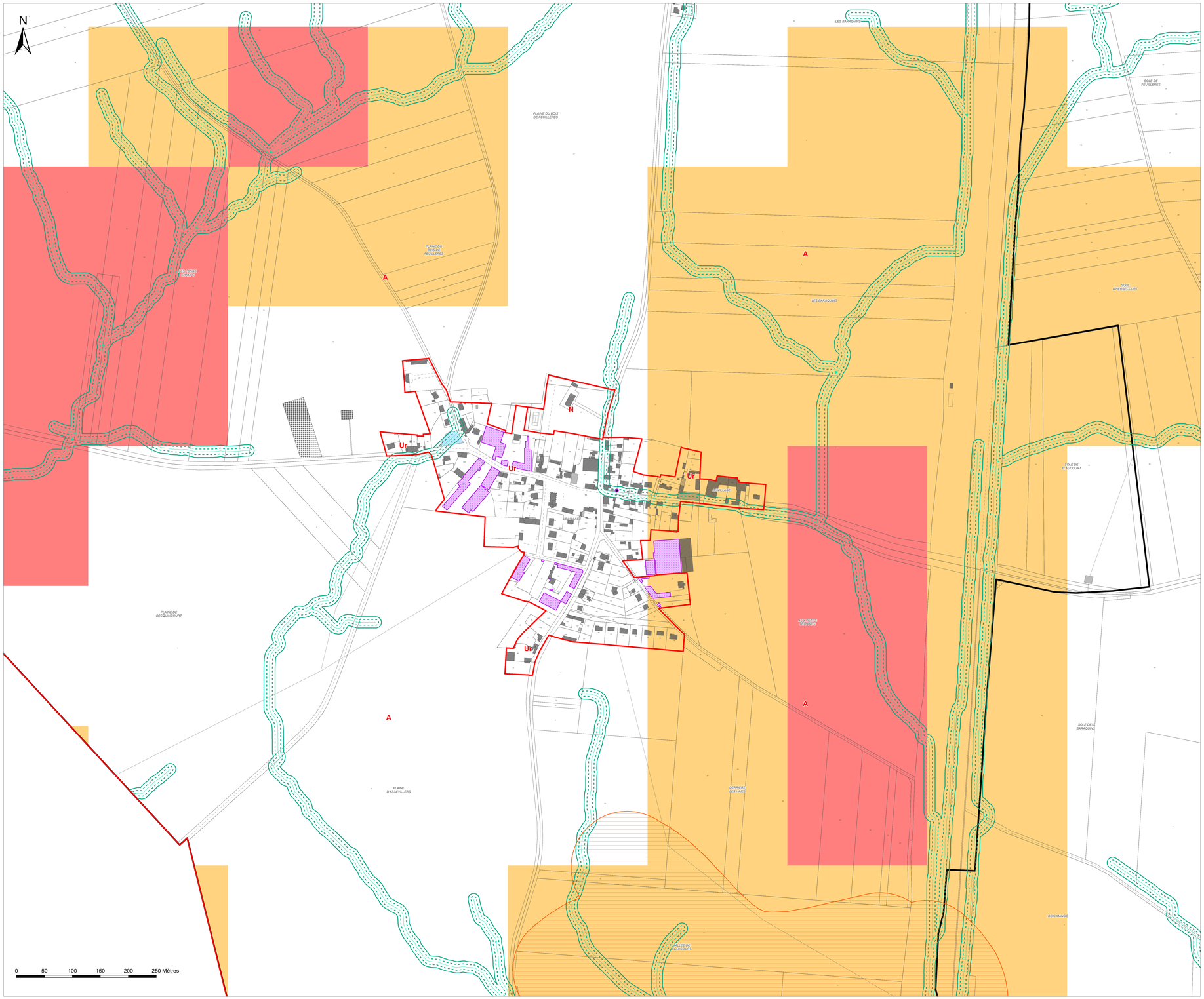

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°34/60

Hem-Monacu

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne-Franche Comté | Sud

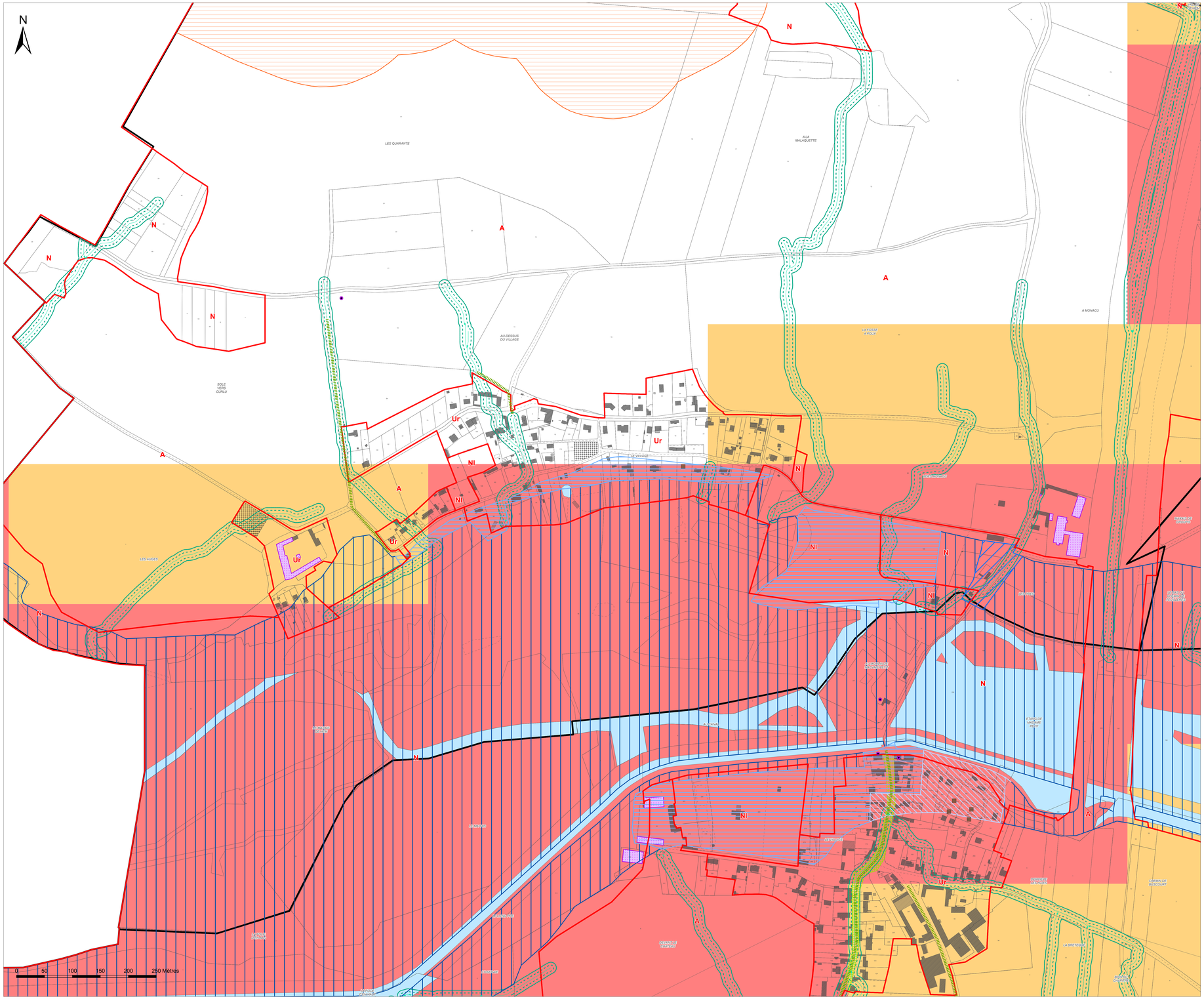

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°33/60
Hardecourt-aux-Bois

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

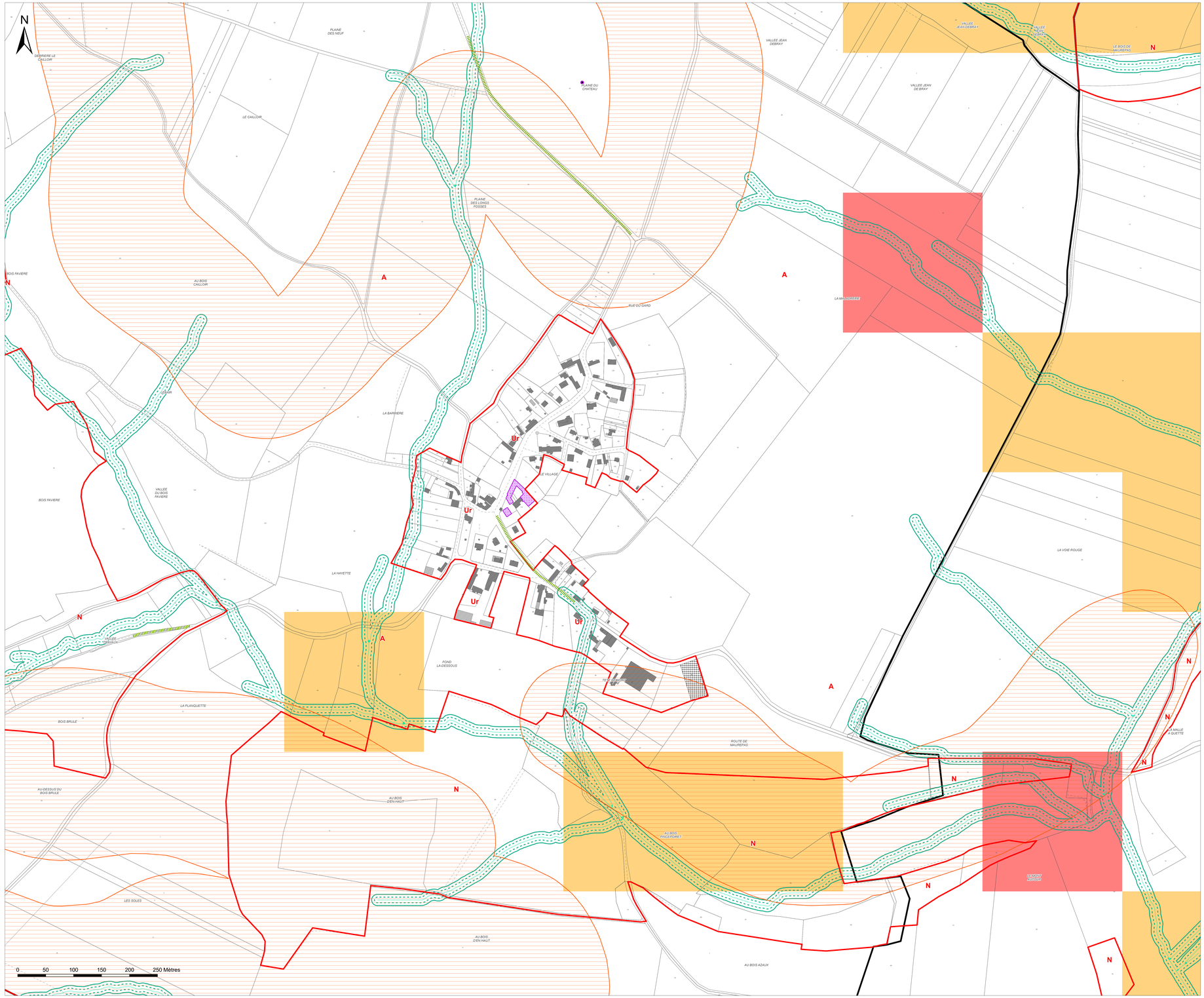

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°32/60
Hancourt

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central · Saint-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud

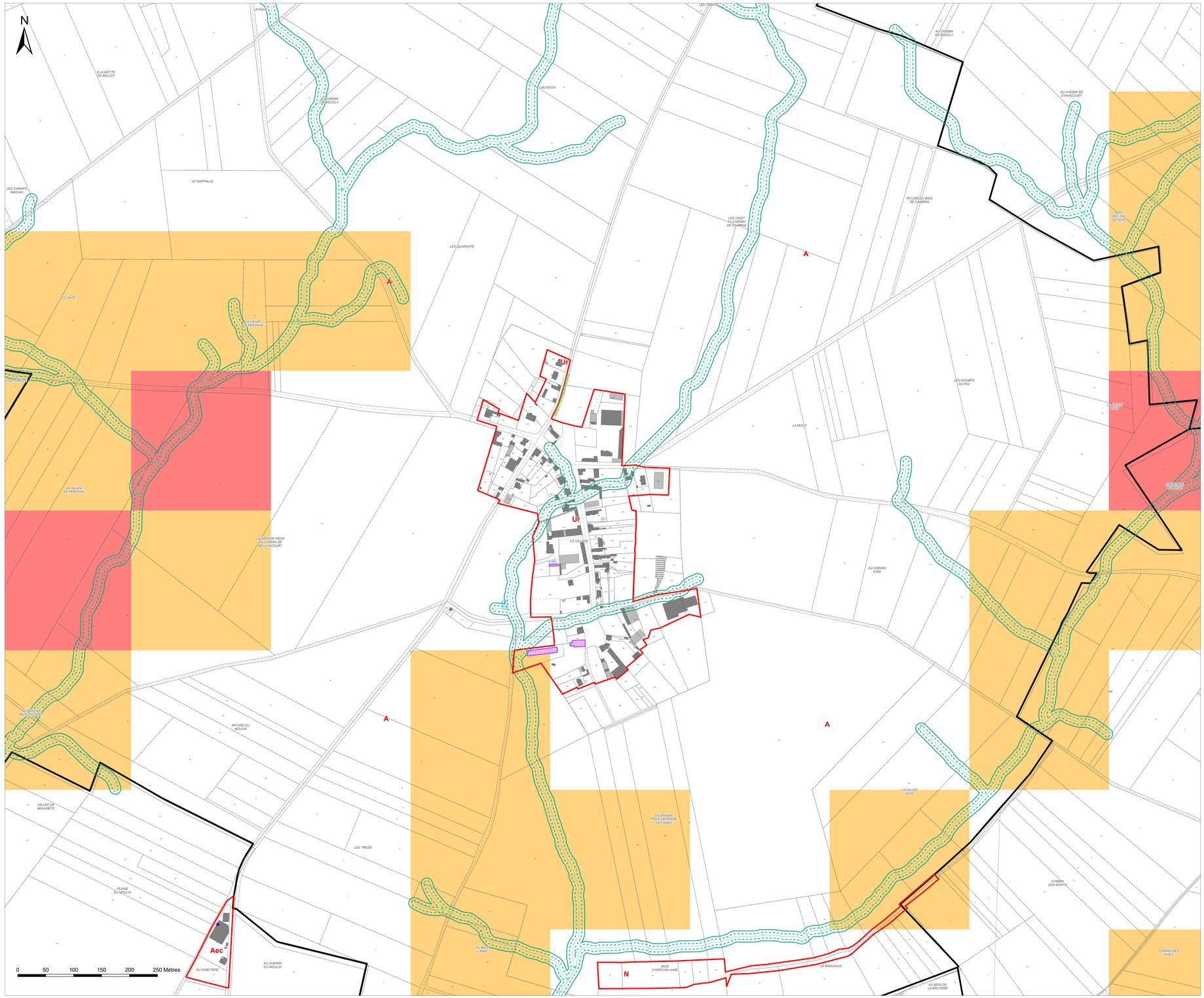

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°31/60

Guyencourt-Saulcourt

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

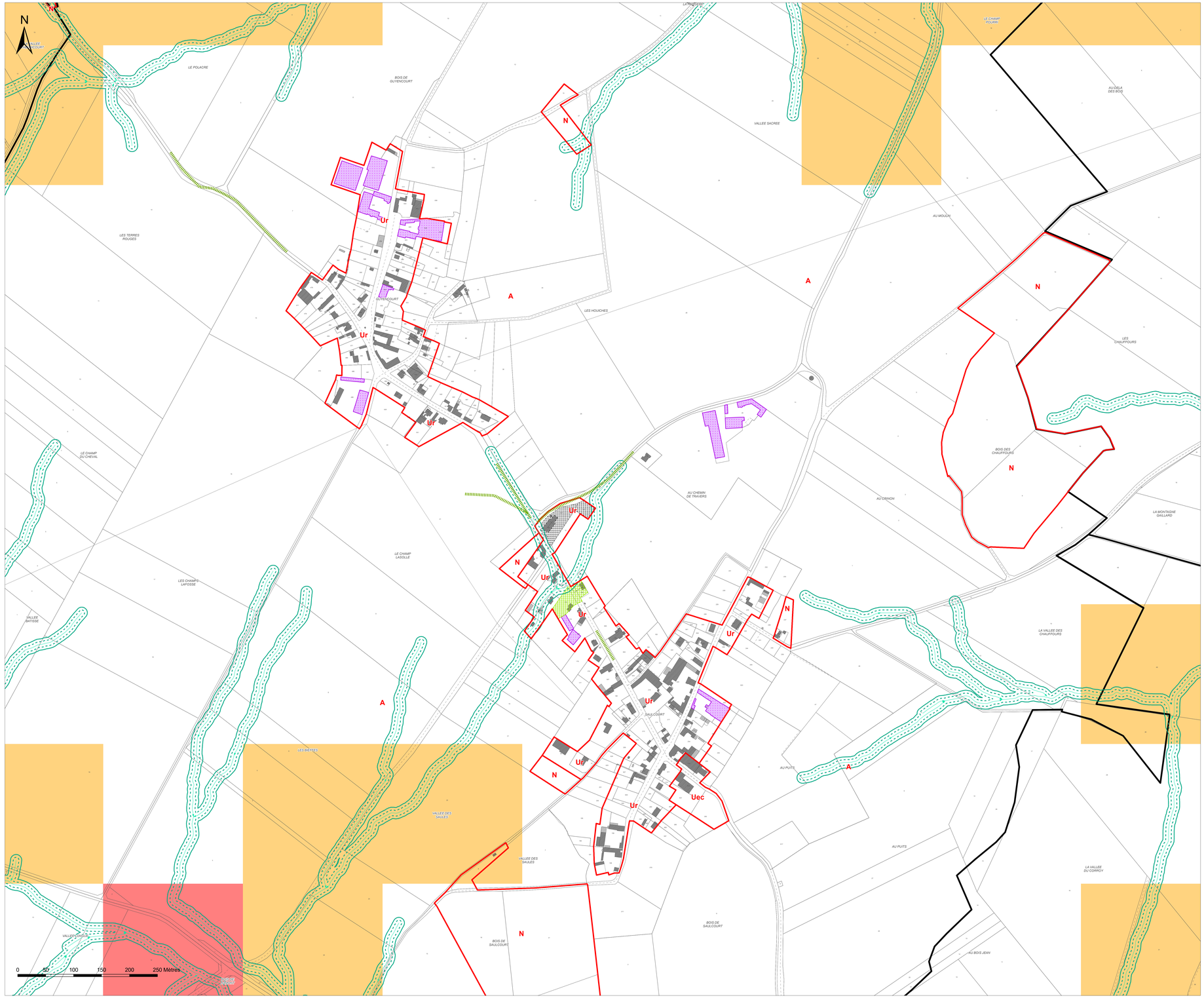

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°30/60

Guillemont

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

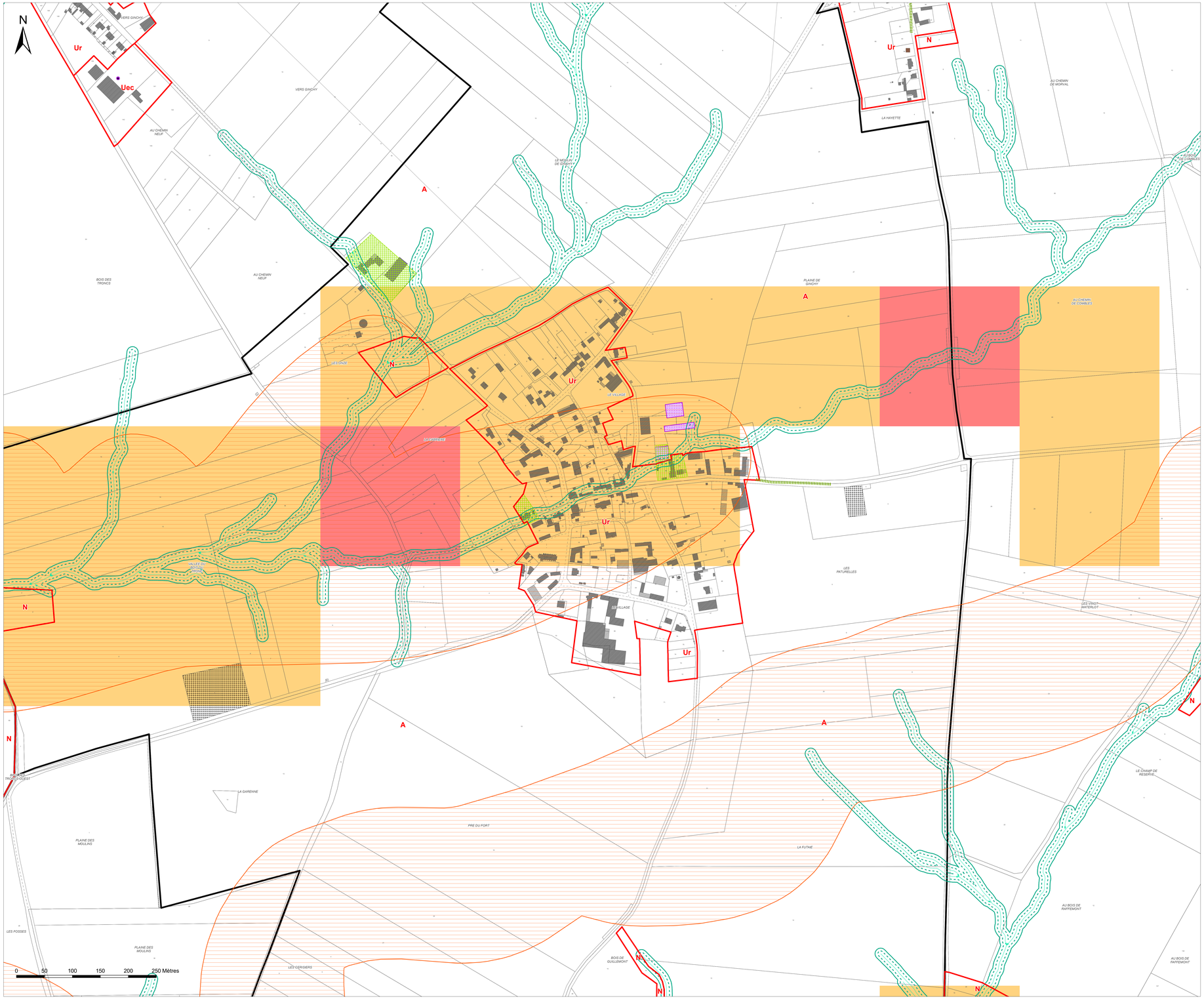

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°29/60

Gueudecourt

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

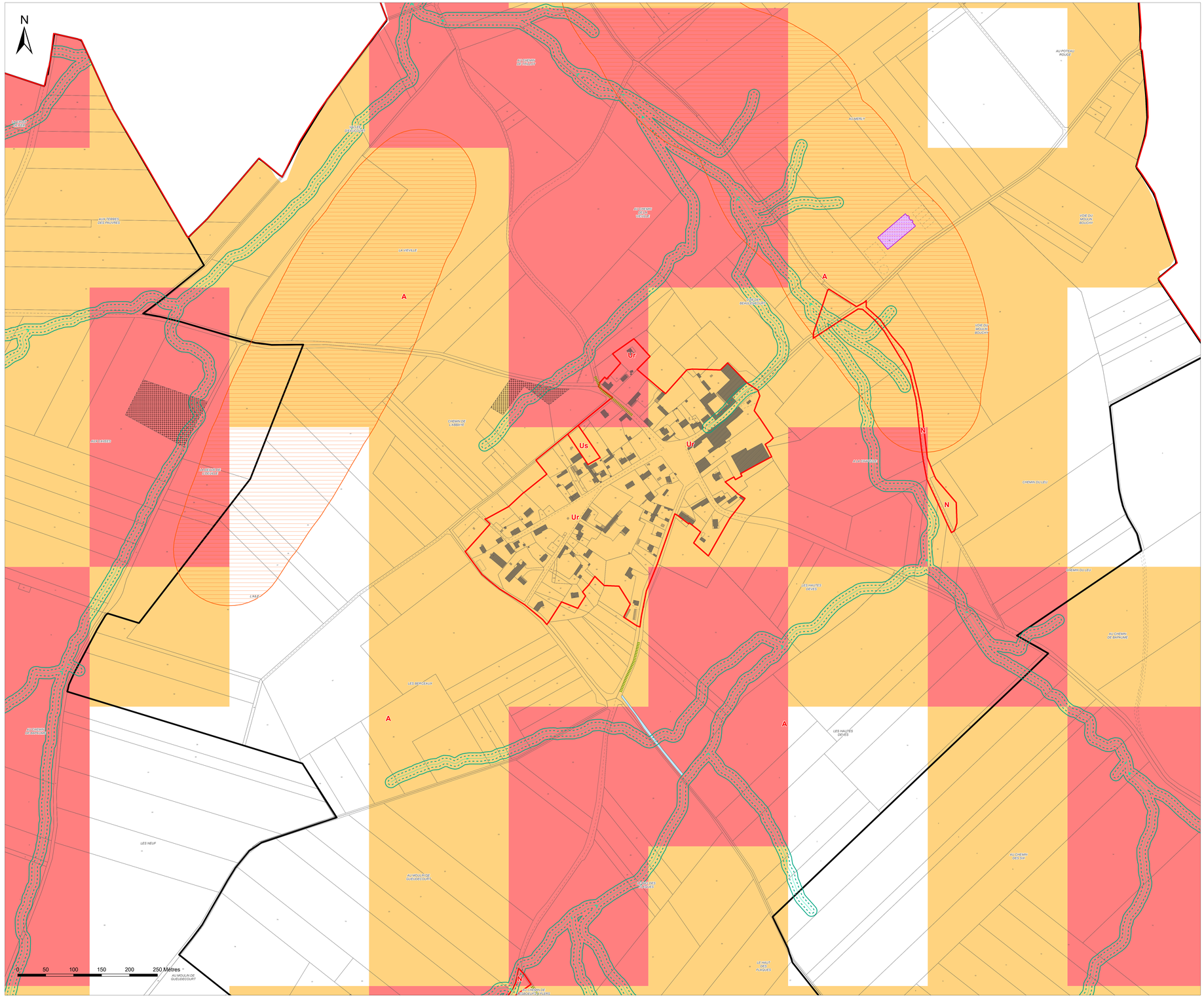

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°28/60

Ginchy

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche Comté · Sud

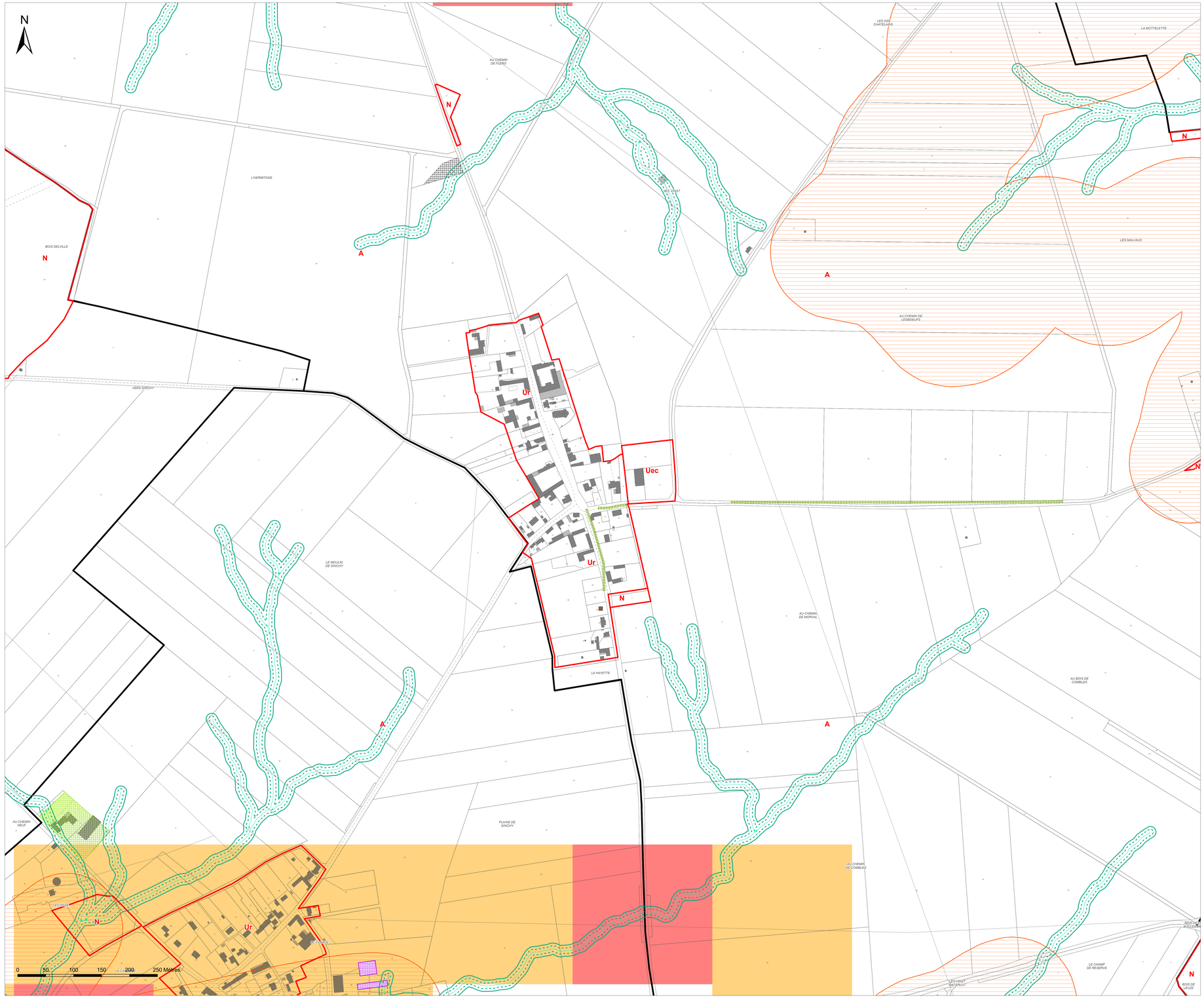

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°27/60
Flers

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

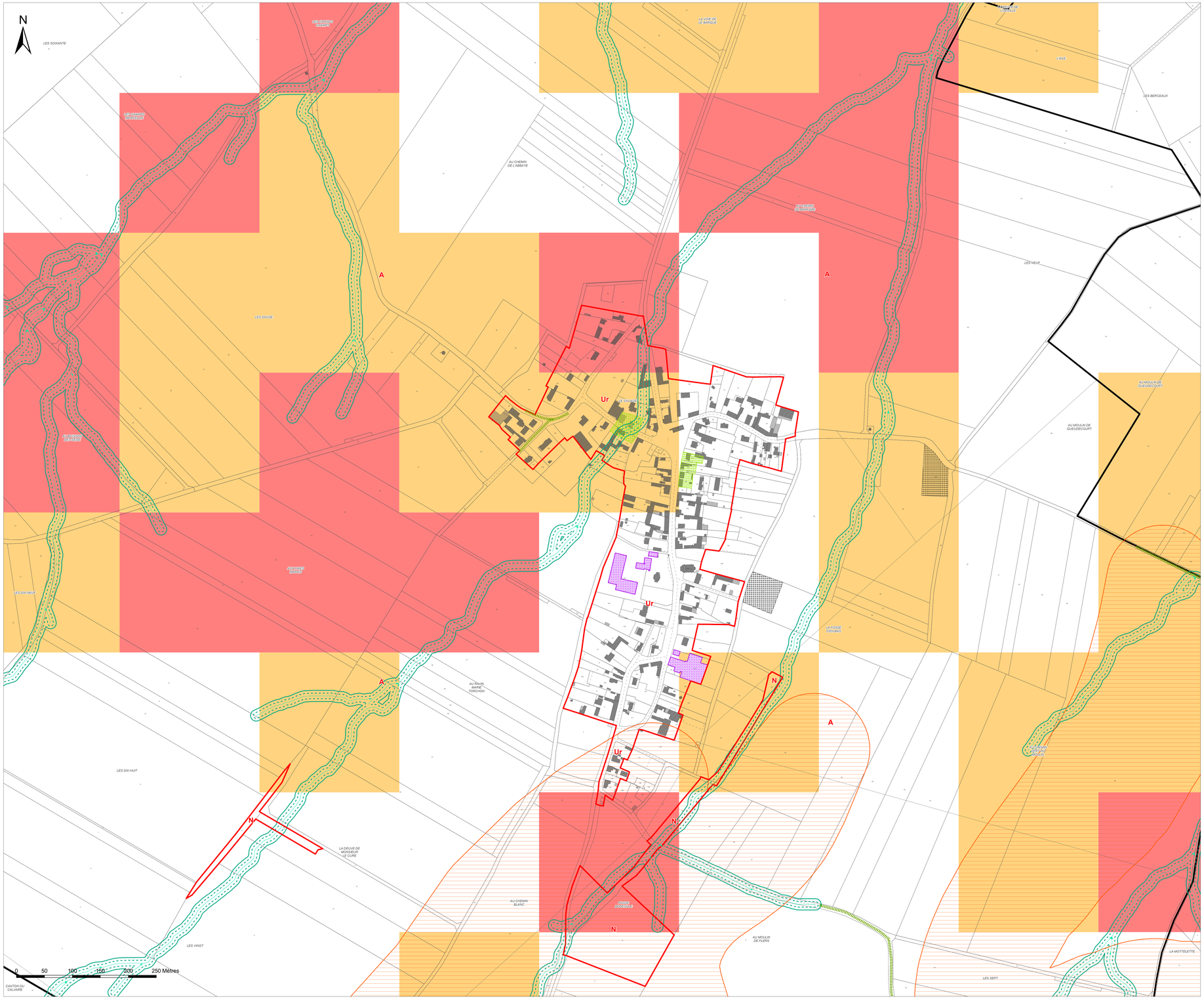

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°26/60

Flaucourt

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne Franche Comté | Sud

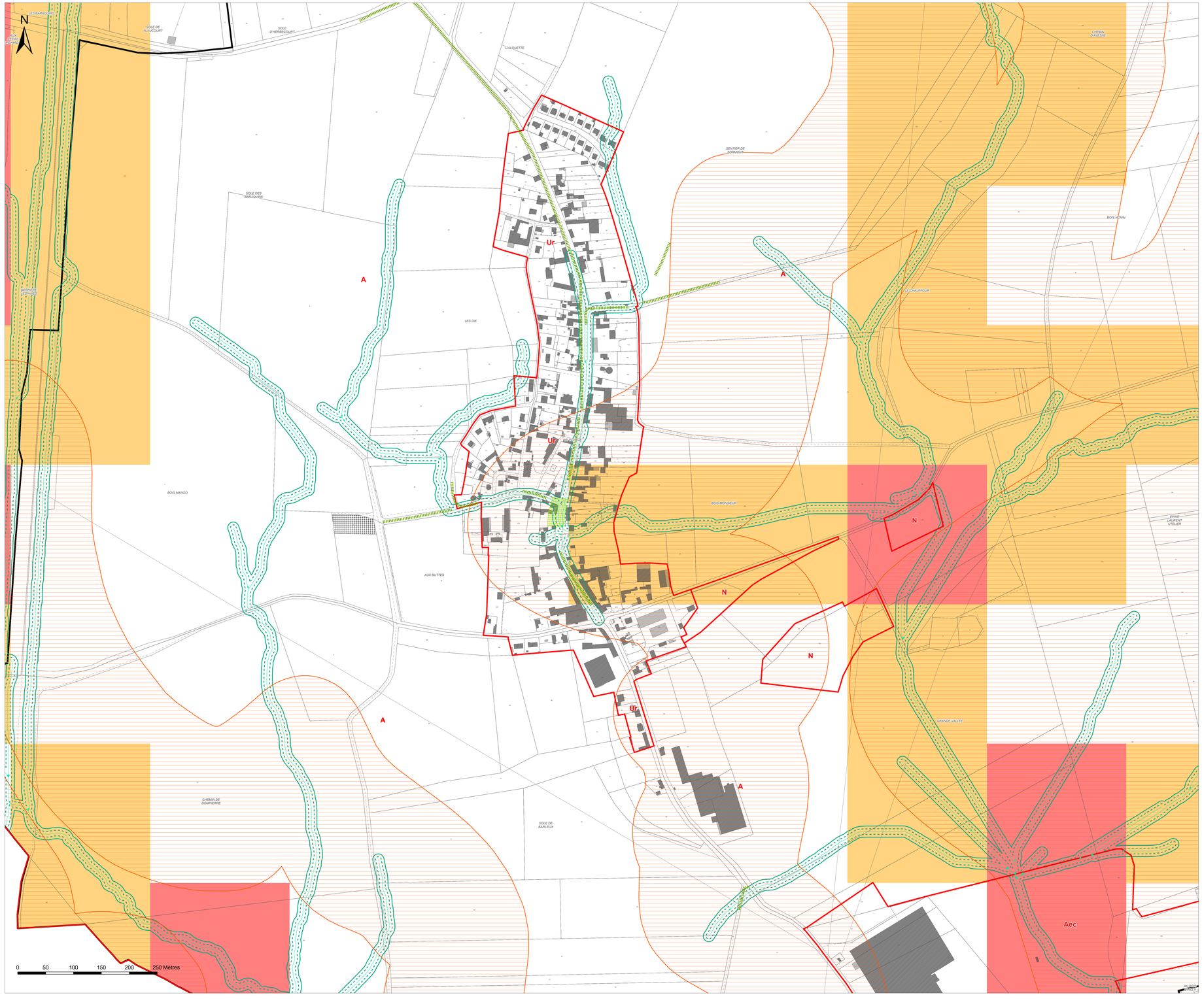

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°25/60

Fins

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

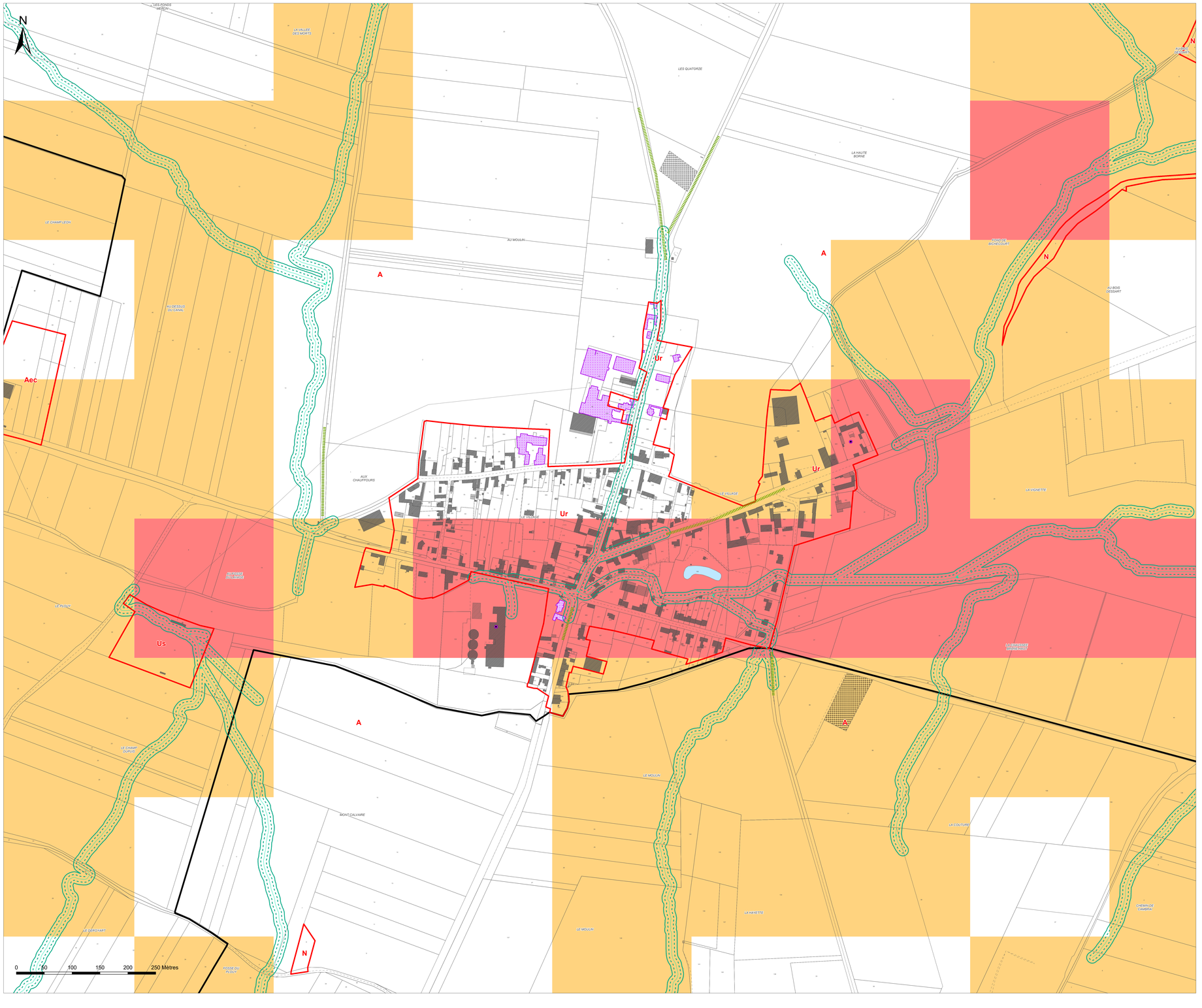

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°24/60
Feuillères

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

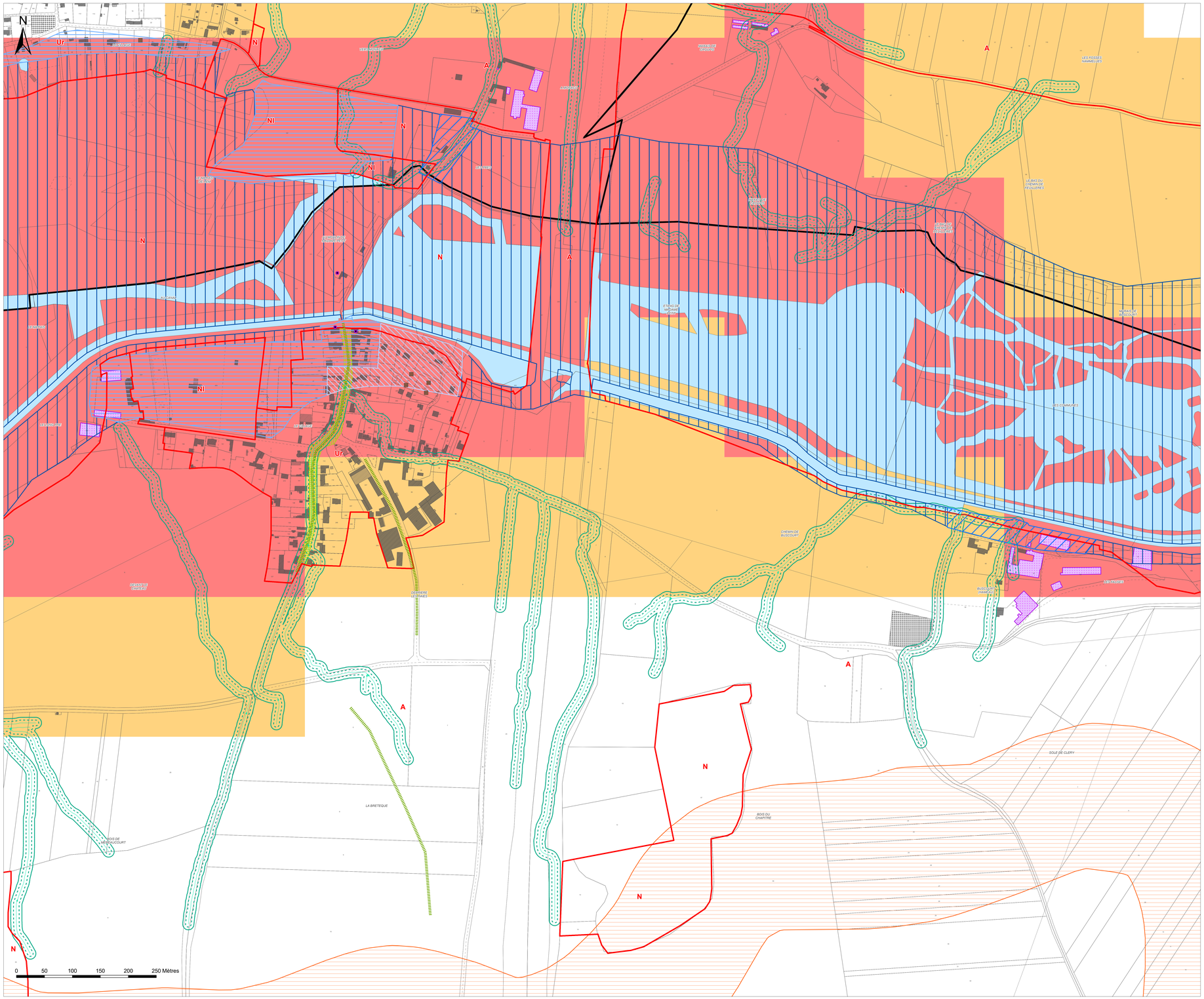

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°23b/60

Étricourt-Manancourt (b)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

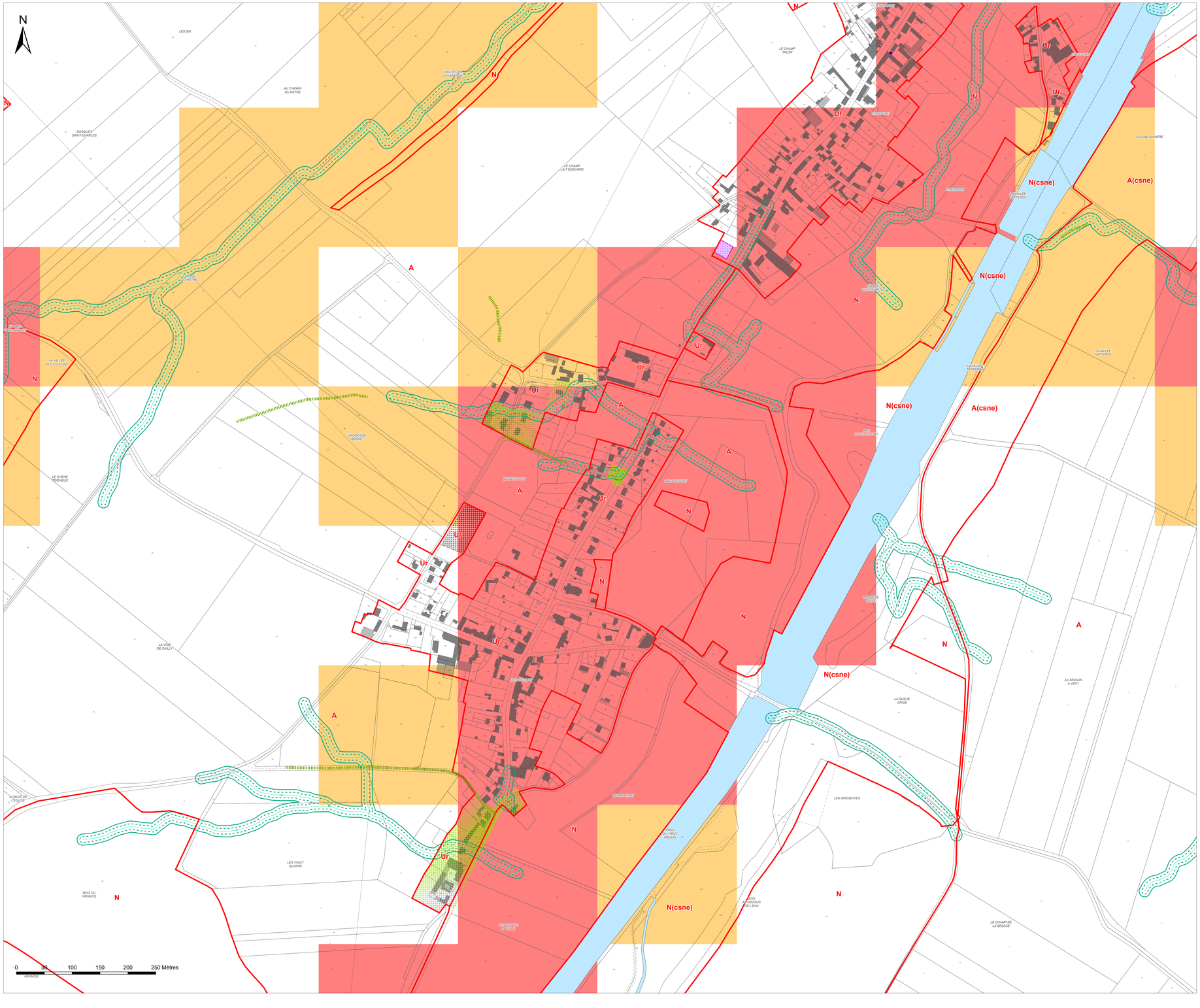
N
LES DIX
AU CHEMIN DU HÊTRE
BOSQUET SAINT-CHARLES
LE CHAMP LAIT BOSURRE
LE CHAMP TALON
LA SAULAIE
LA SAULAIE
LA VALLÉE DES COLLONS
LA VALLÉE DES COLLONS
LA VALLÉE DE LA CHÊTRE
LA VALLÉE DE LA CHÊTRE
LA VALLÉE DE LA CHÊTRE

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°23a/60

Étricourt-Manancourt (a)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Saint-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

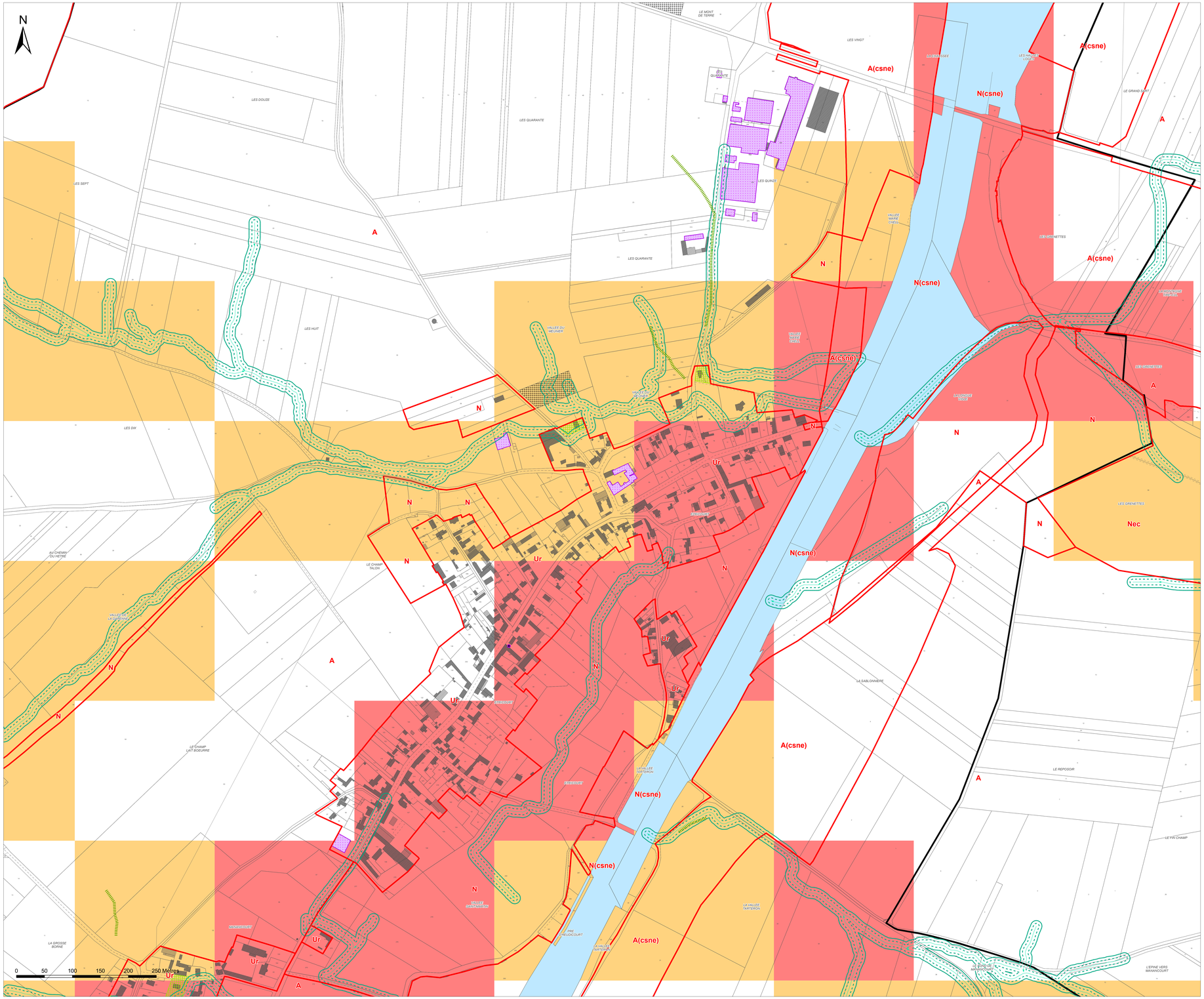
N
0 50 100 150 200 250 Mètres
A(csne)
N(csne)
A
N
Ur
Nec
LES DOUZE
LES SEPT
LES HUIT
LES DIX
LES QUARANTE
LES VINGT
LE MONT DE TERRE
LES QUINZE
LES GRENETTES
LA SABLONNIÈRE
LE REPOSOIR
LE FIN CHAMP
L'EPINE VERS MANANCOURT
LA GROSSE BORNE
LE CHAMP LAIT BOELARME
LE CHAMP TALON
AU CHEMIN DU HETRE
LA VALLÉE TARTERON
LA VALLÉE MARÉ CHEU
LA VALLÉE DU MEUVEL
LA VALLÉE DE LA TORTILLE
LA VALLÉE DE LA CAUCHIE
LA VALLÉE DE LA GARENNE
LA VALLÉE DE LA CAUCHIE
LA VALLÉE DE LA TORTILL

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°22b/60
Eterpigny (b)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud

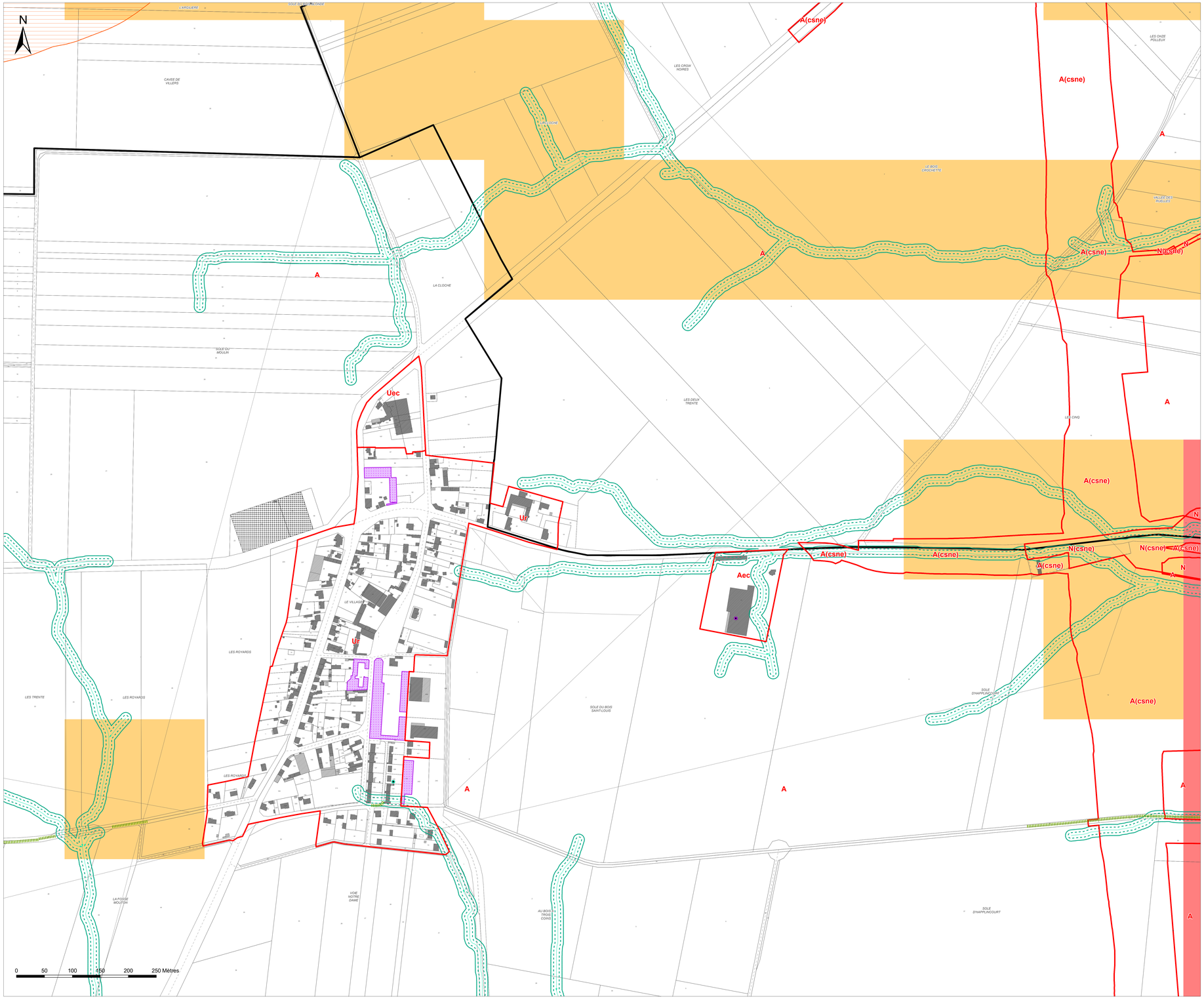

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°22a/60

Eterpigny (a)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

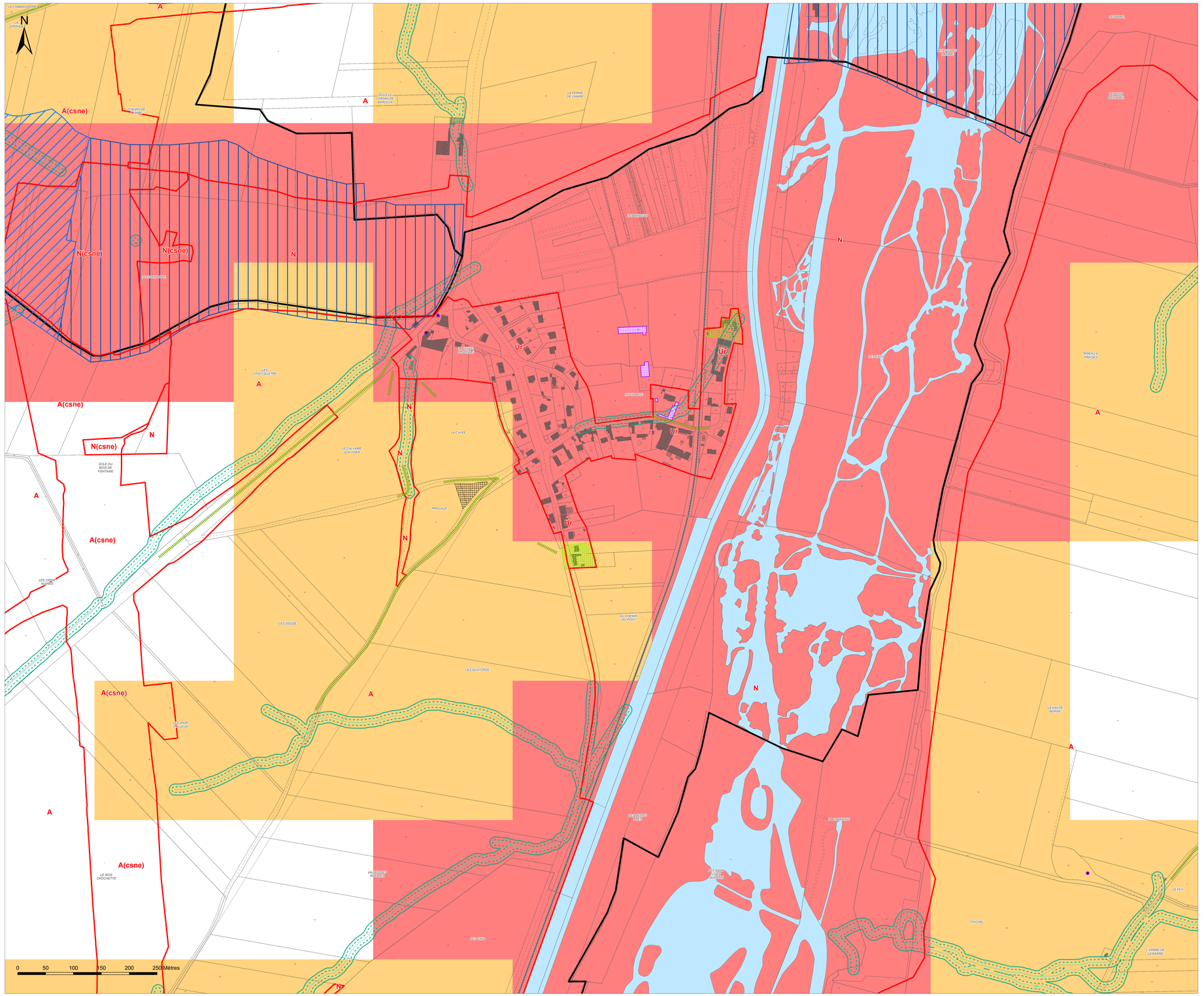

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°21b/60

Estrées-Mons (b)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

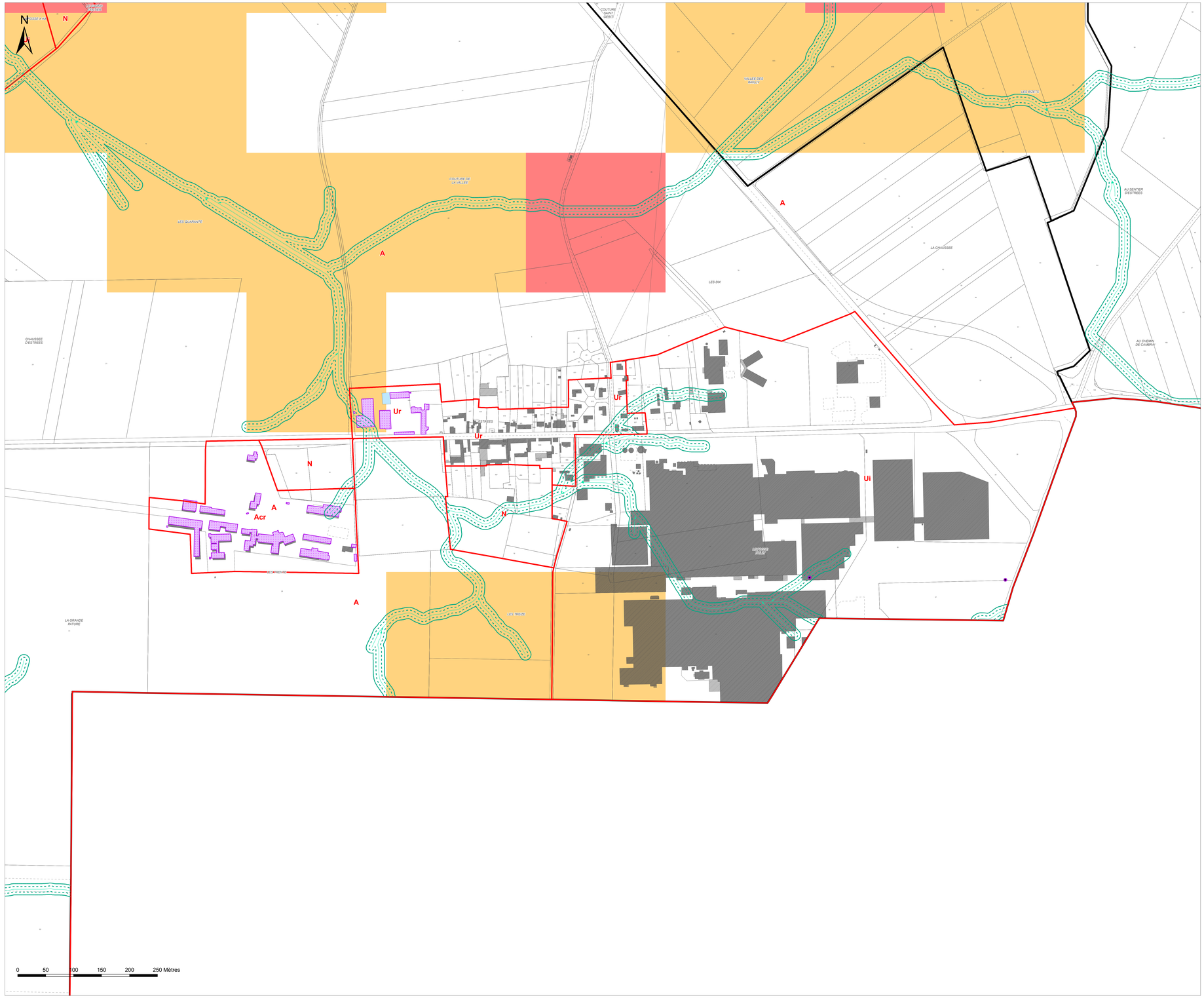

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°21a/60

Estrées-Mons (a)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France | Grand Est | Val de Loire | Auvergne Massif Central
Seine Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud

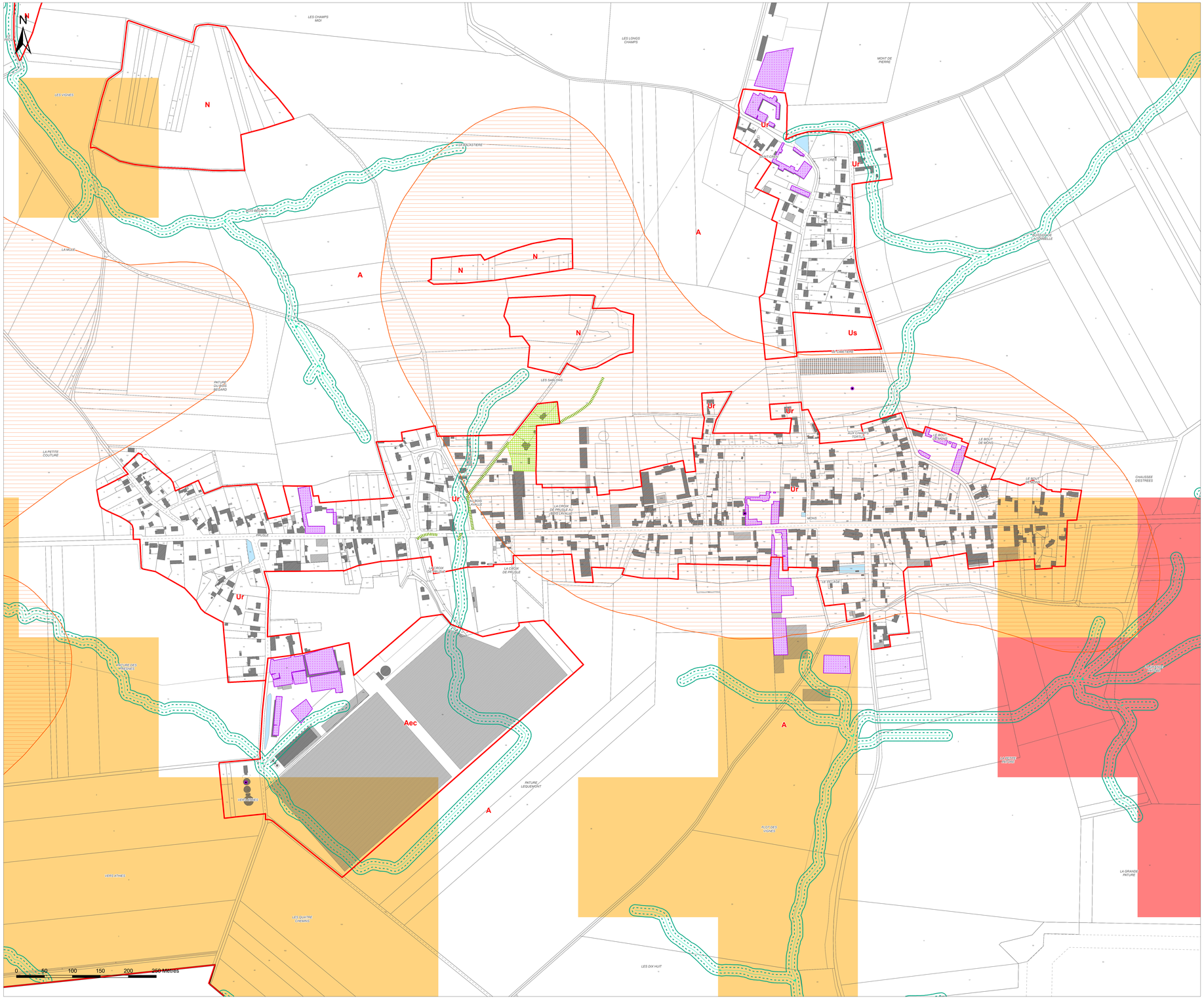

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°20/60

Equancourt

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

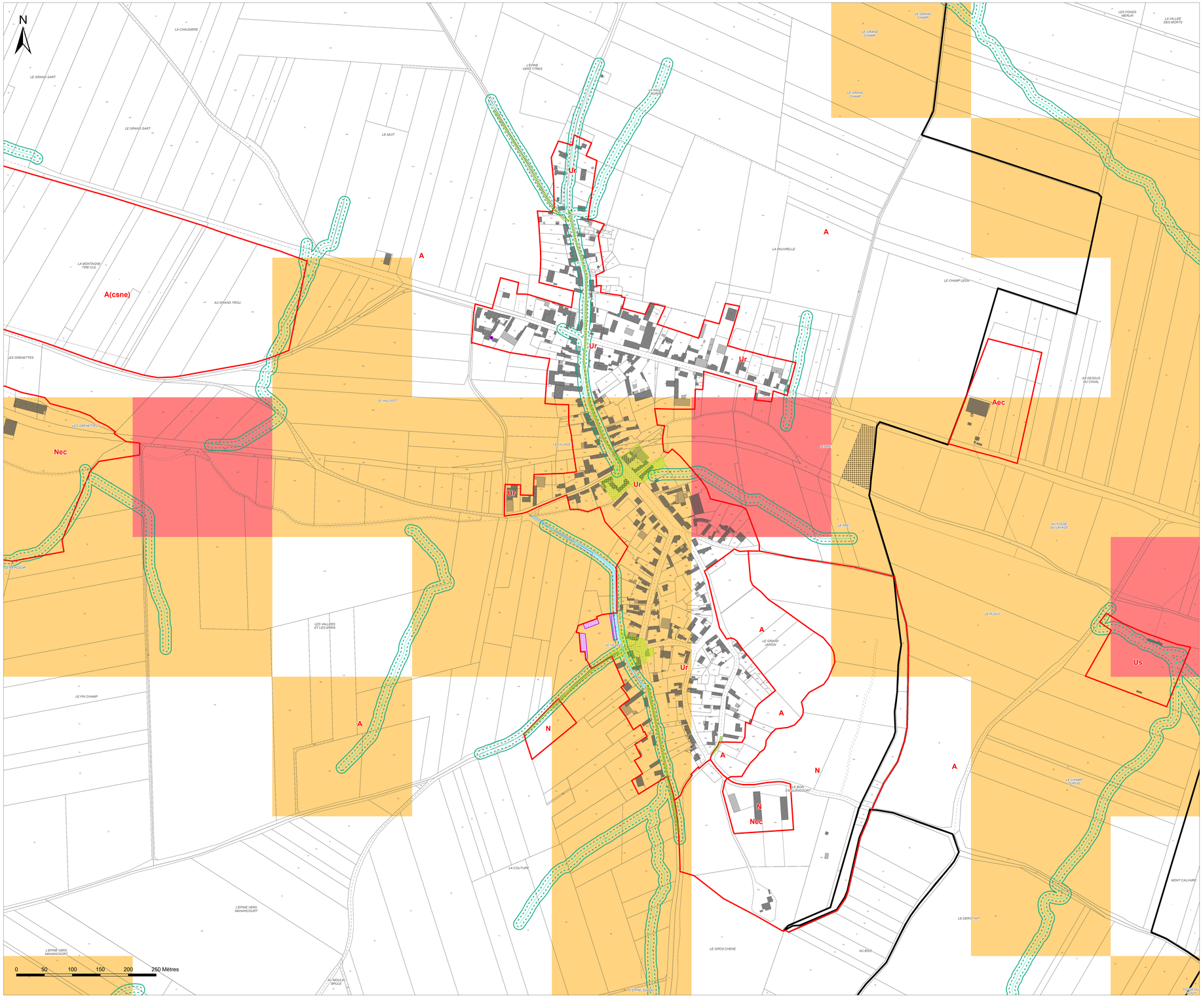

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°19/60

Epehy

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche Comté | Sud

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°18/60
Driencourt

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

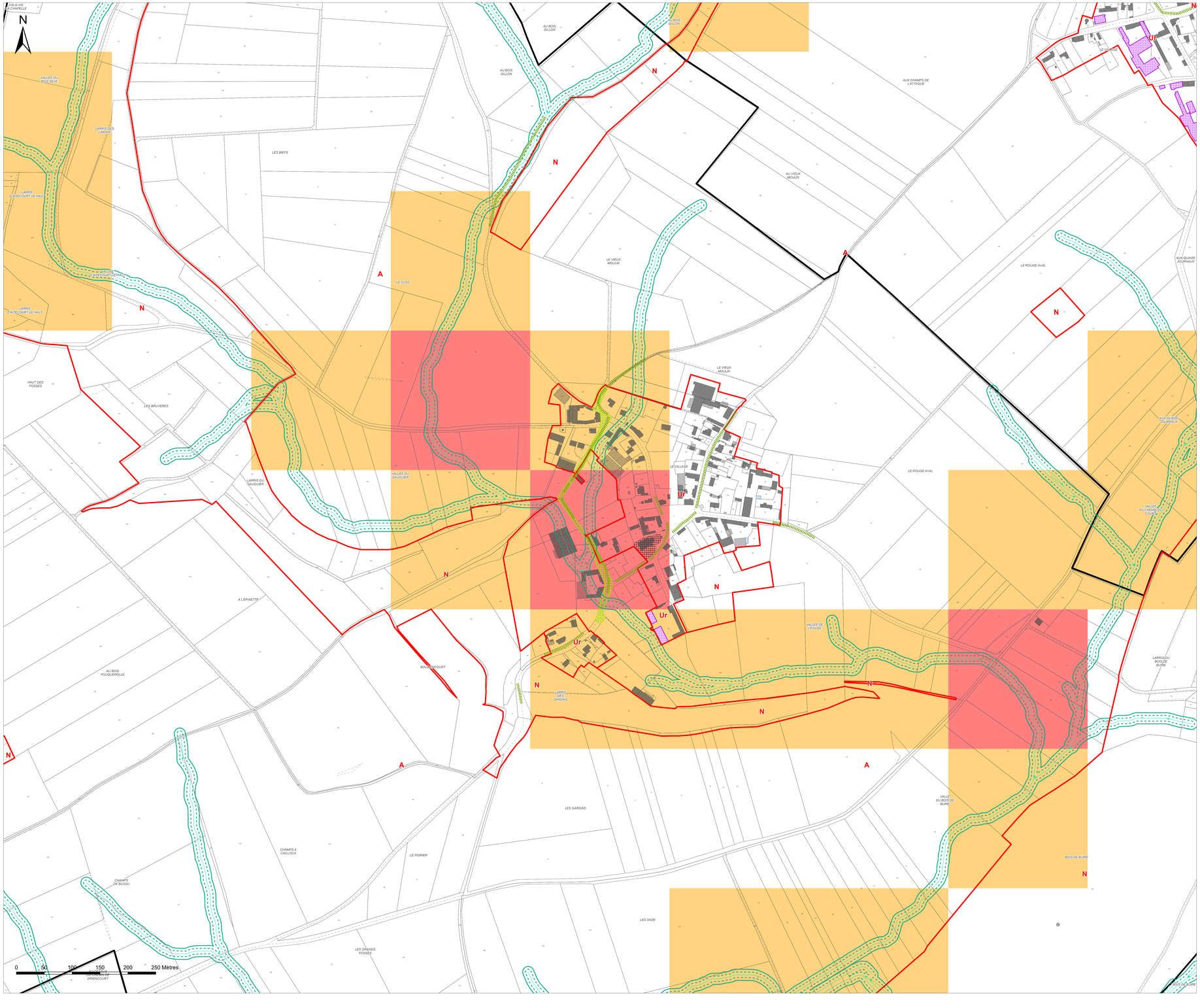

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°17b/60

Doingt (b)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne-Franche Comté | Sud

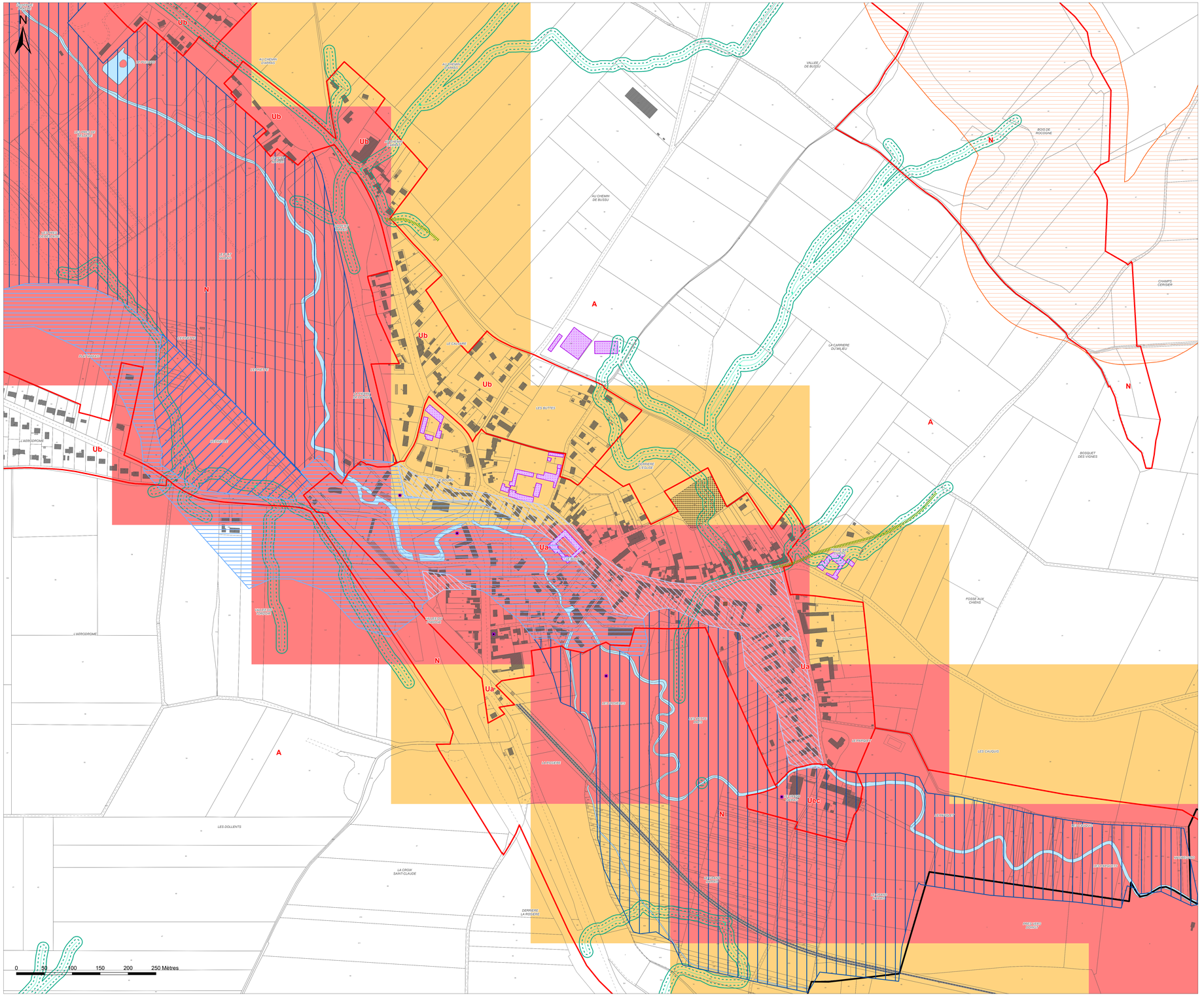
N
Ub
Ua
Uec
A
N
0
50
100
150
200
250 Mètres
AU CHEMIN D'ARRAS
AUGMENTE D'ANNEL
VALLEE DE BUSSU
AU CHEMIN DE BUSSU
BOIS DE PICCOGNE
CHAMPS DERRIERE
LE CAUDRE
LES BUTTES
LA CARRIERE DU MILIEU
BOSQUET DES VIGNES
L'AERODROME
LES DOLLENTS
LA CROIX SAINT-CLAUDE
DERRIERE LA ROSIERE
LES ROSIERES
LA ROSIERE
LES CAUQUIS
FOSSE AUX CHIENS
LES CAUQUIS
LA CROIX WATTEAU
LA CROIX SAINT-CLAUDE
LES CAUQUIS
LA CROIX SAINT-CLAUDE
LES CAUQUIS
LA CROIX SAINT-CLAUDE
LES CAUQUIS

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°17a/60

Doingt (a)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Haute-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

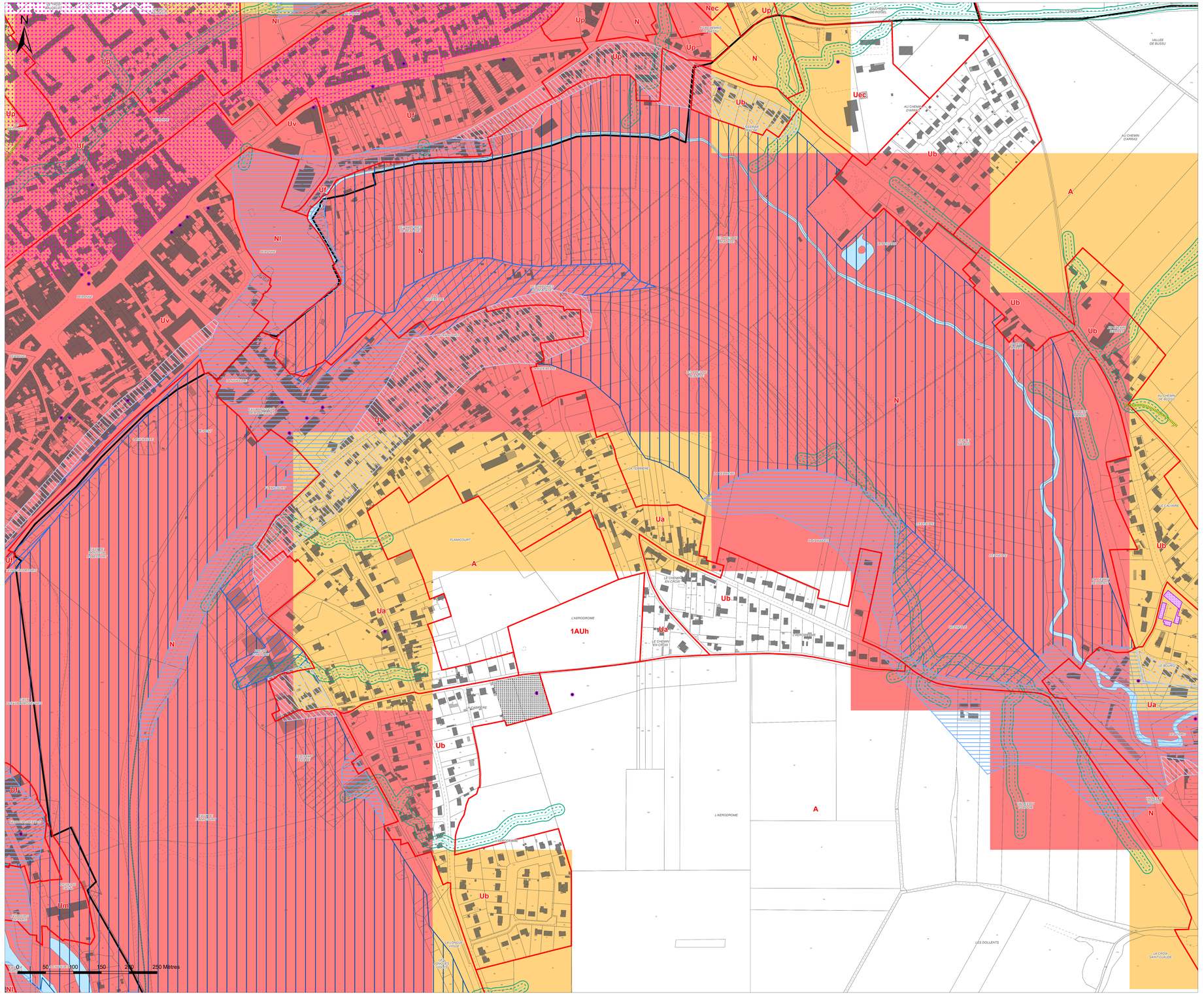

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°16/60

Devise

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche Comté · Sud

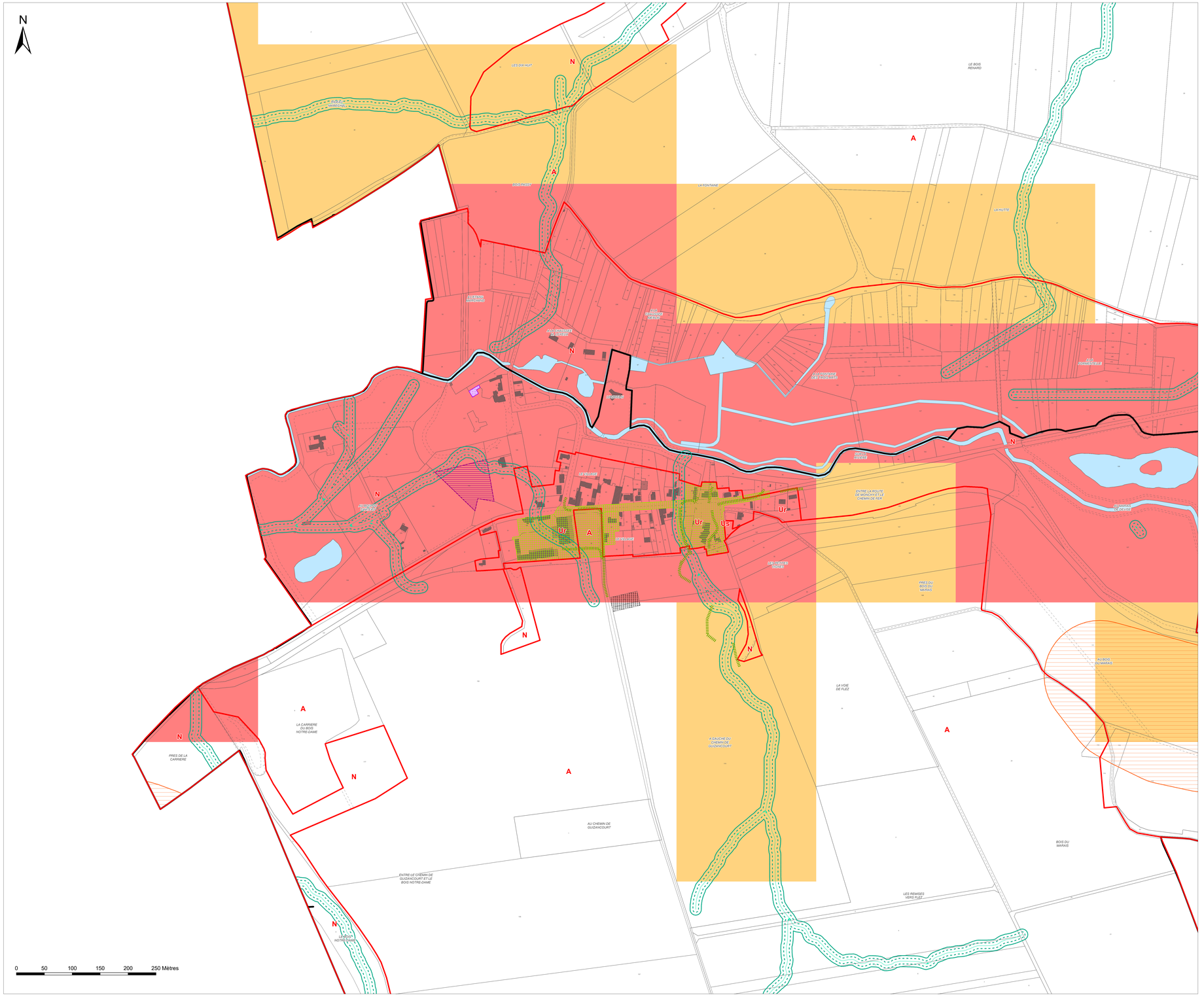
N
A
N
A
Ur
Us
N
A
N
A
N
A

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°15/60

Combles

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

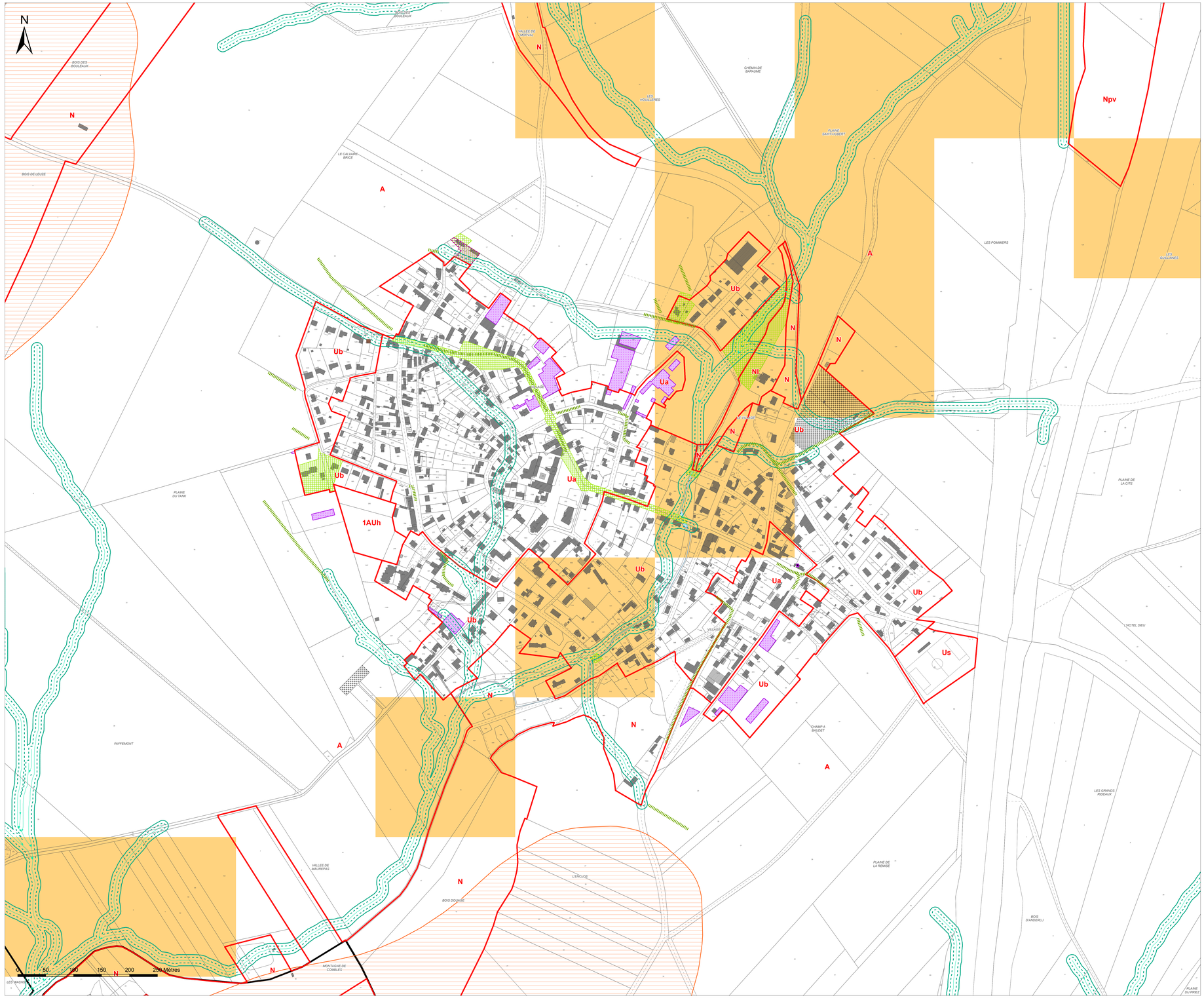

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°14/60

Cléry-sur-Somme

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

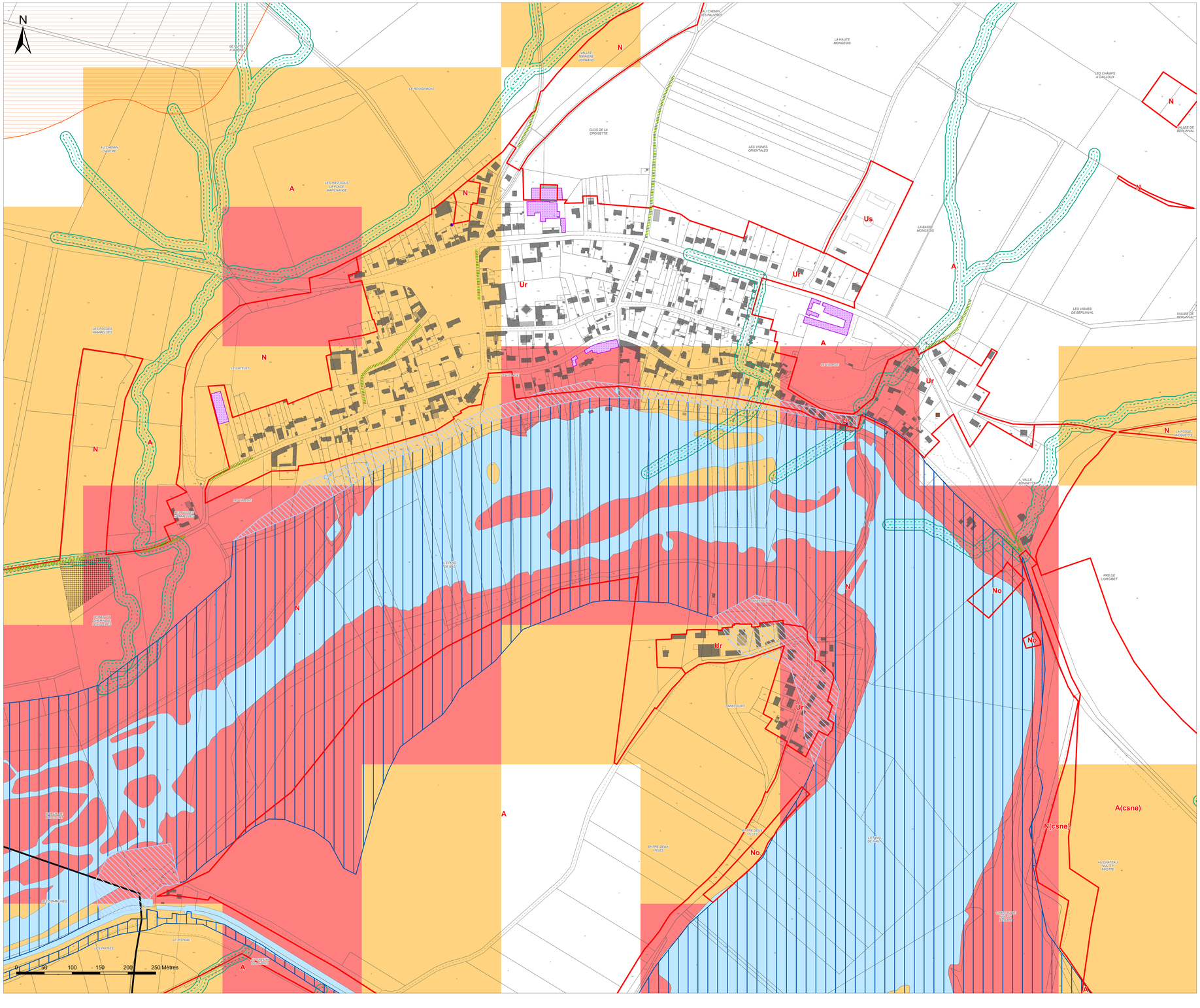

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°13b/60

Cartigny (b)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

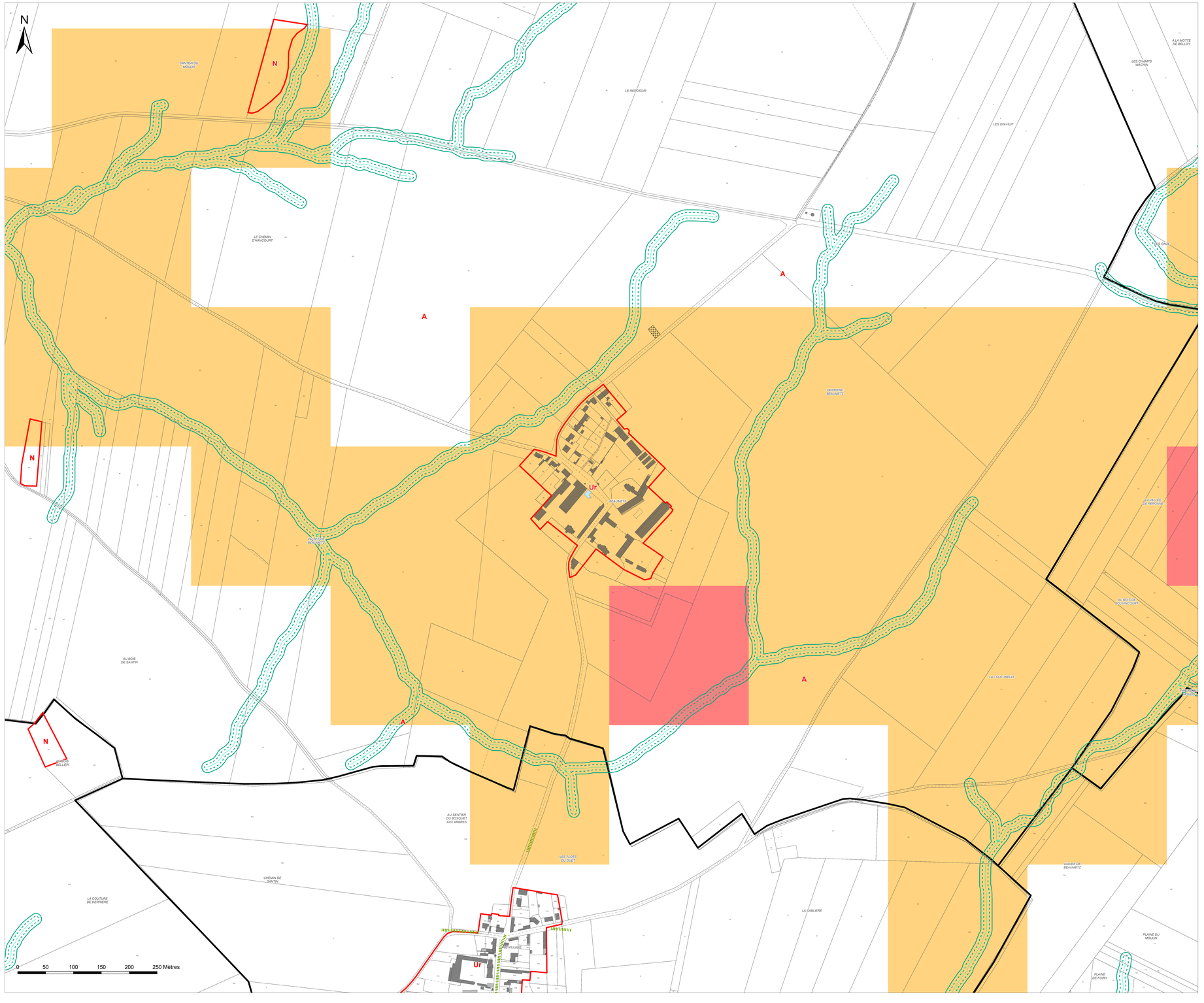

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°13a/60

Cartigny (a)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

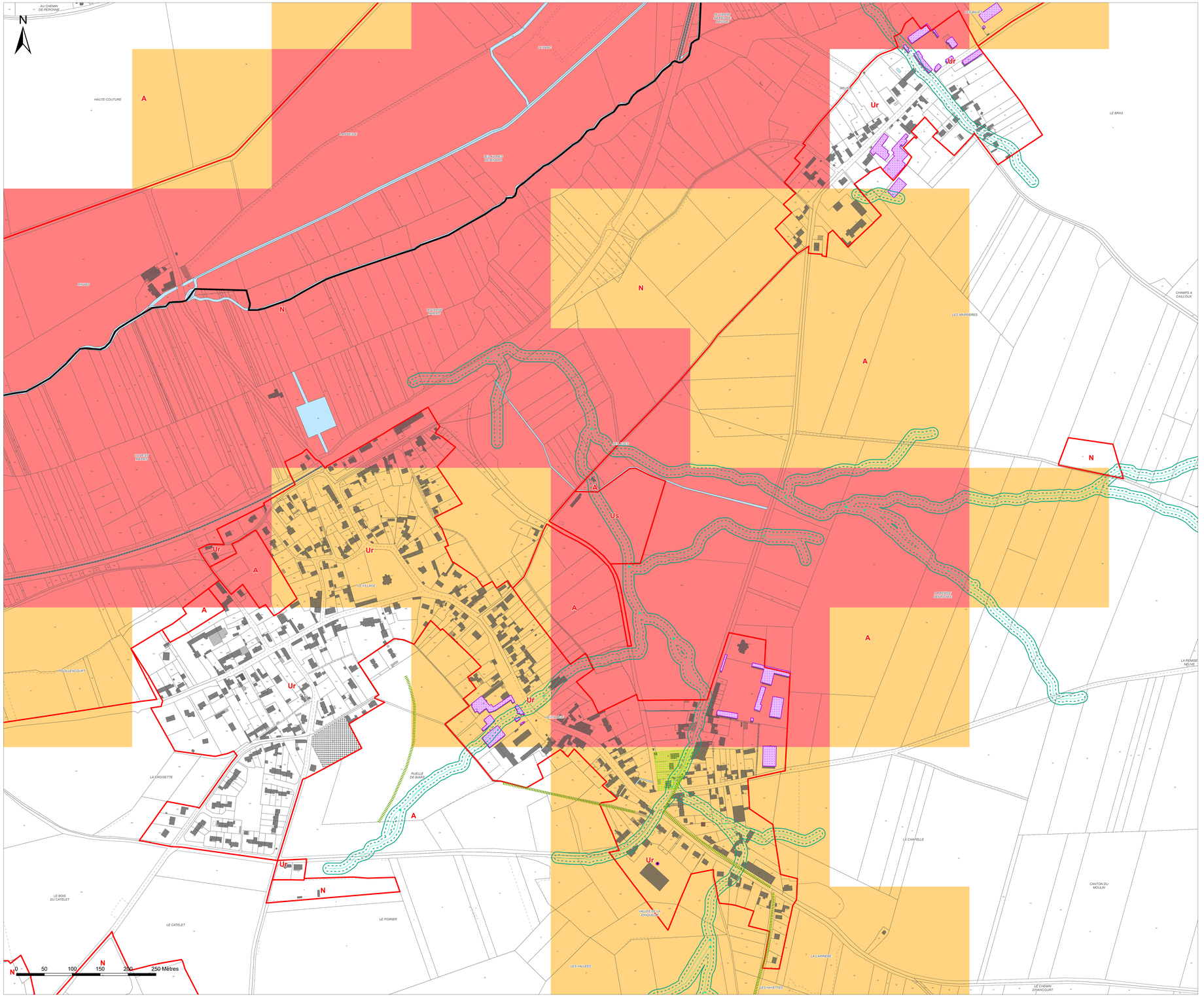

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°12/60
Bussu

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

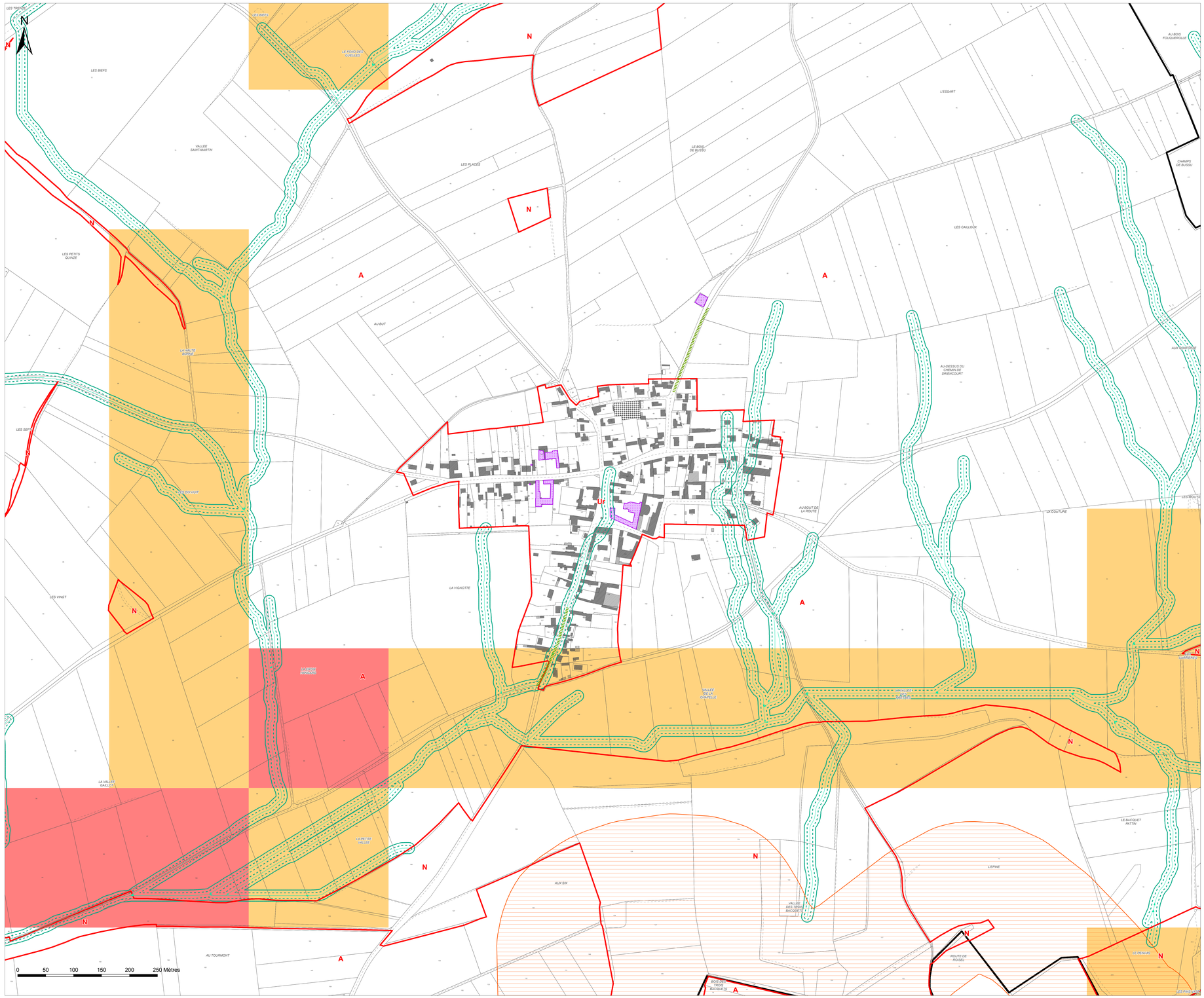

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°11b/60

Buire-Courcelles (b)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne Massif Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne Franche Comté | Sud

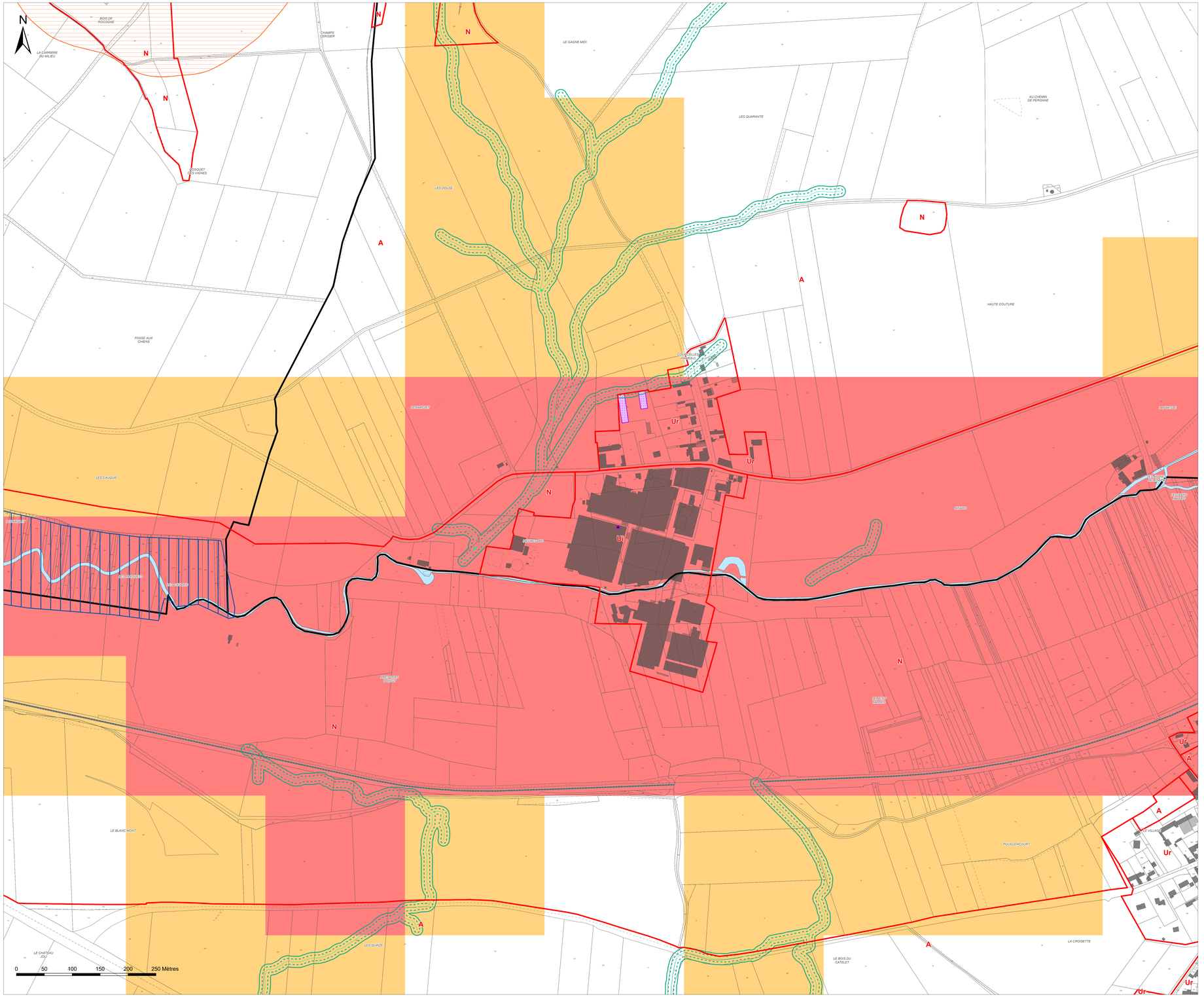

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa simique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°11a/60

Buire-Courcelles (a)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

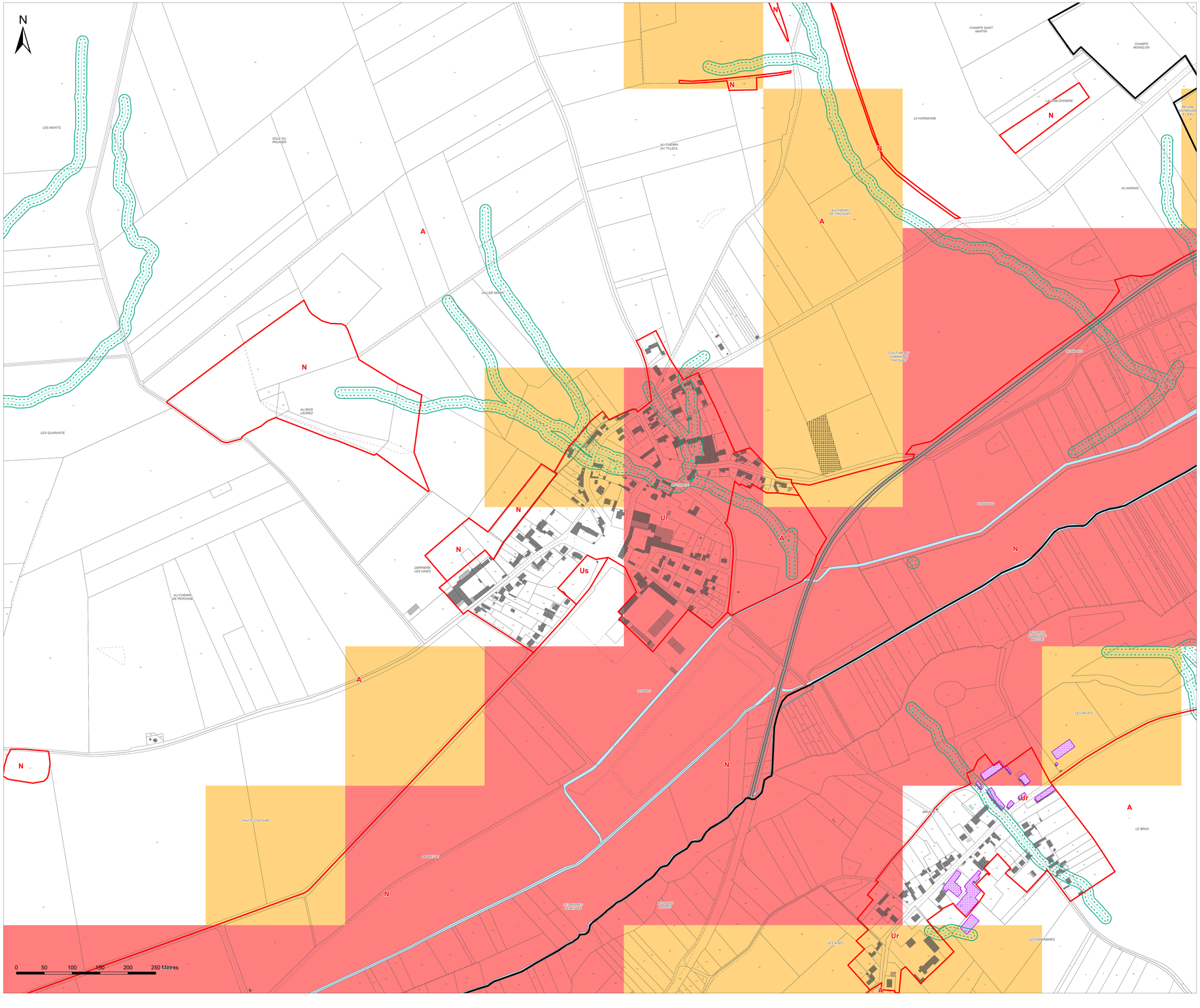

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°10/60

Brie

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche Comté · Sud

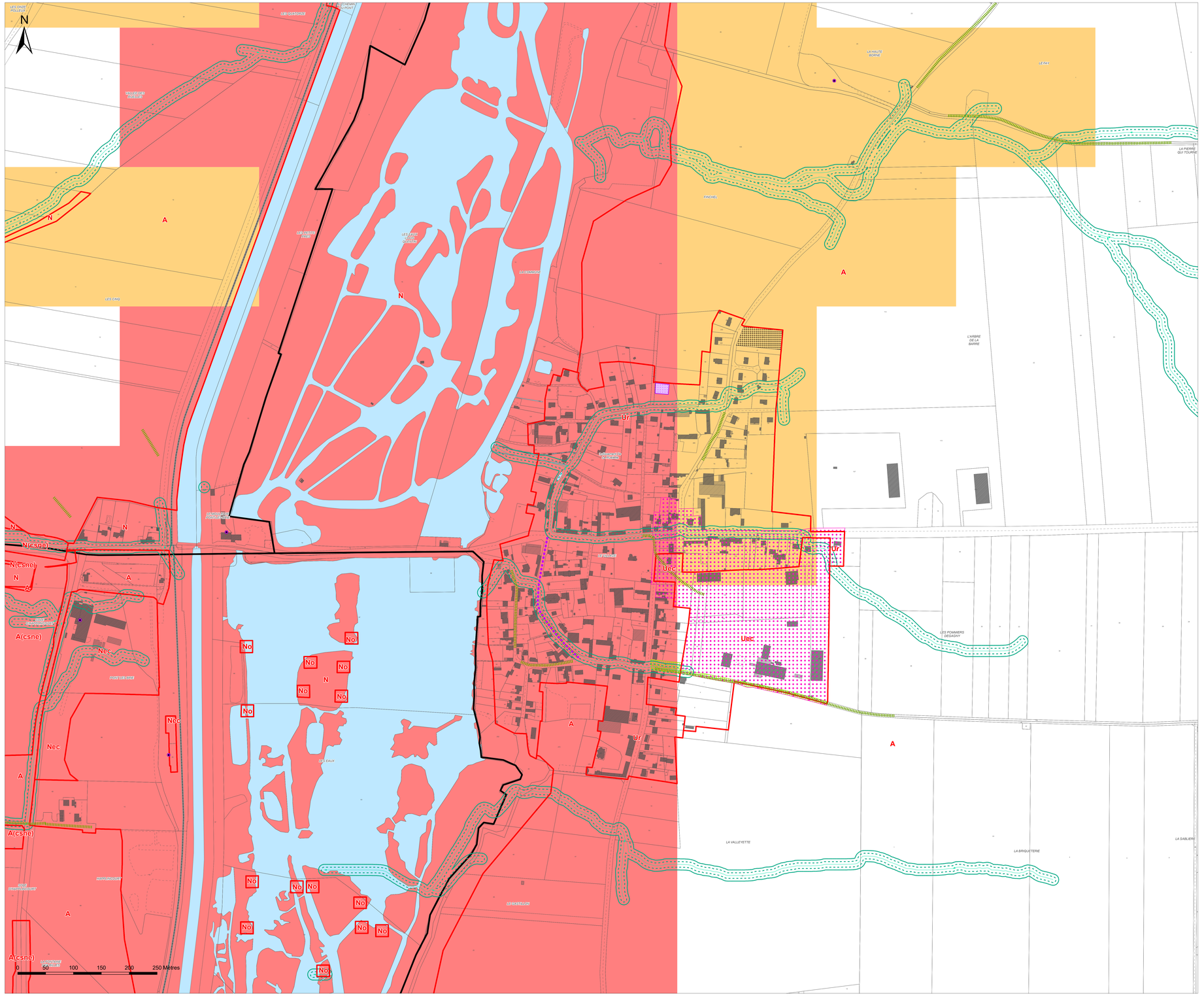

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°9/60
Bouvincourt-en-Vermandois

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

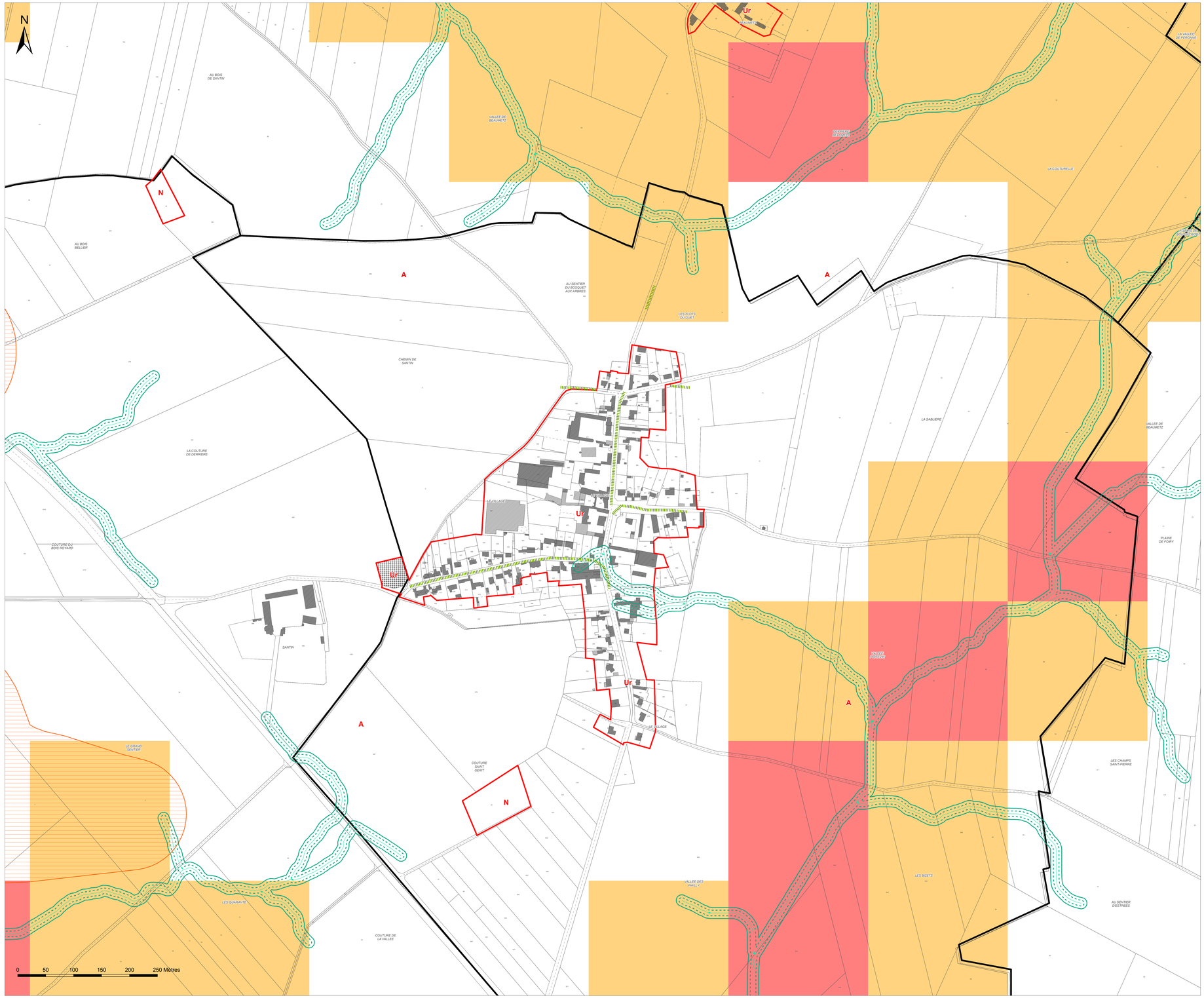

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Plan bis au 1:2 000 n°8/60
Bouchavesnes-Bergen

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts de France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche Comté | Sud

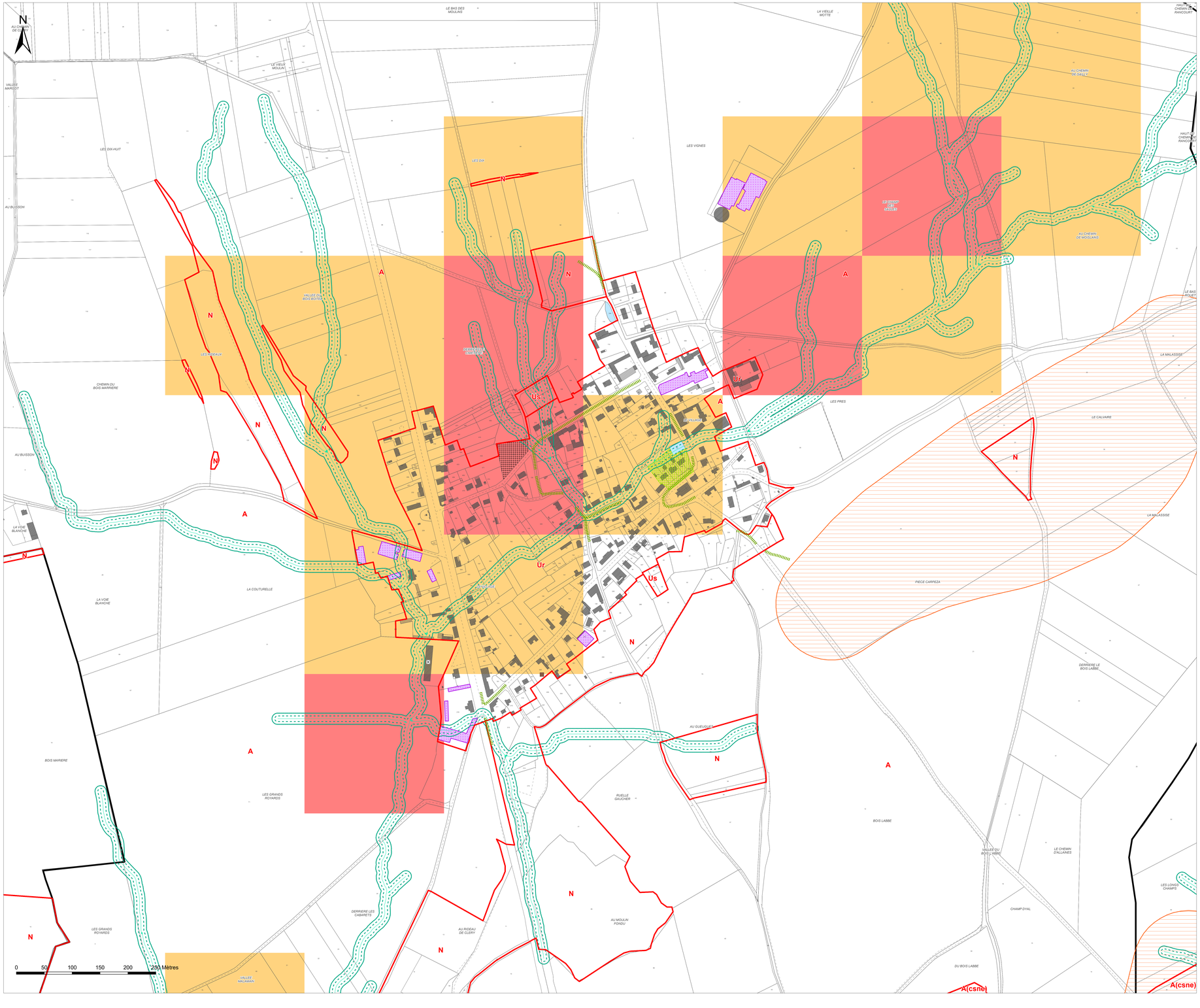

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°7/60

Biaches

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

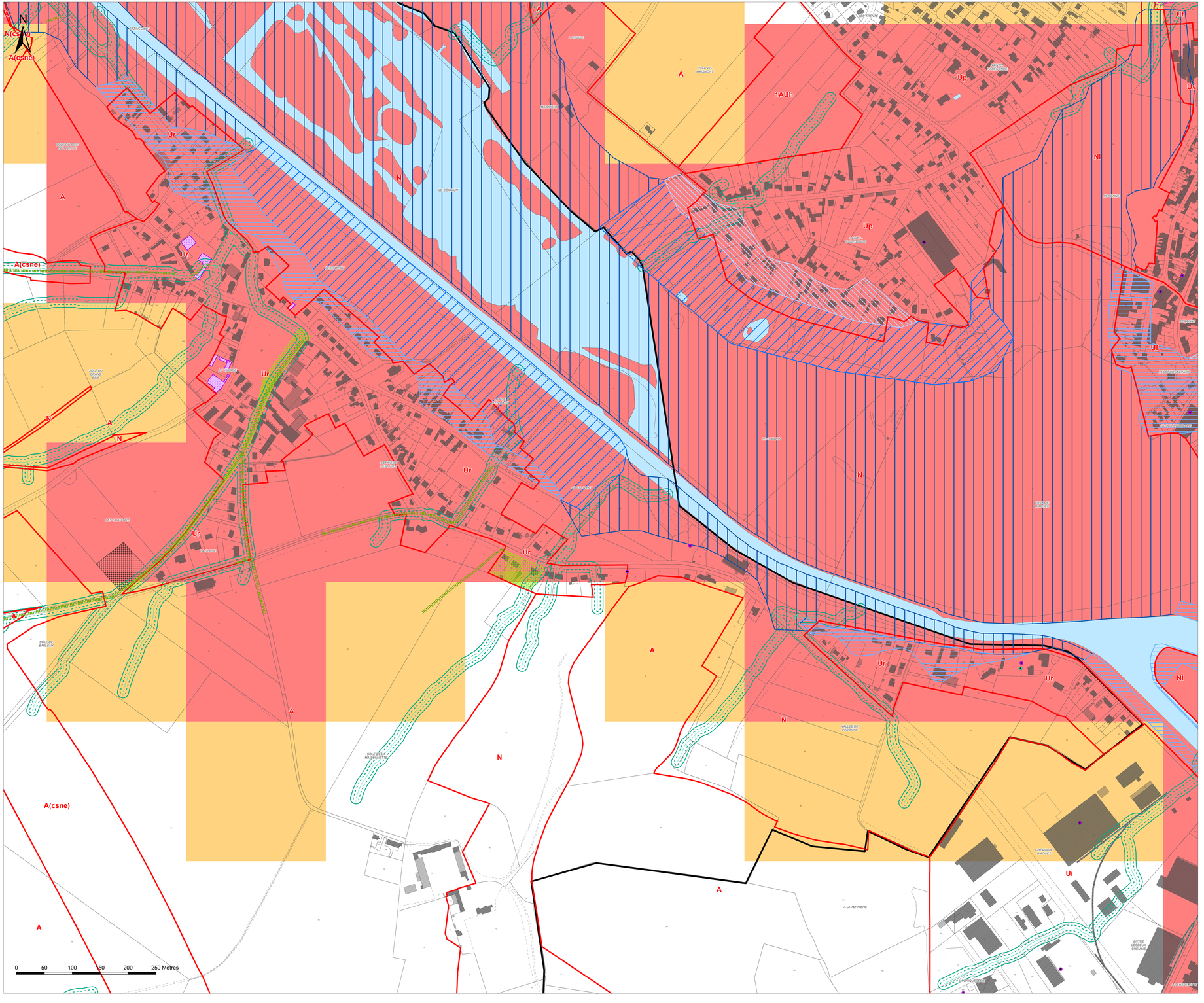

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°6b/60

Bernes (b)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne Massif Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud

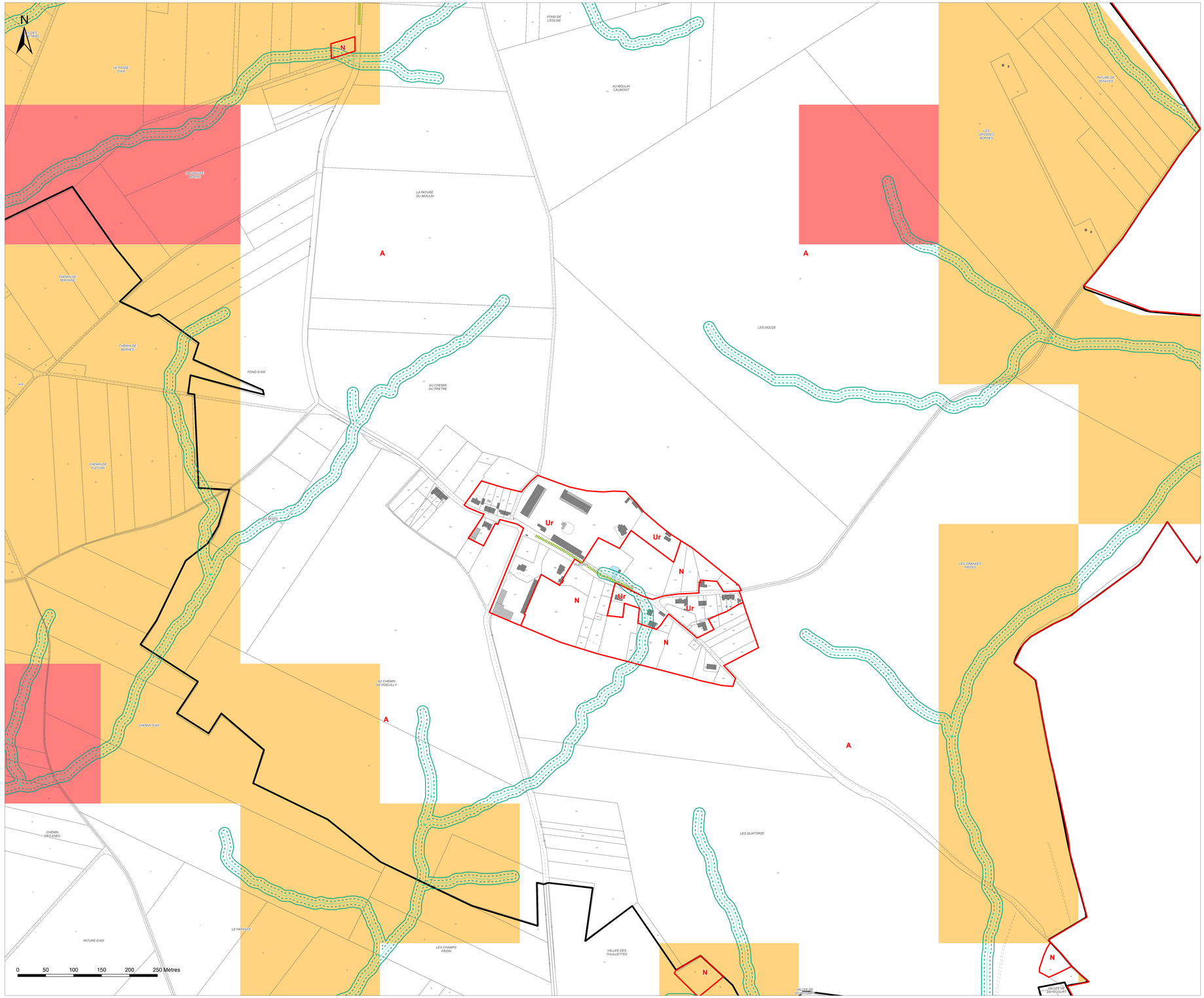

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°6a/60

Bernes (a)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud

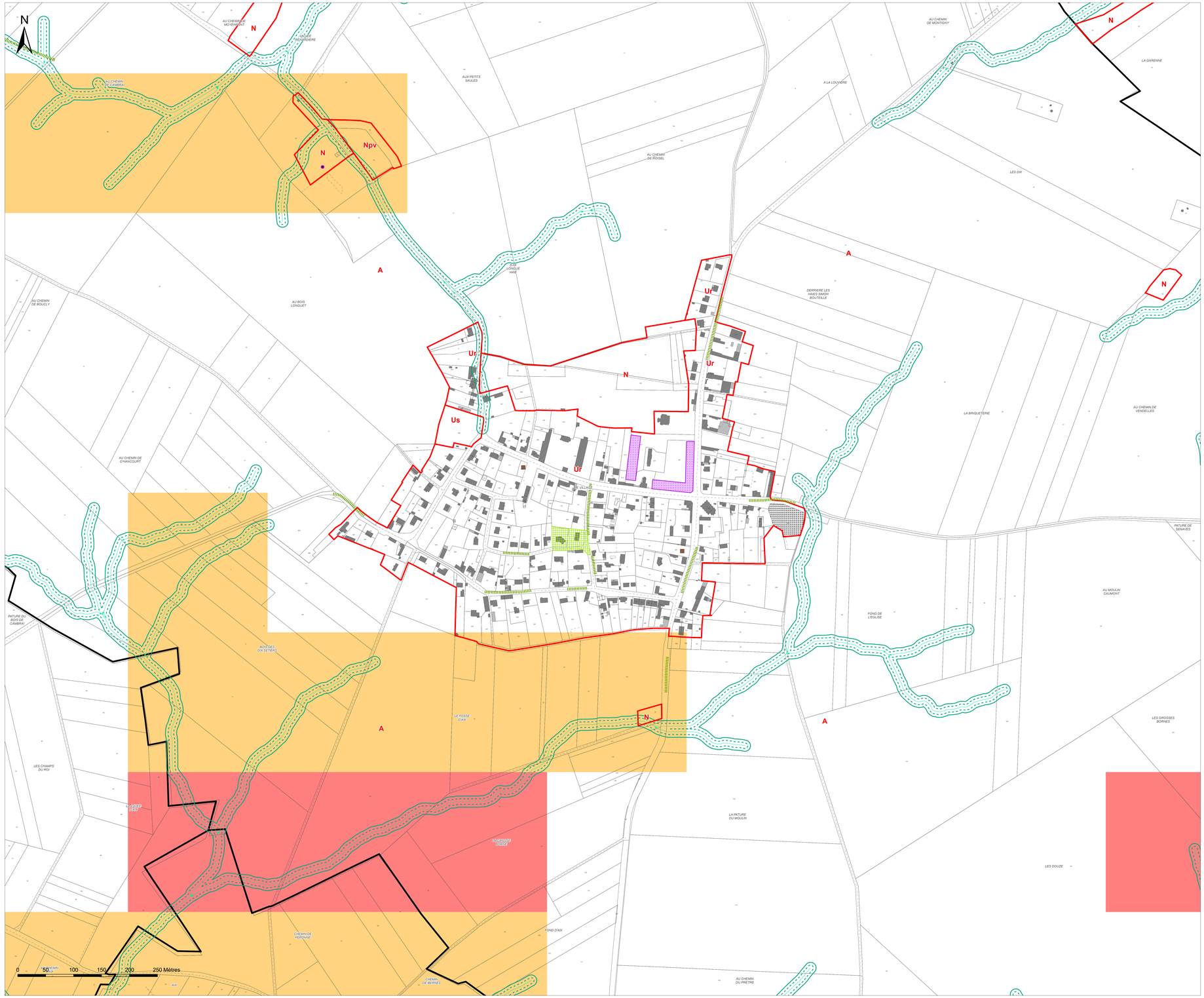

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°5/60

Barleux

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

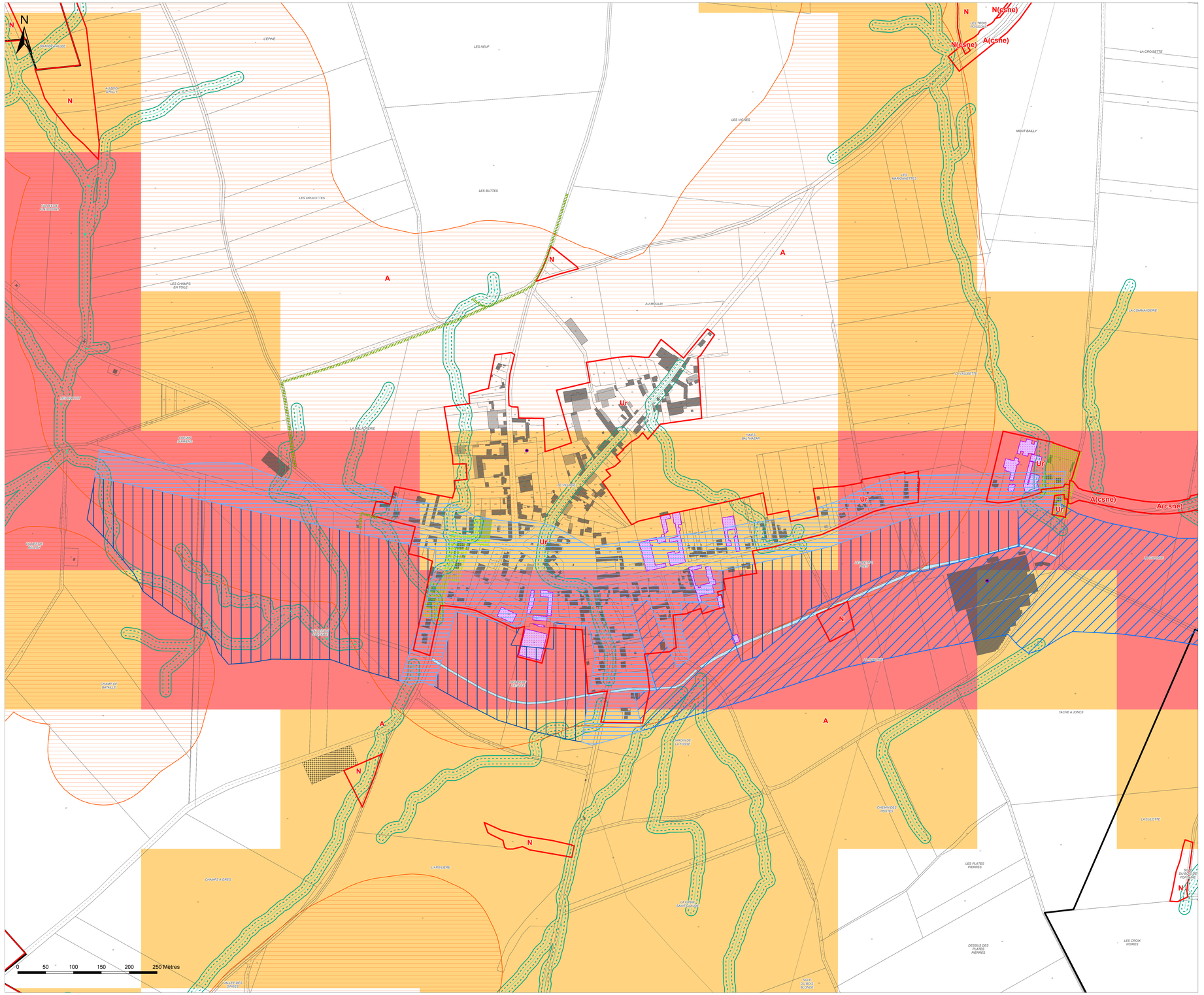

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°4b/60

Allaines (b)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne-Franche Comté | Sud

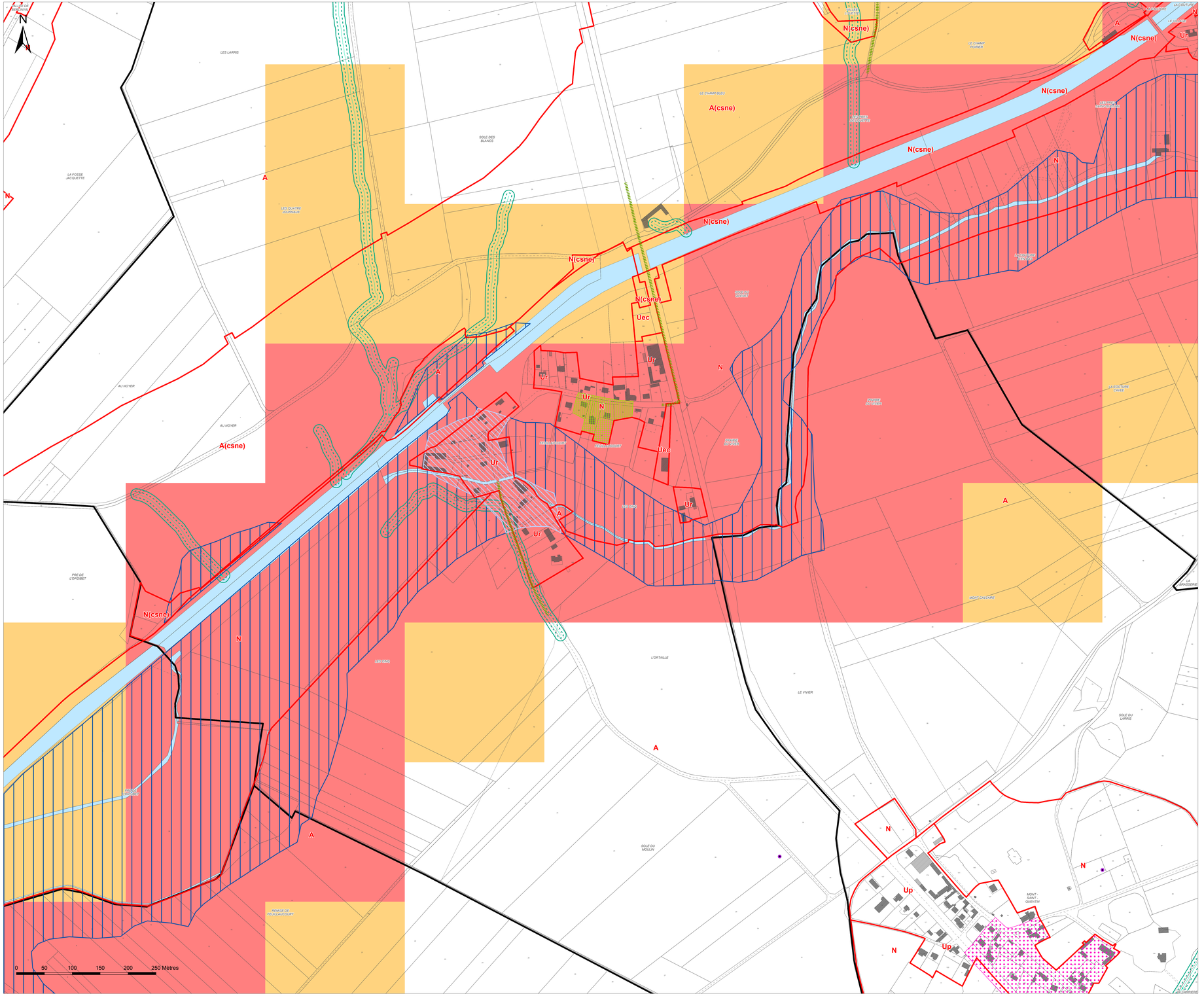

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°4a/60

Allaines (a)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

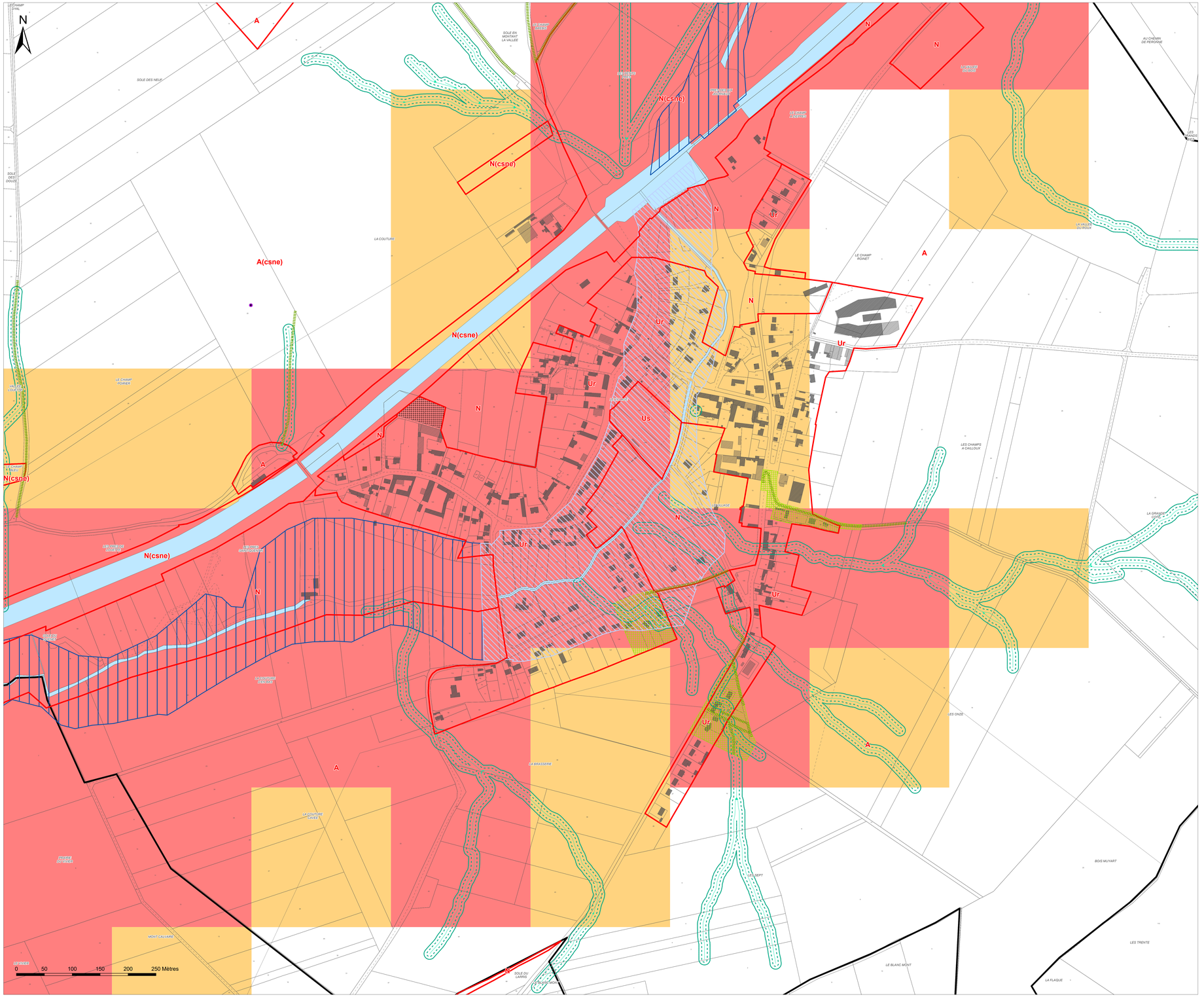

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°3/60

Aizecourt-le-Haut

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche Comté | Sud

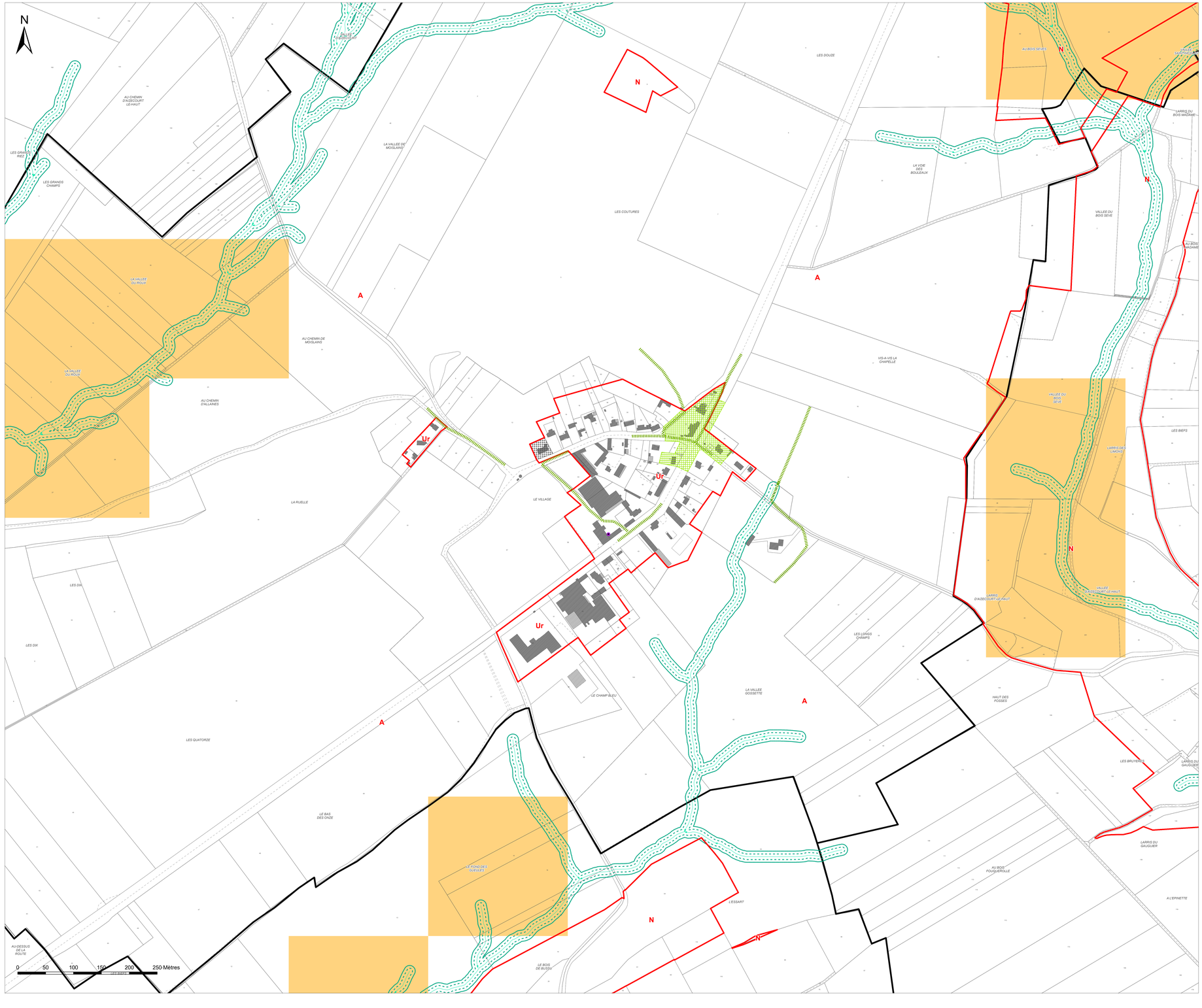

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°2/60

Aizecourt-le-Bas

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche Comté · Sud

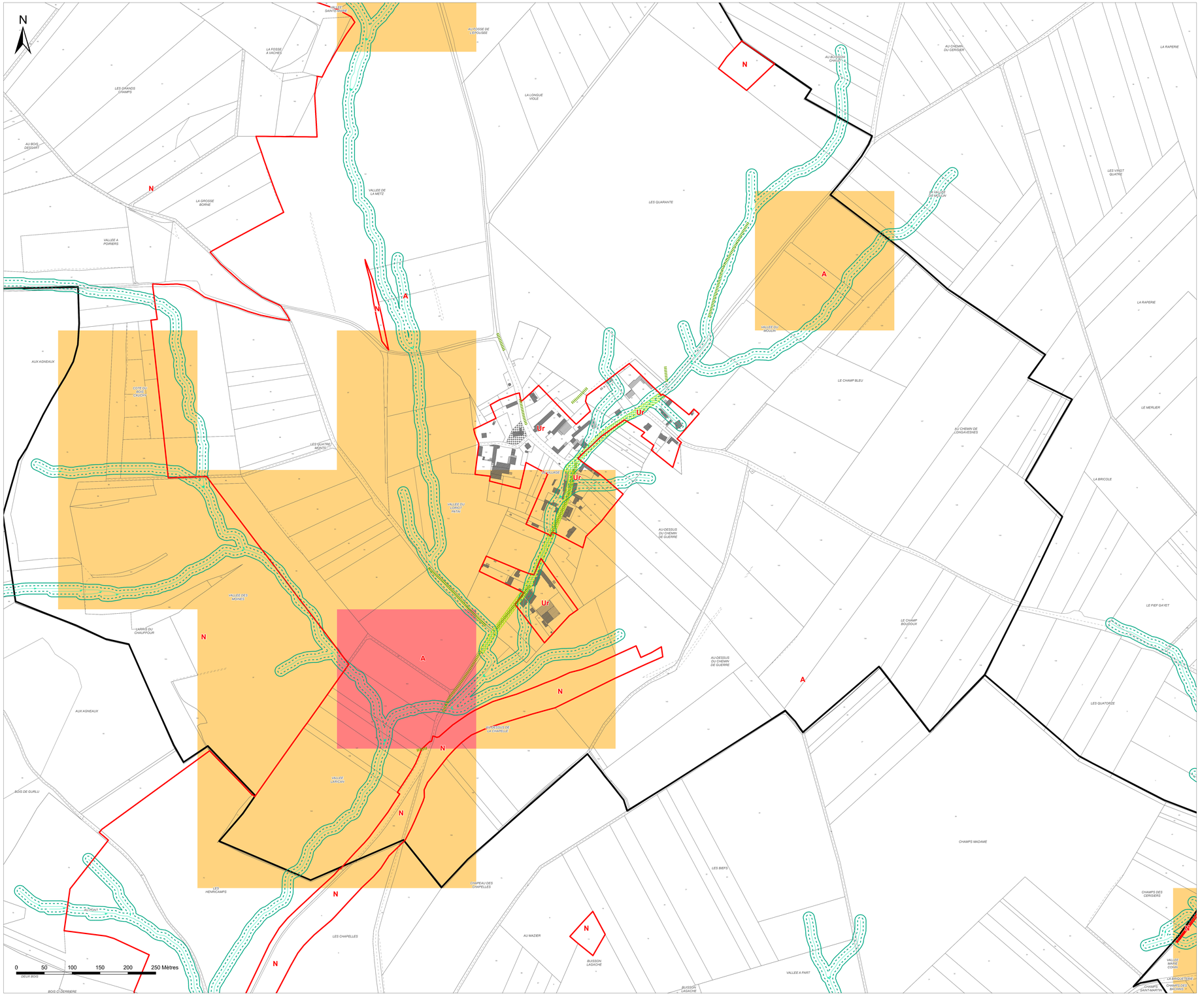

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.